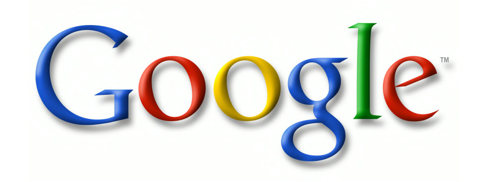








NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

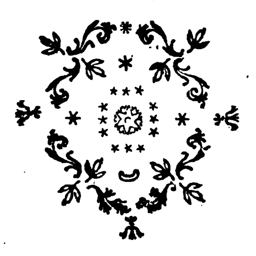
TOME CINQUIEME.



NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,

Depuis 1685, jusqu'en 1688.

TOME CINQUIEME.



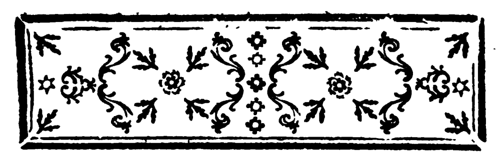
A PARIS,

Chez { DURAND, rue Saint Jacques, au Griffon.
PISSOT, Quai de Conti, à la Croix d'Or.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.





NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1684, jusqu'en 1688.

LE sieur Silverkroon me confia aussi que le sieur Fleming qui étoit bien auprès du Roi de Suede, & qui étoit dans de bons sentimens pour la France, l'avoit présenté lui Silverkroon au Roi son Maître, qu'il avoit désabusé Sa Majesté Suédoise de tout ce qu'on lui avoit fait croire à son désavantage, de sorte que ce Prince avoit pris confiance en lui, & lui avoit ordonné de venir à la Haye pour s'informer de l'état présent des affaires, & de lui en rendre un compte exact; car Cantenstern qui avoit cor-

roit une grande diligence, ils ne firent point la résomption de cette résolution, ce que l'on fait ordinairement le lendemain, ou dans les affaires plus pressées l'après-dînée même.

J'appris le 15 de Mai, que les fregattes & les deux vaisseaux qui étoient au Texel chargés de munitions de guerre en étoient partis pour l'Ecosse; le Comte d'Argille étoit parti sur un autre bâtiment il y avoit près de quinze jours.

15 Mai 1685.

Le Roi me manda que ma principale occupation devoit être d'empêcher qu'il ne se fît aucune Alliance avec le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux; & que quoique je ne pusse plus user de menaces, ni employer pour cet effet les mêmes moyens dont je m'étois servi par le passé, je ne manquerois pas néanmoins de bonnes raisons à dire à ceux qui avoient le plus de part au Gouvernement de la ville d'Amsterdam, & à tous les autres bien-intentionnés, pour les détourner de cette Alliance.

Lettre du Roi du 1[illegible] Mai 1685.

communication d'aucune piece d'aussi grande importance.

J'ai fait parler à quelques personnes du Gouvernement d'Amsterdam au sujet de cette lettre, & je leur ai fait observer les dernieres lignes où leurs Ambassadeurs assûrent les Etats qu'ils ne perdront aucune occasion de suivre soigneusement les ordres qui leur ont été donnés. Ils en sont eux-mêmes d'autant plus surpris qu'ils n'ont aucune connoissance de ces prétendus ordres qui doivent avoir été inserés dans les instructions du 27 & 29 d'Avril, & ils n'ont pû disconvenir qu'il est nécessaire de s'expliquer là-dessus avec les Etats Généraux pour arrêter tout court cette affaire; car ils voyent bien que le Pensionnaire Fagel la veut conduire, de telle sorte que les Ambassadeurs lient une négociation pour une alliance, & qu'ils y invitent les Etats Généraux de la part du Roi d'Angleterre; & ils s'apperçoivent par toutes les démarches du Pensionnaire Fagel, que, si l'Angleterre est paisible, & que le Parle-

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

TOME CINQUIEME.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX.

TOME CINQUIEME.

neur ; qu'à cela il verroit clairement s'il avoit agi pour ou contre ſes intérêts en s'accommodant de la maniere qu'il avoit fait avec le Prince d'Orange.

J'ai appris d'un homme bien informé par Meſſieurs d'Amſterdam que le principal but du voyage du ſieur Fucks étoit de voir de plus près ce qui ſe traiteroit entre l'Angleterre & cet Etat, & l'on croyoit fort bien ſavoir, que ſi l'Angleterre traitoit une alliance avec les Etats Généraux, l'Electeur de Brandebourg y entreroit incontinent, & que le ſieur Fucks avoit pouvoir de ſigner le Traité ; que s'il ne ſe faiſoit rien entre l'Angleterre & les Etats Généraux, l'Electeur de Brandebourg ne s'engageroit pas avec eux.

On a été étonné en Hollande que le Prince d'Orange n'ait fait aucune démonſtration publique de joie, & qu'il ait été hors de la Haye le jour du couronnement du Roi d'Angleterre ; on s'eſt attendu tous les jours depuis ſon retour qu'il donneroit

quelque fête, mais jusqu'à cette heure on n'en a rien vû.

18 Mai 1685.

Le Prince d'Orange ayant gagné le pere de l'ancien Bailly de Dort qui étoit Bourguemestre, cela lui donna six voix, en sorte que Muys n'eut plus la pluralité pour lui, & les autres firent prendre la résolution de consentir à l'état de guerre proposé par le Prince d'Orange.

Je suis averti de bonne part que les villes de Delft & Leyde, ont resolu de persister dans leur premier avis, pourvû que les Députés d'Amsterdam s'expliquent fortement à l'assemblée: mais si les Députés d'Amsterdam biaisent, & n'agissent pas avec vigueur, il seroit à craindre que sur le rapport que les Députés de Delft & de Leyde en feront à leurs principaux, ils ne prennent d'autres mesures. Pour ce qui est, Sire, de ceux d'Amsterdam, le Pensionnaire Fagel les a fait prier ces jours-ci de lui envoyer à sa maison de campagne le Pensionnaire Hop, où il lui a fait quelques propositions de la part du Prince d'Orange,

tendant à quelque tempérament pour ne faire qu'une fort médiocre reduction. Le Pensionnaire Hop en a fait rapport à Messieurs d'Amsterdam, qui ont rejetté ces propositions, & ont envoyé ici leurs Députés avec ordre de demeurer fermes dans leur premiere résolution. Je n'ai pû encore être bien précisement informé s'il est vrai que Messieurs d'Amsterdam ayent ordonné au même-tems à leurs Députés d'écouter des propositions si on leur en faisoit de raisonnables. Si cela est il faut compter dès-à-présent que le Prince d'Orange obtiendra la continuation de l'état de guerre ; car dès qu'on verra que Messieurs d'Amsterdam entreront en négociation, & qu'ils balanceront le moins du monde, le peu de villes qui sont de leur sentiment les abandonneront incontinent, & ils ne sont réduits à l'extrémité où ils se trouvent à cette heure, que pour avoir eu trop de complaisance pour Van-Buning qui les a obligés à payer le second mois de cette année pour l'état de guerre : car s'ils

eussent fermé leur bourse dès ce tems-là, beaucoup de villes & quelques Provinces étoient de leur avis, & l'affaire eût été conclue sans ressource il y a plus de six semaines, & il n'y a plus à cette heure qu'une conduite forte & vigoureuse qui les puisse soûtenir.

Skelton présenta un Mémoire aux Etats Généraux avec une lettre du Roi d'Angleterre, & une liste de ceux que Sa Majesté Britannique souhaitoit que les Etats Généraux chassassent de leur domination.

Lettre du Roi du 17 Mai 1685.

Le Roi me manda que je pouvois répondre au sieur Silverkroon, que non-seulement le sieur Oliverkrans ne trouveroit aucun obstacle à son passage dans le Royaume de Sa Majesté, mais même que son mérite & ses bonnes intentions lui étoient assez connues pour lui permettre de voir Sa Majesté.

24 Mai 1685.

Silverkroon à qui j'en rendis compte me parla, mais fort légerement du déplaisir que le Roi de Suede avoit eu de l'affaire du Duché de Deux-

ponts, & il s'eſt expliqué bien plus au long ſur les intérêts du Duc d'Holſtein ; & autant que j'en puis juger M. Oliverkrans a deſſein de voir s'il n'y a pas moyen d'accommoder cette affaire. Je me ſuis contenté de dire au ſieur Silverkroon qu'elle étoit reglée par le traité de treve : mais il m'a demandé ſi l'on ne pourroit pas trouver des tempéramens, comme par exemple de permuter le Duché de Sleſwick contre le Comté d'Oldembourg, & de donner ſoit dans le Duché de Sleſwick, ſoit dans le Duché de Holſtein quelques terres au Duc de Holſtein à proportion de ce que le Duché de Sleſwick vaut de plus que le Comté d'Oldembourg.

Plus je vais en avant, plus je ſuis perſuadé que les deux lettres qu'on a fait courir ſous le nom de cet Etat en Angleterre, ne ſont pas ſimplement pour faire accroire ici que le Roi d'Angleterre aime tendrement le Prince d'Orange, & qu'il veut en cette conſidération faire une plus étroite alliance avec les Etats : mais que l'on

a deſſein de voir ce que l'on dira dans les villes ſur ces ſortes de bruits, & dans quelle diſpoſition on y eſt pour une alliance avec l'Angleterre; car je vois que les créatures du Prince d'Orange ſont perſuadées que cette affaire ſera bien-tôt ſur le tapis, que le Roi d'Angleterre y eſt tout diſpoſé, & qu'il n'attend que la fin de ſon Parlement pour s'en déclarer.

Je ſai même, & Votre Majeſté peut compter là-deſſus comme ſur une choſe ſûre, que M. Dickfeld a écrit depuis peu au ſieur Vanckeren qui eſt un Gentil-homme de Gueldres Député aux Etats Généraux dépendant abſolument du Prince d'Orange, qu'il voyoit de telles diſpoſitions à la Cour du Roi d'Angleterre, qu'il pouvoit preſque répondre que Sa Majeſté Britannique propoſeroit elle-même aux Etats Généraux de faire une alliance; mais que ce ne ſeroit que quand le Parlement ſeroit fini; que cependant il ne falloit pas trop ſe preſſer à la Haye, ni même parler d'alliance, de peur que la France

n'en ait connoiſſance, & que le Roi d'Angleterre ne s'en trouve embarraſſé avant qu'il ſoit en état d'agir librement ſelon ſes intérêts.

Il n'y a pas ſeulement Sire, une apparence très-forte que le Comte d'Argille & les autres mécontens n'ont pas fait le projet de paſſer en Angleterre ſans la participation du Prince d'Orange, & qu'il ne leur auroit pas été poſſible d'amaſſer depuis plus de quatre mois une ſi grande quantité de munitions de guerre ſans qu'il en ait eu connoiſſance : mais il eſt encore vrai que depuis la découverte de cette entrepriſe, il n'a paru dans toute la conduite du Prince d'Orange aucun empreſſement pour les intérêts du Roi d'Angleterre. J'allai voir le 21. Mai le ſieur Skelton pour découvrir ſes ſentimens là-deſſus, & je jugeai qu'il devoit être bien mécontent du Prince d'Orange puiſqu'il me le témoignoit ; car j'ai remarqué qu'il ne me dit pas toûjours tout ce qu'il ſait contre ce Prince. Cependant il m'a confié que le Prince d'Orange lui avoit fait

fait des difficultés sur tous les points du Mémoire qu'il a présenté aux Etats Généraux qu'il lui a communiqué auparavant, qu'il vouloit qu'il ne demandât point que l'on se saisît de ces rebelles; qu'il l'a obligé d'ôter de la liste qu'il a délivrée aux Etats Généraux, le nom d'un Ministre Anglois refugié à Delft & autres choses semblables. Que lui, voyant que le Prince d'Orange en usoit ainsi; sous prétexte de lui faire retrancher de son Mémoire ce qui ne seroit pas agréé des Etats Généraux, il l'avoit prié de n'en pas user de la sorte, & l'avoit exhorté de laisser aux Etats à faire toutes ces difficultés, afin que le chagrin du Roi d'Angleterre retombât sur eux; que pour lui il le conjuroit de ne s'en pas expliquer par avance, & de ne prendre d'autre parti que celui d'employer tout son crédit auprès des Etats à faire réussir la demande du Roi d'Angleterre: mais qu'il n'avoit pû, malgré toutes ces remontrances, vaincre la répugnance du Prince d'Orange, & l'empêcher de

faire connoître qu'il agît en ceci fort à contre-cœur.

Il m'a confié qu'il étoit entierement convaincu que Benting avoit connoissance de toute cette affaire; qu'il avoit observé qu'il a été pendant trois jours interdit & troublé d'une maniere surprenante; c'étoit dans le tems qu'on avoit dépêché un Yacht pour arrêter ces vaisseaux, que M. d'Odick ne savoit où étoit M. de Montmouth, s'il avoit passé en Angleterre, ou s'il étoit encore en Hollande.

Je ne doute pas, Sire, que quand le Roi d'Angleterre aura été informé de tout cela par les lettres que le sieur Skelton lui écrivit avant hier, Sa Majesté Britannique ne sache ce qu'elle doit penser de M. le Prince d'Orange; car c'est une chose sans contredit que les sieurs Benting & d'Odick ne se mêlent d'aucune affaire, non-seulement sans le dire au Prince d'Orange, mais encore sans son aveu & sans son ordre.

Le Roi d'Angleterre doit encore

plus juger de la mauvaiſe foi des créatures du Prince d'Orange, en ce que le Penſionnaire Fagel aſſûra le 20 Mai le ſieur Skelton qu'il avoit travaillé, & qu'il travailloit encore à faire avoir une entiere ſatisfaction à Sa Majeſté Britannique, ſur ſes ſujets rebelles réfugiés en Hollande. Cependant le ſieur Skelton ſavoit ce jour-là que le Penſionnaire Fagel opinant le dix-huit ſur ſon Mémoire, déclara en pleine aſſemblée des Etats de Hollande qu'il aimeroit mieux être pendu dans la grande place, que de conſentir que l'on ſaiſit aucun des Anglois qui ſe ſont refugiés dans ce pays, ainſi que Sa Majeſté Britannique l'a fait demander.

Je ſai même que pluſieurs des Etats Généraux ſont perſuadés que le Prince d'Orange eſt preſque la ſeule cauſe que les vaiſſeaux n'ont pas été arrêtés; car le ſieur Skelton ayant ſû le mardi au ſoir que l'Amirauté d'Amſterdam ne pouvoit faire arrêter ces vaiſſeaux hors de leur juriſdiction ſans un ordre de l'Etat, & que le Penſion-

naire des Etats Généraux ne vouloit pas faire ſon rapport à l'aſſemblée ſans qu'il donnât un Mémoire, fit prier mercredi matin les Etats Généraux de ſe tenir aſſemblés juſqu'à ce qu'il eût envoyé un Mémoire pour une affaire de conſéquence & fort preſſée : mais au lieu de dreſſer ſon Mémoire, il alla conſulter le Prince d'Orange, qui le remit & l'amuſa toute la matinée, en ſorte que les Etats Généraux demeurerent inutilement aſſemblés juſqu'à deux heures après midi, & ne virent le Mémoire du ſieur Skelton que le lendemain à onze heures du matin.

Auſſi je ſuis perſuadé de plus en plus que le Prince d'Orange n'y va pas de bonne foi, & qu'il n'agit qu'autant qu'il le croit néceſſaire pour donner quelque ſatisfaction apparente au Roi d'Angleterre ; car je ſai qu'il a dit à un homme en qui il ſe fie entierement, que s'il y a une perſonne au monde qu'il haïſſe & contre qui il ſoit outré, c'eſt le Roi d'Angleterre ; mais qu'il faut bien qu'il tâche

de le contenter pour pouvoir se vanger de Votre Majesté.

Les droits pour la sortie du canon & de la poudre que M. de Montmouth & le Comte d'Argile ont avec eux ont été payés il y a plus de deux mois ; & quoiqu'on ait déclaré que c'étoit pour la Pologne & pour le Danemarck, il y a cependant plus que de la négligence dans M. le Prince d'Orange, de n'avoir pas approfondi cette affaire & rompu cette entreprise. Les drapeaux que ces Anglois ont fait faire & qui ont pour devise, *pro Religione & libertate*, ont été faits & vûs en Hollande.

Je ne compte pas pour une preuve décisive de la mauvaise volonté du Prince d'Orange, qu'il n'a fait faire ni feux de joie ni aucune autre démonstration publique au sujet du couronnement du Roi d'Angleterre. Cependant c'est une marque asse[z] forte qu'il a un chagrin là-dessus qu'il ne sauroit vaincre ; aussi est-il parti le 22 Mai au soir pour aller à Onslardick sans avoir rien fait de tout ce

que l'on attendoit en cette occasion.
Je ſai par un endroit fort ſûr, & dont je puis répondre à Votre Majeſté, que dans une conférence qui ſe tint le dix-neuf entre le Penſionnaire Fagel & le Penſionnaire Hop, touchant l'état de guerre ; ce dernier témoigna à Fagel qu'il avoit ordre de lui déclarer que Meſſieurs d'Amſterdam vouloient vivre dans une parfaite intelligence avec Votre Majeſté ; qu'ils étoient perſuadés que c'étoit le ſalut de la Republique, & que pour rien du monde ils ne conſentiroient que l'on ſe brouillât avec la France, que cependant ils voyent par toutes les démarches du Prince d'Orange qu'il avoit deſſein de faire renaître de nouveaux démêlés entre Votre Majeſté & les Etats, & qu'il vouloit bien lui dire que le Prince d'Orange ſe trompoit fort s'il croyoit réuſſir dans ſes deſſeins. Le Penſionnaire Fagel répondit que le Prince d'Orange avoit de tous autres ſentimens qu'on ne croyoit ; qu'il étoit perſuadé que les Etats devoient conſerver l'amitié de

Votre Majesté, & qu'on le verroit par la conduite que ce Prince tiendroit d'orénavant. Le Pensionnaire Hop lui répondit que Messieurs d'Amsterdam n'en croiroient rien jusques à ce qu'ils en vissent des effets.

Le Prince de Nassau partit de la Haye fort mécontent du Prince d'Orange, n'ayant pû rien obtenir de lui sur la charge de Maréchal Général qu'il souhaitoit.

Le Sr Hop m'y est venu réitérer les instances que le Bourguemestre Witzen a faites ci-devant pour un nommé Abraham Teins Hollandois, demeurant à Rouen, & m'a en même-tems donné un Mémoire pour un autre Jacob Pelgroa fils d'un Hollandois établi à Rouen. Messieurs d'Amsterdam souhaitent fort que ces deux particuliers ayent permission de sortir de France avec leurs effets. Comme le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel tâchent d'aigrir les esprits sur les affaires de la Religion, l'indulgence que Votre Majesté auroit pour ces particuliers, où Messieurs d'Amster-

dam s'intéressent, les détromperoit de bien des choses, & feroit un fort bon effet auprès d'eux.

A M. de Segnelay le 24 Mai 1685.

Quoique je me sois donné l'honneur de vous écrire plusieurs fois jusqu'à cette heure au sujet du vaisseau laDemoiselleMarie, & de vous en envoyer les pieces justificatives, je n'ai pû refuser à Messieurs d'Amsterdam de recevoir les papiers ci-joints qui regardent la même affaire pour laquelle ils me sont venus réiterer leurs instances.

Au Roi, 25 Mai 1685.

Je me donnai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté deux lettres des Ambassadeurs de cet Etat en Angleterre; j'ai eu d'abord celle du dix-huit, qui m'a fait croire que l'on songeoit effectivement à faire un traité entre l'Angleterre & cet Etat: mais ayant fait tout mon possible pour avoir celle du quinze, j'ai trouvé que les Ambassadeurs n'ont parlé qu'en conséquence de leurs instructions, c'est ce qui m'a donné lieu de m'en éclaircir avec quelques personnes que je sai être fort bien informées; j'ai su par eux

que les Etats n'ont point donné ordre de propoſer aucune nouvelle alliance; que même ayant été mis dans les inſtructions des Ambaſſadeurs, qu'ils s'employeroient à un renouvellement d'alliance, on changea ce mot, & on mit ſeulement qu'ils tiendroient la main à la continuation de l'alliance. Je puis répondre à Votre Majeſté que les Ambaſſadeurs de l'Etat n'ont d'autre ordre que celui-là. Ainſi il ne s'agit à cette heure que de prendre garde que ſous ce prétexte, on n'engage inſenſiblement les choſes juſques à faire un nouveau traité : c'eſt à quoi M. de Barillon doit veiller; je lui envoye aujourd'hui ces deux lettres.

J'ai ſu poſitivement, Sire, que le ſieur Skelton a déclaré à Meſſieurs d'Amſterdam qu'il avoit ordre du Roi d'Angleterre de leur témoigner qu'ils lui feroient un plaiſir ſenſible d'avoir de la complaiſance pour le Prince d'Orange, que Sa Majeſté Britannique ne prétendoit point pour cela ſe mêler du dedans de leur Gouvernement; mais qu'elle ſeroit fort aiſe

qu'ils voulussent agir dans tout le reste de concert avec le Prince d'Orange. Ainsi le sieur Skelton a ainsi déclaré à Messieurs d'Amsterdam ce qu'il m'a assûré deux différentes fois avoir défenses de leur dire.

31 Mai 1685. J'allai à Amsterdam & tâchai de m'attirer la confiance des Bourguemestres. Ils s'ouvrirent en effet en quelque façon à moi: mais néantmoins je n'ai pû savoir à fonds leurs plus secrettes intentions, peut-être ne sont-ils pas déterminés eux-mêmes à ce qu'ils veulent faire dans les conjonctures présentes ; car je vois que les choses sont dans un grand mouvement, & les troubles qu'ils présupposent devoir arriver incessamment en Ecosse, leur donnent un peu à penser.

J'ai su d'eux que le Pensionnaire Fagel proposa aux Etats de Hollande il y a dix ou douze jours de laisser les Ambassadeurs de l'Etat en Angleterre jusques à la prochaine assemblée de Hollande qui doit être au mois de Juillet ; que les Députés des villes en ayant fait rapport à leurs principaux,

ils étoient revenus le 24 Mai avec ordre de donner les mains à la continuation de cette Ambassade pour ces deux mois : mais que le Député d'Amsterdam ayant vû que ceux de Delft & de Leyde s'opposoient à cette prorogation, & ayant eu connoissance des lettres de leurs Ambassadeurs par la communication que je lui en avois donnée, il ne voulut pas expliquer l'avis de sa ville qui alloit à consentir à laisser ces Ambassadeurs pendant ces deux mois, & dit que ses principaux n'avoient pas encore opiné là-dessus, & revint le samedi à Amsterdam faire rapport à ses maîtres de ce qui s'étoit passé à l'assemblée de Hollande & des lettres que je lui avois communiquées ; que les Bourmestres avoient été extrémement surpris de n'en avoir aucune connoissance ; que là-dessus ils avoient changé leur premiere résolution & ordonné à leurs Députés de refuser la continuation de cette Ambassade, de demander qu'on prenne résolution de faire revenir incessamment les sieurs Duy-

venvorde & Dickfeld, & de déclarer à l'aſſemblée que, ſi ces Ambaſſadeurs entament quelque négociation, ceux d'Amſterdam la déſavouent dès-à-préſent, & n'y donneront abſolument point leur conſentement.

Ils ont réſolu en même-tems à Amſterdam que ſi le Roi d'Angleterre ou le Penſionnaire Fagel leur propoſent une alliance avec l'Angleterre, ceux d'Amſterdam en propoſeront en même-tems une avec Votre Majeſté, en proteſtant qu'ils ne conſentiront point à la concluſion d'une alliance avec l'Angleterre, que celle qu'ils propoſent avec la France ne ſoit ſignée ; & comme ils ſont perſuadés que le Prince d'Orange ne voudra jamais conſentir à cette derniere, ils ne doutent pas que cette propoſition ne rompe toutes ſes meſures.

Un des Députés d'Amſterdam m'a demandé ſi Sa Majeſté étoit toûjours dans ces mêmes bonnes intentions à l'égard des Etats Généraux, que je leur avois témoigné peu de tems après la Treve, & m'a fait connoître que

Meſſieurs d'Amſterdam travailloient à dreſſer un Mémoire des choſes qu'ils veulent demander à Votre Majeſté pour l'avantage de leur commerce.

J'ai crû, Sire, qu'il étoit à propos de les prevenir ſur la ſuppreſſion des 50 ſols par tonneaux : c'eſt pourquoi j'ai conſeillé à cet homme de n'en pas faire mention ; car Van-Buning leur avoit inſinué malicieuſement il y a ſix mois que Votre Majeſté la leur accorderoit ſans difficulté. J'ai crû auſſi lui devoir faire entendre que ſelon les occaſions & ſuivant les traités que l'on fait, on peut obtenir des graces plus ou moins conſidérables ; car comme ils ne ſont pas en état de pouvoir conclurre une alliance avec Sa Majeſté, le Prince d'Orange y étant abſolument oppoſé, il eſt bon qu'ils ne s'attendent pas à quelque choſe de conſéquence : & enfin comme j'ai vû que l'intention de Meſſieurs d'Amſterdam étoit de me faire délivrer leur Mémoire par les Etats Généraux, je lui ai remontré qu'ils ne devoient pas

en uſer de la ſorte, & qu'il étoit plus à propos que Meſſieurs d'Amſterdam me communiquaſſent en particulier quelques jours auparavant ce qu'ils ſouhaitoient de Votre Majeſté que j'aurois l'honneur de lui en rendre compte, & leur ferois ſavoir ce qu'elle leur pourroit accorder, après quoi ils porteroient aux Etats le même Mémoire pour le faire préſenter au nom de la Republique à Votre Majeſté. Celui à qui j'ai parlé n'a pas déſaprouvé cet expédient: la raiſon que je lui en ai alleguée a été qu'il ne feroit pas de leur prudence d'engager les Etats Généraux à demander à Votre Majeſté des choſes qu'elle ne pourroit peut-être leur accorder ſans préjudicier à ſes ſujets ; & qu'ainſi cette démarche que Meſſieurs d'Amſterdam feroient faire aux Etats Généraux, & dont ils n'auroient pas ſatisfaction les éloigneroit plûtôt de l'amitié de Votre Majeſté qu'elle ne les en approcheroit. L'autre raiſon eſt que cette communication particuliere fera connoître à Meſſieurs d'Amſ-

terdam que si Votre Majesté fait quelque chose, ce sera uniquement pour eux, & cela me servira aussi à les engager dans une plus particuliere correspondance avec moi sur leurs affaires domestiques que celles qu'ils ont eue jusqu'à cette heure.

Il m'a paru, Sire, qu'on fait appréhender à Messieurs d'Amsterdam que Votre Majesté ne se prévale des désordres qui s'élevent en Angleterre pour agir contre l'Espagne; ils craignent même que Votre Majesté ne secourre le Roi d'Angleterre. Je ne puis encore pénétrer s'ils ont quelque dessein d'aider les Protestans, & si c'est dans cette vûe qu'ils ont voulu pressentir de moi, si Votre Majesté n'assistera pas le Roi d'Angleterre en cas de besoin.

Van-Buning n'étant point rebuté de tous les affronts qu'il avoit reçûs du Prince d'Orange, lui écrivit la lettre du monde la plus soûmise, lui demandant avec de très grandes instances de pouvoir rentrer dans l'honneur de ses bonnes graces : mais le Prince

d'Orange s'en est moqué, & a répondu à celui qui la lui a apportée, & qui parloit en même-tems de Messieurs d'Amsterdam, qu'il vouloit bien se raccommoder avec ceux d'Amsterdam; mais qu'il ne vouloit jamais entendre parler de Van-Buning. Le Prince d'Orange ne s'est pas contenté de cela, il a donné cette lettre au sieur d'Odick qui en a distribué des copies à beaucoup de gens, ce qui acheve de décréditer & de deshonorer Van-Buning.

Le sieur d'Odick que l'on sait être créature du Prince d'Orange, s'opposa dans les Etats Généraux, lorsqu'on y voulut prendre une résolution conforme à celle de la Province de Hollande, de faire retirer les Anglois qui sont ici, de sorte que l'on n'a pû donner au Roi d'Angleterre qu'une résolution informe, qui porte que l'on chassera les Anglois de la Hollande, de quelques autres Provinces & de la généralité.

Le Prince d'Orange a témoigné au sieur Skelton qu'il s'est informé depuis

puis peu de toutes les démarches des Anglois rebelles, & qu'il a découvert qu'il y a plus d'un an qu'ils envoyent ſous main des armes & des munitions de guerre en Ecoſſe; qu'il commençoit à connoître que M. de Montmouth a tort, & qu'il trempe dans cette affaire, qui lui paroît de bien plus grande conſéquence qu'il n'avoit crû au commencement.

J'ai été informé, Sire, que le Prince d'Orange fait fondre de gros canons à ſes frais & à ſes armes: il ſe ſert pour cela des pieces qu'il s'eſt fait donner par préſent qui ſe ſont trouvées hors d'état de ſervir dans les villes que les armes de Votre Majeſté ont occupées. Il ne peut faire faire cette artillerie à aucun bon deſſein, puiſqu'il ſe cache des Etats Généraux & du Roi d'Angleterre. Ses créatures répandent ici un bruit qui ne peut être que très-nuiſible à Sa M. Britannique. Si le Parlement d'Angleterre y ajoûte foi, cela ſeroit capable de l'empêcher de donner du ſecours au Roi d'Angleterre; car ils diſent que

le Roi d'Angleterre ne souhaite autre chose que de voir un soûlevement dans son Royaume afin d'avoir un prétexte d'armer, & de se rendre maître absolu de ses Etats.

31 Mai 1685.

Le sieur Skelton étoit de plus en plus attaché au Prince d'Orange.

Le sieur Fucks n'aura pas demain sa premiere audience, il a été très-souvent auprès du Prince d'Orange. J'ai sû par une personne qui est fort dans son secret, qu'un des principaux points de sa négociation a grand rapport aux affaires d'Angleterre, & que ce Ministre a été fort consterné d'apprendre à son arrivée à la Haye que les affaires d'Angleterre n'alloient pas aussi-bien qu'on le croyoit à Berlin, & que Sa Majesté Britannique & le Prince d'Orange n'étoient pas dans une aussi parfaite intelligence qu'on l'avoit mandé à M. l'Electeur de Brandebourg.

Les Députés d'Amsterdam aux Etats de Hollande ont persisté dans leur avis sur la cassation des troupes: mais nonobstant cela j'ai entrevû

qu'ils pourroient bien entrer dans quelque temperament.

M. de Seignelay me manda touchant le pillage du vaisseau la Lune, qu'il étoit vrai que les matelots d'un des vaisseaux du Roi étoient entrés dans ce bâtiment, & avoient pris quelque chose de ce qui s'étoit trouvé dans la chambre du Capitaine : mais après que M. Duquesne eût visité ce vaisseau, & reconnu qu'il n'y avoit aucune marchandise appartenant aux ennemis de Sa Majesté, il fit rendre tout ce qu'il put retrouver de ce qui avoit été pris, & prétendit qu'il ne pouvoit être rien resté entre les mains de ses matelots : que cependant comme Sa Majesté vouloit bien procurer toute sorte de satisfaction aux Intéressés dudit Vaisseau, Elle avoit ordonné au sieur de Vauvré de faire une nouvelle recherche de ce qui n'a pas été restitué.

Lettre de M. de Seignelay du 18 Mai 1685.

Le Roi me manda que l'appui qu'on ne peut pas douter que le Prince d'Orange ne donne aux complices de la derniere conspiration, & à tous

Lettre du Roi, du 31 Mai 1685.

les factieux d'Angleterre, fait voir clairement au Roi de la Grande Bretagne, qu'il ne doit attendre rien de bon du côté de ce Prince ; ensore que les bien-intentionnés n'ont pas sujet d'appréhender qu'il se forme une union sincere entre le Roi & ce Prince.

7 Juin 1685.

Je fis réponse au Roi, qu'il étoit certain que la conduite du Prince d'Orange envers le Roi d'Angleterre, est telle que Sa Majesté Britannique n'en peut juger autrement, sinon que le Prince d'Orange est absolument dans des intérêts contraires aux siens. Cependant comme tout le monde n'a pas connoissance de toutes les démarches du Prince d'Orange, que le public au contraire ne voit que de certaines choses où ce Prince paroît favoriser les intérêts du Roi d'Angleterre, que M. Skelton assûre que ces deux Princes sont dans une parfaite union, qu'il a même prié Messieurs d'Amsterdam de la part du Roi d'Angleterre, d'avoir plus de déference pour les sentimens du Prince d'Oran-

ge, & que d'un autre côté le Roi d'Angleterre, sur la proposition des Ambassadeurs, a fait examiner les anciens traités d'alliance entre l'Angleterre & cet Etat, & qu'il veut selon le rapport des mêmes Ambassadeurs travailler sérieusement à cette affaire : tout cela, Sire, a donné sujet à Messieurs d'Amsterdam & à tous les honnêtes gens, d'appréhender que le Roi d'Angleterre & les Ambassadeurs de cet Etat n'engageassent la République dans une alliance, & Votre Majesté le peut bien juger, puisque Messieurs d'Amsterdam se sont crus obligés de demander aux Etats de Hollande que leurs Ambassadeurs fussent incontinent révoqués; & sur le refus du Pensionnaire Fagel & des villes qui sont dans les intérêts du Prince d'Orange, ils ont déclaré qu'ils désavoüoient dès cette heure toutes les propositions d'alliance que leurs Ambassadeurs pourroient faire ou écouter, les Etats ne leur ayant donné aucun pouvoir de faire l'un ni l'autre.

Comme Messieurs d'Amsterdam ont sû que malgré leurs déclarations de ne plus payer à l'avenir l'état de guerre, le Pensionnaire Fagel avoit tenté de faire délivrer des Ordonnances par les Committers de Rades, & que de neuf qui composent cette assemblée, il en avoit gagné cinq; ils ont envoyé des protestations pour être délivrées à ces Committers de Rades, par lesquelles ils déclarent que ceux qui consentiront dorénavant à délivrer des Ordonnances, en seront réputés débiteurs; il n'y a gueres d'apparence après cela que les Committers de Rades délivrent des Ordonnances. Cependant la confusion est grande parmi les Officiers; car faute d'Ordonnance les Solliciteurs n'avancent point leur argent, & les Officiers n'en ont point pour donner aux soldats.

Le Prince d'Orange soûtenoit toûjours que c'étoit le Roi qui avoit fourni l'argent aux Anglois rebelles, il le voulut persuader au sieur Skelton, tout l'argent étant payé à ce

qu'il prétend en loüis d'or & en écus blancs de France.

Le sieur Skelton fait sa cour au Prince d'Orange plus assidûment qu'il n'a jamais fait : il ne se cache pas de faire tous ses efforts pour gagner ses bonnes graces, & il croit cela compatible avec le service du Roi son Maître. Cependant il me dit avant-hier que quoiqu'il eût fait tout son possible pour se bien remettre auprès du Prince d'Orange, & que pour cet effet il eût témoigné à Messieurs d'Amsterdam qu'ils feroient plaisir au Roi d'Angleterre d'avoir de la complaisance pour les volontés de ce Prince, il le trouve néantmoins encore fort froid, & ne voit pas qu'il agisse en tout ceci comme un homme qui veut être sérieusement dans les intérêts du Roi d'Angleterre.

Il s'est plaint à moi, que lorsqu'il alla déclarer au Prince d'Orange l'ordre qu'il avoit reçû du Roi d'Angleterre, de demander les trois Régimens Ecossois qui sont au service des Etats Généraux ; le Prince d'Orange au

lieu de marquer de la joie de pouvoir rendre quelques ſervices à Sa Majeſté Britannique, (lui qui avoit fait dire quelques jours auparavant par le ſieur d'Overkerke au ſieur Skelton, qu'il iroit en perſonne s'il étoit néceſſaire), témoigna beaucoup de froideur au ſieur Skelton, & lui dit qu'il appréhendoit que les Etats Généraux ne vouluſſent pas accorder cette demande : que pour lui Prince d'Orange, il ne croyoit pas pouvoir l'obtenir, qu'il en auroit bien répondu avant la treve : mais que depuis ce tems-là ſon crédit étoit bien diminué, que Meſſieurs d'Amſterdam prenoient plaiſir à le contrecarrer en tout, & qu'ils feroient fort contraires à cette demande. Le ſieur Skelton croyant tout de bon que le Prince d'Orange n'oſoit ſe charger de cette affaire, lui dit qu'il donneroit le lendemain un Mémoire aux Etats Généraux ſelon l'ordre qu'il en avoit, n'y ayant pas de tems à perdre. Mais le Prince d'Orange voyant cela, s'offrit auſſi-tôt de ſe charger de cette affai-

re. Cependant il lui fit encore quelque difficulté sur ce que les Etats auroient peine à consentir d'envoyer leurs troupes, & de les entretenir à leurs dépens: mais le sieur Skelton lui fit connoître que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyé de l'argent pour le départ de ces troupes, & que Sa Majesté Britannique les entretiendroit tant qu'elles seroient à son service.

Le Prince d'Orange a donc fait témoigner par le Pensionnaire Fagel à la Province de Hollande, que le Roi d'Angleterre souhaitoit d'avoir les trois Régimens Ecossois. Les Etats de Hollande se sont trouvés embarrassés sur cette demande, parce que d'un côté il est dit dans l'article 14 du traité de Breda, que le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, se secourront les uns les autres contre ceux qui leurs seront rebelles, tant par mer que par terre, selon que la nécessité des affaires le pourra requerir, le tout aux dépens de celui qui le requerra de l'autre; & pour les articles sépa-

rés du mois de Janvier 1678. il est dit que le Roi d'Angleterre secourra les Etats de dix mille hommes, & les Etats Généraux secourront le Roi d'Angleterre de six mille, toutes les fois que l'un ou l'autre sera attaqué ou troublé. Les avis ont été partagés là-dessus : les uns soûtiennent que les articles du traité de 1678 ne regardent point les rebelles, & qu'on n'a stipulé le secours mutuel qu'en cas d'attaque ou de trouble par quelque Puissance Etrangere, & qu'ainsi les Etats ne sont tenus d'aider le Roi d'Angleterre, qu'en vertu de l'art. XIV. du traité de Breda, qui ne spécifie pas le nombre des troupes, & qui porte qu'elles doivent être entretenues aux dépens de celui qui en aura besoin. Les autres prétendent que les articles séparés de 1678, regardent aussi le cas de rebellion, en ce qu'il est dit, attaqué ou troublé, & qu'ainsi on est obligé de donner six mille hommes, & de les entretenir. Les Députés se sont séparés pour consulter leurs Supérieurs, & doivent se rassembler demain.

Les Députés des villes n'ont porté à leurs Supérieurs que l'article du traité de Breda, & celui du traité du mois de Janvier 1678. On ne fait aucune mention de la capitulation que l'on a faite, en donnant aux Etats les six Régimens qui sont ici; je la fais chercher, car il me semble que les Etats sont obligés de donner les troupes Angloises toutes les fois que Sa Majesté Britannique en aura à faire.

Sire, le sieur Fucks ne m'est venu voir qu'après avoir eu son audience publique, & ne m'a parlé que de choses fort générales; tout ce qu'il a traité jusqu'à cette heure s'est passé entre le Prince d'Orange, le Pensionnaire Fagel & lui. Deux jours après que le sieur Fucks fut arrivé, le Prince d'Orange demanda au sieur Skelton s'il ne lui avoit pas parlé, & lui dit qu'il avoit à lui communiquer des choses importantes sur lesquelles il le prioit de faire réflexion. Le Comte de Waldeck a dit la même chose au sieur Skelton qui me l'a confié: mais depuis qu'il a parlé au sieur Fucks,

il m'a assûré qu'il ne lui avoit fait que des complimens généraux. Cela me fait croire que le sieur Skelton ne me veut pas confier le secret.

8 Juin 1685.

Les Députés de Hollande récrivirent le 8 de Juin à l'assemblée avec l'avis de leurs villes touchant les Régimens Ecossois que le Roi d'Angleterre demande : Messieurs d'Amsterdam ont déclaré qu'ils ne pouvoient délibérer sur cette affaire de la maniere qu'elle leur étoit proposée, qu'il falloit pour faire les choses dans les formes que le sieur Skelton présentât un Mémoire aux Etats Généraux par lequel il expliquât ce que le Roi d'Angleterre demande d'eux ; que les Etats Généraux fissent communiquer le Mémoire à la Province de Hollande, qu'on en délivreroit des copies aux Députés des villes pour en délibérer. Delft & Leyde ont témoigné que Messieurs d'Amsterdam avoient raison. On se doit rassembler demain matin, & l'on croit que le Pensionnaire Fagel prendra une conclusion à la pluralité des voix, ce qui se peut,

puiſqu'il ne s'agit que de l'exécution d'un traité. La réſolution de Meſſieurs d'Amſterdam peut avoir eu différens motifs : Il peut être qu'ils ont deſſein d'éluder ou du moins de retarder la demande du Roi d'Angleterre, peut-être ne trouvent-ils pas bon que le Prince d'Orange ſe charge de faire ces ſortes de propoſitions de ſon chef, & peut-être auſſi veulent-ils que le ſieur Skelton explique nettement ce qu'il demande, & en vertu de quoi il demande : car s'il prétend le ſecours en vertu du traité de 1678, ils lui feront voir que ce traité ne regarde qu'une défenſe mutuelle des deux Etats contre des Puiſſances Etrangeres ; & ſi le ſieur Skelton allegue le traité de Breda, ils pourront dire en ce cas que le ſecours, quel qu'il ſoit, doit être entretenu par le Roi d'Angleterre.

Un Anglois donna avis il y a trois jours au ſieur Skelton, qu'il y avoit un vaiſſeau de trente pieces de canon prêt à paſſer le Pampus ; que M. de Montmouth étoit embarqué deſſus,

avec quatre-vingts-dix hommes tous gens d'élite & quatre-vingts matelots; le sieur Skelton donna aussi-tôt un Mémoire aux Etats Généraux pour avoir permission d'arrêter ce navire, qui le lui accorderent.

Le Résident de Cologne est entierement persuadé que le sieur Fucks agit contre les intérêts de M. l'Electeur de Cologne. Ce Résident à sû qu'un des Bourguemestres de Cologne des plus opposés à l'Electeur son Maître est venu s'aboucher à Vezel avec le sieur Fucks, avec qui il a eu une très-longue conférence. Ce même Résident a trouvé moyen d'avoir une lettre du Résident Bidelberg au Greffier Fagel, par laquelle il lui mande que le Baron d'Eyde doit arriver incessamment à Cologne avec cent hommes de la garnison de Vezel, & que quand les Bourgeois les auront reçûs, & qu'ils auront l'espérance d'être soûtenus comme on leur a promis, ils agiront hardiment contre l'Electeur de Cologne, & continueront à lui faire des affaires, com-

me ils ont fait trois jours auparavant qu'ils sont entrés dans un territoire qui lui appartient. Le Résident de Cologne a envoyé la copie de cette lettre au Prince de Mourback.

Le Roi approuva fort ce que j'avois insinué à Messieurs d'Amsterdam au sujet de l'espérance qu'ils ont de tirer du Roi de nouveaux avantages pour leur commerce.

Lettre du Roi, du 7 Juin 1685.

Le Pensionnaire Fagel avoit fait la proposition de la part du Roi d'Angleterre pour les trois Régimens Ecossois d'une maniere si confuse qu'on n'avoit presque sû comment en déliberer; il leur dit qu'il avoit à leur communiquer une lettre que Sa Majesté Britannique avoit écrite à M. le Prince d'Orange: mais qu'étant en Anglois il ne pouvoit l'interpréter. M. Benting prit la parole, & dit, que cette lettre contenoit en substance la demande que Sa Majesté Britannique faisoit des trois Régimens Ecossois qui étoient en Hollande. Les Députés de Delft, de Leyde & d'Amsterdam trouverent qu'il falloit

14 Juin 1685.

abſolument que cette demande fût faite aux Etats Généraux par un Mémoire, & j'ai ſû d'un endroit très-ſûr que ces villes n'étoient pas ſeulement choquées de voir qu'on vouloit faire aller par un canal qui n'eſt pas naturel une affaire qu'elles ont jugée très-importante.

On ſe raſſembla le ſamedi matin 9 ſur cette même affaire; Meſſieurs de Delft, de Leyde & d'Amſterdam, perſiſterent dans leur avis, & déclarerent qu'il étoit néceſſaire que le ſieur Skelton fit la demande au nom du Roi d'Angleterre aux Etats Généraux, diſant, que de diriger ainſi les affaires par des voies indirectes, c'étoit vouloir priver les Etats Généraux de leurs plus eſſentielles prérogatives: mais le Penſionnaire Fagel conclut cette affaire à la pluralité des voix, & il l'a pû ſelon les lois de la République, puiſqu'il s'agit de l'exécution d'un Traité.

Les motifs que le Penſionnaire Fagel alléguoit pour faire réſoudre dans l'aſſemblée de Hollande, l'envoi des trois

trois Régimens Ecoſſois, ſans obliger M. Skelton de porter l'affaire aux Etats Généraux, par un Mémoire donné de la part de Sa Majeſté Britannique, ont été que quoiqu'à parler régulierement les Etats ne dûſſent point donner leurs troupes ſans qu'on les leur demandât, il ne falloit pas toute-fois prendre garde aux formalités dans une affaire preſſente; ſurtout puiſque le Roi d'Angleterre témoignoit en cette occaſion une entiere confiance aux Etats Généraux. Qu'il avoit avis que Votre Majeſté avoit fait offrir par M. de Barillon un puiſſant ſecours au Roi d'Angleterre; mais que Sa Majeſté Britannique l'avoit refuſé, & avoit demandé au lieu de cela les trois Régimens Ecoſſois.

Le Penſionnaire Fagel chercha auſſi en cette occaſion de faire tomber ſur Meſſieurs d'Amſterdam le chagrin que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir du retardement de l'envoi de ſes troupes. Cependant il eſt certain qu'il en a fait la propoſition d'une maniere qui a obligé Meſſieurs d'Amſ-

terdam à vouloir qu'on leur donnât un Mémoire, & on ne peut les blâmer d'avoir trouvé mauvais que le Roi d'Angleterre n'ait point fait demander ses troupes aux Etats Généraux, soit par une lettre, soit par un Mémoire, & qu'il en ait seulement écrit à M. le Prince d'Orange, comme s'il en étoit le Maître. Cependant dans le tems que le Pensionnaire Fagel met Messieurs d'Amsterdam dans la nécessité de disputer pour leurs prérogatives, & pour leurs droits, il est bien aise de faire accroire en Angleterre, que ces Messieurs n'avoient d'autre but que de s'opposer à l'envoi de ces troupes.

M. de Montmouth partit de Hollande le vendredi 8 de Juin, il ne voulut pas s'embarquer à Amsterdam sur un vaisseau de trente-deux pieces de canon dans lequel néantmoins il a passé en Angleterre : il s'est contenté de le faire charger à Amsterdam d'une grande quantité de munitions de guerre ; & pour lui il prit un petit bâtiment de pêcheur à un village qu'on

appelle Santfort, ſitué au bord de la mer à la hauteur de Harlem. Il avoit donné une marque au Capitaine du vaiſſeau chargé de munitions pour ſe reconnoître à un certain endroit au ſortir du Texel, où en effet ils ſe ſont rencontrés, & le Duc de Montmouth s'eſt mis deſſus. Cette précaution étoit priſe pour faire croire au Roi d'Angleterre que M. le Prince d'Orange ne ſavoit pas le deſſein de M. le Duc de Montmouth, qui avoit été obligé de ſe cacher de la ſorte.

Cependant des perſonnes fort bien informées m'ont aſſûré que M. de Montmouth avoit été vû lundi 4 de ce mois à Maenſluys, qu'il avoit été mardy à Roterdam, & coucha à la Haye la nuit de ce mardi au mercredi.

Je vois, Sire, tous les jours de plus en plus qu'une des principales affaires que le ſieur FUCKS eſt venu traiter ici, eſt une alliance entre l'Angleterre, les Etats Généraux & l'Electeur ſon Maître. L'Electeur de Brandebourg a été perſuadé que l'Angle-

terre s'alloit unir avec les Etats Généraux ; on n'a pas douté ici que le Prince d'Orange n'eût ce dessein, & même on a crû que le Roi d'Angleterre y donnoit les mains s'il se voyoit paisible dans son Royaume, au moins selon les lettres des Ambassadeurs de cet Etat : mais Messieurs d'Amsterdam y ont toûjours été absolument contraires, & ont tâché de faire rappeller leurs Ambassadeurs, pour empêcher qu'ils n'engageassent quelque négociation avec l'Angleterre. Le sieur FUCKS est à Amsterdam avec le sieur Damerongue depuis cinq ou six jours, il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y aye fait quelque ouverture des desseins de M. l'Electeur ; je tâcherai & j'espere même en être informé. Mais, Sire, je crois pouvoir encore dire à Votre Majesté, ce que j'eus l'honneur de lui écrire il y a huit jours, que Messieurs d'Amsterdam sont fort résolus à n'entrer dans aucun Traité qui puisse offenser Votre Majesté, quelque belle proposition qu'on leur puisse faire : mais s'ils

voyoient une puiſſante ligue formée en faveur de la Religion Proteſtante, je ne répondrois pas alors ſi hardiment qu'ils ne s'y laiſſaſſent aller, au moins c'eſt le ſeul foible par où on les pourroit attaquer.

Le ſieur FUCKS étoit fort mécontent du prompt départ de M. Spanhim, à qui on avoit envoyé un ordre précis de demeurer en Angleterre, tant que le ſieur FUCKS ſeroit à la Haye: mais cet ordre n'arriva en Angleterre, que le lendemain du départ du ſieur Spanheim.

Le Penſionnaire Fagel fit faire des Ordonnances par les Gecommitters de Rades, pour le payement des troupes, nonobſtant l'opinion des quatre villes: mais les ſolliciteurs ne voulurent pas avancer de l'argent ſur ces Ordonnances, quoique le Penſionnaire Fagel les menaçât de faire procéder contr'eux s'ils ne le faiſoient.

Meſſieurs d'Amſterdam s'étoient perſuadés qu'en même-tems qu'ils donneroient les mains à conclurre ici l'état de guerre d'un commun con-

à quelques Villes de Hollande qui s'y opposerent fortement ? Mais le Prince d'Orange se fit une affaire d'entrer dans les intérêts de Messieurs d'Amsterdam, & obtint le consentement des Villes qui y étoient le plus contraires. Il n'eût pas le même pouvoir dans les autres Provinces ; ainsi cette affaire est demeurée indécise, & Messieurs d'Amsterdam ont joüi de ce nouveau Tarif, plûtôt par usurpation & par autorité, que par droit : mais le Pensionnaire Fagel pour lui faire piece, fit résoudre il y a huit jours dans les Etats Généraux par les Députés des six Provinces, que l'on continueroit l'ancien Tarif ; & comme ces Provinces y ont intérêt, & qu'elles sont appuyées par le Prince d'Orange & par le Pensionnaire Fagel, Messieurs d'Amsterdam n'auront pas peu de peine à faire changer cette résolution; cependant cette affaire leur tient extrèmement au coeur.

Le Prince d'Orange a prêté au Prince de Nassau six-vingts mille francs, où il en a été la caution, c'est

un nouvel engagement pour le Prince de Naſſau qui ne fait gueres eſperer de retour.

Les trois Régimens Ecoſſois doivent partir demain de Breda pour Maeſlan-luys, où ils doivent s'embarquer, le ſieur SKelton doit ſe rendre à cette derniere Ville pour leur faire prêter ſerment : on dit toûjours qu'il y a des Officiers & des ſoldats, qui font difficulté de paſſer en Ecoſſe.

Skelton m'a paru fort outré de la mauvaiſe reception que le Prince d'Orange lui a fait, cela l'a obligé de me déclarer aſſez librement ce qu'il penſoit ; il m'a dit que le Prince d'Orange n'avoit jamais voulu avoüer que le Comte d'Argile & les Anglois qui étoient ici refugiés, tramoient quelque choſe contre le Roi d'Angleterre, qu'après qu'ils ont été partis. Un homme de beaucoup de conſidération de ce pays lui a écrit, que M. de Montmouth étoit caché à Delft, & que cet homme-là ne le pouvoit ſavoir, ſans que le Prince d'Orange en fût informé ; que le Duc de Mont-

mouth avoit couché à Roterdam chez un appellé Sas, créature du Prince d'Orange, & Secretaire de l'Amirauté; qu'une femme de qualité de Gueldres, & affectionnée à la Princesse d'Orange, a témoigné son déplaisir à un Anglois des amis de Skelton, de ce que des personnes des plus qualifiées de Gueldres & de ses propres parens, & qui sont dans les intérêts de M. le Prince d'Orange avoient engagé tout leur bien pour prêter de l'argent aux Anglois rébelles. Il m'a appris encore que quoique le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel l'eussent assûré que les Etats Généraux avoient ordonné en conséquence de son Mémoire à toutes les Amirautés de ne laisser partir aucun vaisseau sans l'avoir bien examiné auparavant, & sans avoir de bonnes cautions résidentes dans les Villes de l'Etat, que les marchandises de contrebande qu'on y trouveroit n'étoient pas délivrées pour l'Angleterre: cependant, lorsqu'il a prié ceux de l'Amirauté d'Amsterdam d'en user de

telle ſorte à l'égard du vaiſſeau que M. de Montmouth faiſoit équiper, ils lui ont témoigné qu'ils n'avoient point d'ordre de l'Etat, & que dans le tems qu'il en a demandé aux Etats Généraux & qu'on les a envoyés au Texel, le vaiſſeau a mis à la voile. Je lui ai fait obſerver que le Secretaire de l'Amirauté d'Amſterdam dont il ſe plaint, & qui eſt celui de qui il dépend en cette occaſion d'uſer de diligence, eſt autant ou plus dépendant du Prince d'Orange que le Penſionnaire Fagel. Il m'a dit qu'il le ſavoit bien, & que c'eſt ce qui faiſoit qu'il ne ſavoit plus que penſer de tout ceci; que quand il en fit des plaintes hier matin au Prince d'Orange, il lui parut fort embarraſſé, & lui dit qu'il ne doutoit pas que ſes ennemis ne s'en prévaluſſent auprès du Roi d'Angleterre, & qu'on ne ſe prît à lui de toute cette affaire, parce qu'en qualité d'Amiral, il étoit non-ſeulement le Maître de tous les Colleges de l'Amirauté; mais auſſi que c'étoit à lui à faire exécuter les ordres des Etats Généraux.

Je ſai que les rebelles Anglois avoient des remiſes pour plus de deux cents florins à Amſterdam.

15 Juin 1685.

Le ſieur Fucks alla à Amſterdam, & fut d'abord chez Van-Buning, & il vit bien-tôt que tous les projets d'alliance qu'ils avoient formé par l'entremiſe du ſieur Damerongue étoient bien chimeriques, & Van-Buning lui-même n'a pas été d'avis que le ſieur Fucks en témoignât aucune choſe aux Bourguemeſtres. Je ne doute pas que le ſieur FUCKS n'ait été ſurpris de voir Van-Buning exclu des affaires, & d'avoir trouvé les choſes ſi mal diſpoſées pour ſes deſſeins, qu'il n'ait oſé en faire aucune ouverture: il a parlé à ce que j'aprens de l'affaire de Cologne, il ne ceſſe de donner en ce pays-ci de grands ombrages des deſſeins de M. l'Electeur de Cologne ſur cette Ville là, diſant même que cet Electeur eſt appuyé par une autre Puiſſance.

Je ſûs que le ſieur FUCKS déclaroit publiquement que M. l'Electeur de Brandebourg vouloit bien qu'on ſût

qu'il étoit fort zélé pour sa Religion, & qu'il aideroit toûjours de tout son pouvoir ceux qui en feroient profession. Le même Résident de Munster m'a averti que le sieur FUCKS avoit pressenti Messieurs d'Amsterdam, pour savoir s'ils vouloient joindre leurs offices à ceux de M. l'Electeur en faveur des Protestans de France.

Lettre du Roi du 14 Juin 1685.

Le Roi me manda qu'il lui paroissoit par-tout ce que je lui mandois des démarches que le sieur FUCKS faisoit, que sa négociation avoit contribué aux entreprises que les Magistrats de Cologne avoient fait sur la jurisdiction de l'Electeur.

21 Juin 1685.

Le départ des trois Régimens Ecossois, me donna lieu de songer si l'on ne pourroit pas faire ensorte qu'ils prissent résolution de ne plus reprendre ces troupes en cas qu'elles soient toutes envoyées au Roi d'Angleterre, ils ont des raisons assez bonnes pour cela qui regardent M. le Prince d'Orange, & ils ne manquent pas non plus de prétextes pour rendre l'affaire plausible, & faire connoître les incon-

ficiers des troupes Ecossoises, & entre autres au sieur Wacop un des trois Colonels, & qui est venu querir ces troupes de la part du Roi d'Angleterre de quelle maniere ils ont été traités à leur départ, j'étois assûré qu'ils diront la même chose de ce que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté.

Le sieur d'Odick avoit dit autrefois qu'il n'y avoit pas un plus méchant homme sous le ciel que le Duc d'Yorck, & qu'il avoit fait couper la gorge au Comte d'Essex; c'étoit chez Fuenmajor envoyé d'Espagne, que tous ces discours se tenoient.

Je mandai au Roi, & j'informai M. de Barillon, que les Ministres Prédicans de la Haye, avoient recommandé le Dimanche précédent dans leurs prêches un Capitaine de vaisseau, & tous ceux qui s'étoient embarqués depuis quelques jours sur un vaisseau pour une entreprise fort périlleuse. Les Ministres prierent publiquement dans les Eglises à ce qu'il plût à Dieu favoriser cette entreprise, & faire arriver

river à bon port le Capitaine du navire & tous ceux qui étoient deſſus. Je ne ſai ſi l'on auroit parlé plus intelligiblement quand on auroit nommé M. le Duc de Montmouth. Ce qui eſt à remarquer eſt, que les Miniſtres qui prêchent à la Haye, n'agiſſent preſque que par les ordres du Penſionnaire Fagel. Dans Amſterdam, & dans les autres Villes, ce ſont les Magiſtrats particuliers qui ont toute l'autorité ſur eux.

Le ſieur FUCKS a été trois jours de ſuite enfermé avec le Prince d'Orange plus de deux ou trois heures par jour ; il eſt conſtant qu'il négocie quelque choſe de conſéquence & de ſecret ; & puiſqu'il ne me le confie pas, il eſt aiſé de conclurre que ſa négociation ne doit pas être agréable à Votre Majeſté. Ce que j'en ai pû découvrir me perſuade que ce Miniſtre ne voyant pas jour à faire ſa prétendue ligue de Religion, il veut pourtant ſe ſervir de ce même motif pour unir d'intérêt les Etats Généraux avec l'Electeur de Brandebourg, & pour

leur faire prendre insensiblement des engagemens contraires aux intérêts de Votre Majesté.

Les Solliciteurs ne pouvoient trouver de l'argent sur les nouvelles Ordonnances ; & les assûrances que leur avoit donné le Pensionnaire Fagel ne leur donnoient pas pour un sou de crédit, de sorte qu'on étoit en Hollande dans une assez grande confusion là-dessus.

28 Juin 1685.

Pour ce qui est du dessein que pourroit avoir le Prince d'Orange de faire recevoir en survivance de ses charges un des enfans de M. l'Electeur de Brandebourg, il connoît trop que la proposition en seroit rejettée, pour l'entreprendre à cette heure, & peut-être aussi n'a-t-il pas assez d'envie de la faire réussir : mais d'intelligence avec le sieur Fucks, il veut faire goûter à M. l'Electeur de Brandebourg, une autre proposition, qui dans le fond est un piége fort grossier. Il prie M. l'Electeur d'envoyer à la Haye son second fils, l'aîné des enfans de Madame l'Electrice d'à présent, pour y

être élevé, & pour y faire ses exercices. On fait comprendre à Madame l'Electrice qu'il faut que ce Prince demeure quelques années en Hollande pour gagner l'affection des gens du pays, qu'il sera aisé après cela de le faire recevoir en survivance : mais que si on le proposoit à cette heure on cabreroit les esprits, & on feroit avorter cette affaire. Cependant avant que le Prince d'Orange trouve l'occasion favorable de proposer cette survivance, M. l'Electeur de Brandebourg sera mort, & il y a grande apparence qu'il ne fera pas grand cas après cela des enfans de Madame l'Electrice, de qui il tirera en attendant tout l'appui dont il à besoin auprès de M. l'Electeur de Brandebourg dans la conjoncture présente.

Je mandai au Roi que je pouvois l'assûrer que l'alliance que M. Fucks avoit eu ordre de proposer aux Etats Généraux avoit la Religion pour fondement, & qu'il avoit été fort décontenancé lorsqu'il avoit appris à son arrivée à la Haye, que le Roi d'Angle-

terre continuoit de professer publiquement la Religion Catholique : mais que j'avois découvert depuis peu, qu'indépendamment de tout motif de Religion, le sieur FUCKS avoit ordre de travailler à une alliance avec l'Angleterre & les Etats Généraux.

Le sieur FUCKS ne s'en est pas expliqué à Messieurs d'Amsterdam, ni même au sieur Skelton, quoique le Prince d'Orange l'eût préparé à écouter favorablement ces propositions. Le Prince d'Orange veut peut-être attendre pour voir de quel côté tourneront les affaires d'Angleterre. Si les Protestans ont le dessus, il se flatte qu'il sera encore plus en état d'exécuter ses projets ; car il croit que les Protestans Anglois se soûmettront à lui : mais si le Roi d'Angleterre détruit les rebelles, le Prince d'Orange est persuadé que Sa Majesté Britannique entrera volontiers dans une alliance, étant déja assûré des Electeurs de Brandebourg, de Saxe & Palatin, des Princes de Lunebourg & de Hesse,

ſans compter la maiſon d'Autriche.

A l'égard, Sire, des Etats Généraux, le Prince d'Orange, à ce que j'ai découvert ces jours-ci, ſe tient aſſûré d'avoir preſque toutes les Villes de Hollande, excepté celle d'Amſterdam qu'il n'eſpere pas de gagner, ni celles de Delft & de Leyde : mais il eſpere de faire paſſer l'affaire à la pluralité de voix : il a bien fait d'autres choſes qui ſont bien plus contre les lois de la République que celle-là, & la Treve ayant été ſignée à la pluralité des voix, il en tirera avantage pour conclurre l'alliance de la même maniere ; car il a preſque toutes les autres Provinces, au moins j'ai été averti que les Principaux des quatre Provinces dont il diſpoſe abſolument ont déja donné les mains à cette alliance. Pour ce qui eſt de celles de Friſe & de Groningue, il fait ſon compte que le Prince de Naſſau les portera à donner leur conſentement ; ou que du moins il empêchera qu'elles ne prennent d'aſſez fortes réſolutions pour empêcher la concluſion de cette al-

liance dans les Etats Généraux.

C'eſt-là, Sire, à ce que j'en puis juger, le plan du Prince d'Orange ; & le ſieur FUCKS qui ne devoit être ici que ſix ſemaines ne ſonge pas à s'en aller, il attend le tems propre pour l'exécution de ce deſſein.

Meſſieurs d'Amſterdam en ont ſans doute preſſenti quelque choſe lorſqu'ils ont fait de ſi fortes proteſtations contre tout ce que leurs Ambaſſadeurs à Londres y pourroient négocier. Et quoiqu'ils ne me faſſent pas connoître l'appréhenſion qu'ils ont que cette affaire réuſſiſſe, j'ai découvert cependant qu'ils en ſont dans une extrème peine, juſques-là que s'expliquant ces jours-ci avec un de leurs amis ſur le ſecours que les Anglois rebelles tiroient d'Amſterdam, ils lui dirent que ſi le Roi d'Angleterre n'avoit des affaires chez lui qui l'empêchaſſent de s'unir avec les Etats Généraux & avec le Prince d'Orange, ils étoient perdus : car, Sire, on leur a fait comprendre, & ils le croyent aſſez, que ſi le Roi d'Angleterre & le

Prince d'Orange ſont unis, la liberté de leur République ſera opprimée, & que le deſſein du Prince d'Orange eſt de les réduire en un état à ne pouvoir plus contre-quarrer ſes deſſeins; ainſi je ne doute pas qu'ils ne s'oppoſent de toutes leurs forces à une alliance avec l'Angleterre: mais je vois qu'ils craignent que le Prince d'Orange ne paſſe par deſſus toutes les regles, & qu'appuyé par l'Angleterre & par l'Electeur de Brandebourg, il ne conclue cette affaire malgré eux.

De cette ſorte, Sire, on ne doit pas douter de la mauvaiſe volonté de l'Electeur de Brandebourg & du Prince d'Orange, ni du deſſein qu'ils ont formé; & s'ils y trouvent de la diſpoſition dans l'eſprit du Roi d'Angleterre, Votre Majeſté voit en quel état les affaires ſeront apparemment réduites en ce pays; à quoi je dois ajoûter que les créatures du Prince d'Orange, ne ſe mettront gueres en peine qu'une pareille alliance leur attire la guerre; mais que ceux du Gouvernement qui en ſeroient très-fâchés,

& qui ne donneroient pas les mains à cette alliance, s'ils craignoient qu'elle dût leur être funeste, ne croiront point du tout qu'elle puisse jamais avoir une telle suite ; on leur fera entendre au contraire que Votre Majesté voyant une si puissante ligue formée pour le maintien de la paix n'entreprendra rien, & que les Alliés qui n'ont d'autre but que la paix, n'ont garde de la troubler. Cependant il est très-certain que le Prince d'Orange ne verra pas plûtôt ce parti formé, qu'il fera naître quelque occasion par le moyen des Autrichiens pour engager la guerre.

Votre Majesté qui sait ce qu'elle doit attendre du Roi d'Angleterre, peut aisément juger si ces sortes de projets s'évanoüiront. Je pourrois dire par la connoissance que j'ai du dedans de ce pays qu'il seroit aisé de les détruire dans leur naissance, & qu'il y auroit un moyen bien prompt & bien sûr d'en faire tourner les suites, & l'avantage à la gloire de Votre Majesté. Mais outre que je n'oserois me mêler

de donner mes avis quand Votre Majesté ne me l'ordonne pas, il m'a déja paru que Votre Majesté ne vouloit pas employer des remedes violens à l'égard de ce pays-ci. Cependant je la supplie très-humblement de considérer qu'il n'y auroit pas à craindre de jetter par ce moyen les Etats Généraux dans le désespoir, & de les porter par la nécessité de leur propre défense à s'unir plus étroitement ; & si un prompt effort ne rompt cette alliance, & qu'elle soit une fois affermie, le Prince d'Orange ne perdra pas de tems à faire naître quelque sujet de démêlé par quelqu'un des Alliés ; alors ils agiront avec bien plus d'avantage, que si aussi-tôt que cette alliance se proposera ici, Votre Majesté faisoit avancer une forte armée sur les frontieres des Etats Généraux, & qu'elle leur fit dire qu'ils eussent à se déclarer s'ils vouloient être de ses amis, ou de ses ennemis. Leurs places sont en très-mauvais ordre, & si Votre Majesté vouloit entrer dans le détail de leurs forces, & de la disposi-

tion intérieure de leur Gouvernement, elle verroit évidemment que les Etats Généraux se trouveroient nécessairement obligés de donner à Votre Majesté toute sorte de satisfaction, ou de perdre en très-peu de tems presque toutes les Places de la Généralité, après quoi ils seroient contraints de demander la paix à genoux, & par la conquête de ces Places, Votre Majesté tiendroit toute la République dans une espece de sujétion, & tireroit plus d'avantage de leurs forces de mer, que si elle avoit fait la conquête de leur pays.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y a que la peur de la guerre qui puisse faire agir ou retenir ces gens-ci, & qu'à moins qu'une pareille crainte ne fasse entrer quelques Villes dans les sentimens de Messieurs d'Amsterdam, je ne puis assûrer Votre Majesté que cette Ville seule soit capable d'empêcher que le Prince d'Orange ne fasse l'alliance avec l'Angleterre. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il soit assûré d'en venir

à bout : j'employerai toutes les raisons que Votre Majesté m'a fourni pour l'en empêcher ; & Messieurs d'Amsterdam n'oublieront rien non plus pour rompre cette affaire, si le Roi d'Angleterre se trouve en état de la proposer.

Le sieur Fucks alla voir le sieur Skelton, & le conjura d'écrire au Roi d'Angleterre, pour empêcher que la guerre ne s'allumât dans le Palatinat; que Votre Majesté en demandoit les trois quarts, & que si on ne les lui livroit incontinent elle s'en empareroit aussi-tôt; qu'il le prioit aussi de faire savoir à Sa Majesté Britannique, que l'Electeur son Maître seroit fort aise d'entrer dans ses intérêts, & qu'il auroit toûjours vingt mille hommes à son service. Le sieur Skelton lui répondit que le Roi d'Angleterre espéroit n'en avoir pas besoin, & qu'il réduiroit bien les rébelles par ses propres forces. Le sieur Fucks lui répliqua qu'il ne l'avoit pas bien compris, que ce n'étoit pas contre les rébelles d'Angleterre, que l'Electeur son Maî-

tre offroit les vingt mille hommes, mais pour appuyer les bonnes intentions du Roi d'Angleterre à l'égard des affaires de l'Europe.

Je puis, Sire, ajoûter à tout ceci une chose très-vraie, qui eſt que le Prince d'Orange aſſûra il y a quatre ou cinq jours le ſieur Cramprick, que la guerre étoit inévitable à cauſe des affaires du Palatinat. Cramprick ſoûtenant le contraire, puiſque Votre Majeſté vouloit bien prendre des voies amiables, le Prince d'Orange répliqua qu'il étoit vrai que Votre Majeſté avant que de s'emparer du Palatinat le faiſoit demander preſque tout entier à l'Electeur, & que ſi l'Electeur le vouloit céder, il n'y auroit aſſûrement point de guerre : mais que s'il y faiſoit quelque difficulté Votre Majeſté s'en ſaiſiroit; & ſur ce que Cramprick conteſtoit encore là-deſſus, le Prince d'Orange lui demanda ce qu'il avoit à lui répondre lorſqu'il l'aſſûroit qu'il le ſavoit poſitivement par le ſieur FUCKS, à qui le ſieur Spanheim avoit mandé qu'on le lui avoit

déclaré à Paris, par ordre de Votre Majesté.

Ce qui fut de rare, c'est que le Roi d'Angleterre écrivit au Prince d'Orange, qu'il étoit fort satisfait de sa conduite : cependant il est le seul à qui on se peut prendre du départ du vaisseau de M. de Montmouth, comme étant le chef des cinq Amirautés de ce pays-ci, & comme ayant promis au sieur Skelton après le départ des vaisseaux du Comte d'Argile, que les Amirautés ne laisseroient plus sortir aucuns vaisseaux chargés de munitions de guerre sans donner caution, l'assûrant qu'il leur avoit donné cet ordre, en exécution de la résolution des Etats Généraux, & qu'il pouvoit se reposer là-dessus. Cependant quand le sieur Skelton somma les Officiers de l'Amirauté d'exécuter leurs ordres, il se trouva qu'ils n'en avoient point, & M. de Montmouth échappa.

Je mandai au Roi que j'avois été informé tout de nouveau par des endroits très-sûrs que le Prince d'Oran-

1
16

ge comptoit pour certain que le Roi d'Angleterre vouloit faire alliance avec les Etats Généraux ; que le Roi d'Angleterre & quelques-uns de ſes principaux Miniſtres l'avoient fait dire au Prince d'Orange, que le ſieur FUCKS étoit venu à la Haye ſur cette aſſûrance ; que Meſſieurs d'Amſterdam ont crû la même choſe, & que le Roi d'Angleterre n'attendoit que l'iſſue de ſon Parlement pour s'en déclarer. Que juſques-là le Roi d'Angleterre n'oſoit entreprendre une choſe qui auroit pû lui attirer l'indignation de Sa Majeſté, & par conſéquent de grandes affaires.

J'ai même été informé que Meſſieurs d'Amſterdam ont pris des meſures avec les principaux des Provinces de Friſe & de Groningue pour empêcher cette alliance, & qu'ils ſont convenus entr'eux qu'elle ne pourroit jamais être d'aucun avantage au Roi d'Angleterre, puiſque non-ſeulement ils s'y oppoſeroient fortement : mais que ſi on la concluoit malgré eux, & que le cas échût de la devoir exécu-

ter, ils diroient à ceux qui y auroient consenti, qu'ils pouvoient donner tels secours au Roi d'Angleterre qu'ils voudroient, que pour eux ils n'en feroient rien.

Comme les désordres qui sont en Angleterre, font que ces Messieurs ci n'appréhendent pas qu'on leur propose à cette heure une alliance, ils ont fait connoître plus librement qu'il ne faisoient auparavant l'apréhension qu'ils ont eue que cette alliance ne se fît, & ils ne dissimulerent pas qu'ils ont reconnu que le Roi d'Angleterre se seroit fort volontiers allié avec eux quand il auroit été un peu débrouillé de ses affaires.

Je sai bien, Sire, qu'on a prétendu que si le Roi d'Angleterre avoit eu ce dessein, il n'auroit pas manqué de le faire paroître lorsqu'il a assemblé son Parlement, rien ne pouvant plus l'autoriser dans son Royaume qu'une alliance avec les Etats Généraux : mais on peut aisément voir que le Roi d'Angleterre qui a bien crû que Votre Majesté n'en seroit pas satisfai-

te, n'a pas jugé à propos de l'entreprendre, qu'après qu'il se seroit vû paisible. Qu'il savoit bien de plus qu'Amsterdam ne consentiroit pas à cette alliance, qu'ainsi ses peuples ne l'auroient pas regardée comme une alliance entre le Royaume d'Angleterre & la République de Hollande, mais comme une alliance entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange pour opprimer réciproquement leur liberté ; & comme l'opposition d'Amsterdam, & des Provinces de Frise & de Groningue, auroit pû faire traîner cette affaire en longueur, il est évident que la proposition que le Roi d'Angleterre avoit faite, auroit pû lui porter plus de préjudice dans son propreRoyaume, que d'avantage.

Et c'est sans doute par cette raison, qu'après que les Ambassadeurs de cet Etat eurent rendu compte auPensionnaire Fagel des dispositions qu'ils avoient trouvées enAngleterre pour un renouvellement d'alliance, & de l'ordre que le Roi d'Angleterre avoit donné à ses Ministres d'examiner tous les

traités

Traités d'alliance qui avoient été faits entre son Royaume & cet Etat, ils n'en ont pas fait mention depuis ce tems. Il est impossible que cette affaire en fût demeurée-là sans aucune raison ; ainsi il faut que ce soit, ou parce qu'on a vû que Votre Majesté en étoit informée, & qu'il n'étoit pas encore tems d'en parler, comme le sieur Dickfeld le manda pour lors à un de ses amis, ou parce que précisement dans ce tems-là, on découvrit l'entreprise du Comte d'Argile qui partit quatre jours après.

J'appréhende, Sire, d'importuner Votre Majesté par tous ces raisonnemens ; je sai qu'elle en voit beaucoup plus en un moment que je ne lui en puis jamais dire : mais je crois être obligé de lui faire savoir que ceux qui savent ici le secret de l'Etat sont persuadés que, quoique le Roi d'Angleterre ne soit pas satisfait entierement de M. le Prince d'Orange, il avoit dessein pour l'intérêt & pour la grandeur de son Royaume de faire alliance avec les Etats Généraux, & que

l'Electeur de Brandebourg entroit dans cette union ; & on croit toûjours en Hollande que si le Roi d'Angleterre vient à bout de ses affaires domestiques il reprendra les mêmes brisées.

Le sieur Skelton reçût la nuit du 29 au 30 de Juin un Courier, qui lui apportoit les ordres de demander les trois Régimens Anglois qui étoient au service des Etats Généraux : Skelton partit incontinent apres, & alla trouver le Prince d'Orange à Breda, qui lui dit qu'il écriroit à la Haye pour ce sujet. Le sieur Skelton étant sorti d'auprès du Prince d'Orange, & ayant rêvé à cette affaire, demanda une seconde audience, & dit au Prince d'Orange que sa présence étoit nécessaire à la Haye, & que quand même elle ne le seroit pas, il devoit par son retour marquer un peu plus d'empressement pour les intérêts du Roi d'Angleterre, d'autant plus qu'il n'avanceroit son voyage que de deux jours, l'assemblée de Hollande devant se tenir le mercredi suivant;

ainsi le Prince d'Orange arriva le 1 Juillet au soir à la Haye.

M. d'Odick Président aux Etats Généraux, leur témoigna que le Roi d'Angleterre avoit demandé les trois Régimens Anglois, & quand les Etats de Hollande furent assemblés, on leur déclara la même chose : mais les Députés de ces quatre Villes qui étoient toûjours unis ensemble dirent qu'ils n'étoient pas instruits.

On voyoit bien plus de repugnance dans les Officiers & les soldats Anglois à aller en Angleterre, qu'il n'en avoit paru dans les Ecossois.

Une personne en qui je puis prendre confiance, & par qui j'ai sû des choses très-secretes ayant correspondance dans la Cour du Prince, m'a assûré que le Roi d'Angleterre avoit fait témoigner en cette derniere occasion au Prince d'Orange, soit par le premier Commis de M. Midleton, soit par les lettres que ce Commis a apportées, qu'il voyoit bien que la France n'agissoit pas comme elle devoit à son égard ; qu'il sauroit bien prendre ses

mesures là-dessus ; mais qu'il n'étoit pas tems d'en rien témoigner, parce que s'il discontinuoit de faire paroître la même confiance en Votre Majesté, il pourroit se perdre.

Le Prince d'Orange ne perdit pas cette occasion d'envoyer aussi-tôt Benting en Angleterre, quoiqu'il sût que le Roi d'Angleterre ne l'aimoit point ; que Sa Majesté Britannique étoit persuadée que Benting étoit son ennemi personnel, qu'il avoit toûjours eu commerce avec M. de Montmouth ; ainsi sans quelque avance de la part du Roi d'Angleterre, ce n'étoit pas un homme agréable & propre à être envoyé. Quelques personnes qui croyoient le bien savoir, m'assûrerent qu'il étoit allé pour lui porter les offres que le Prince d'Orange lui faisoit d'aller servir à la tête de ses armées ; je ne vois pas toutefois que le Prince d'Orange soit si fort étonné des progrès que l'on dit ici que fait M. de Montmouth. Je ne sai s'il est encore persuadé que M. de Montmouth ne fera rien qu'il ne puisse appaiser en un

moment : Il fit cependant défendre avant hier ſon Manifeſte. Il s'en eſt aviſé bien-tard ; car ce Manifeſte a été imprimé ici il y a plus de trois ſemaines, quoique tenu fort ſecret, ſans que toutefois le Prince d'Orange ait fait aucune démarche pour le faire ſupprimer. On croit que l'original eſt Flamand ; car il eſt bien mieux en cette langue, qu'en François & en Anglois, il a été imprimé en même-tems en ces trois langues.

Je ſus pourtant alors une particularité aſſez conſidérable ; que M. de Montmouth étoit fort mécontent à ſon départ de la Haye, du Prince d'Orange & du Marquis de Grave, qui apparemment ne lui voulurent pas donner tous les ſecours qu'ils lui avoient promis ; il témoigna même qu'il n'oſoit s'adreſſer au Roi pour avoir du ſecours, non-ſeulement parce que Sa Majeſté étoit trop dans les intérêts du Roi d'Angleterre, mais principalement à cauſe de la Religion.

On peut juger par toute la condui-

te que le Prince d'Orange a tenue en cette occasion qu'il n'a pas été fâché que M. de Montmouth excitât des troubles en Angleterre : mais qu'il ne lui a pas voulu donner d'assez puissans secours pour qu'il s'en pût prévaloir. Cependant l'établissement du nouveau Tarif faisoit bien du bruit dans le dedans de la République, jusques-là que Messieurs de Rotterdam qui sont des créatures dévoüées au Prince d'Orange, déclarerent que si cela continuoit il falloit obliger Messieurs d'Amsterdam à le recevoir.

16 Juillet 1685.

L'assemblée de Hollande consentit ce jour-là, d'envoyer au Roi d'Angleterre les trois Régimens Anglois qui étoient au service des Etats Généraux.

Lettre du Roi, du 15 Juillet.

Le Roi m'écrivit qu'il ne pouvoit accepter la proposition que je faisois de faire avancer une forte armée sur les frontieres des Etats Généraux, pour les obliger à se déclarer s'ils vouloient être de ses amis ou ennemis, & que rien ne lui paroissoit plus capable de rendre le Prince d'Orange

maître abſolu des déliberations des Etats Généraux, & de les faire concourrir à tout ce qu'il pourroit deſirer.

Le Roi me manda que je pouvois facilement détruire le bruit que répandoit le ſieur FUCKS, que l'affaire du Palatinat attireroit infailliblement la guerre, n'y ayant pas d'apparence que le Duc de Neubourg voulût retenir par force ce qui ne lui pouvoit légitimement appartenir.

12 Juillet.

Meſſieurs d'Amſterdam furent fort étonnés de la priſe du Comte d'Argille, & du mauvais état où étoient les affaires de M. de Montmouth. Connoiſſant comme je fais leur foibleſſe & leur timidité; je crois qu'ils ne refuſeroient pas à cette heure un renfort de troupes au Roi d'Angleterre s'il le demandoit, tant ils ont peur de s'attirer de mauvaiſes affaires.

Je ſuis très-perſuadé que ſi le Roi d'Angleterre vient à bout des rebelles, ceux d'Amſterdam auront une extrême peur qu'il ne ſe venge d'eux, & je ne ſai s'ils ne feront pas des avan-

ces pour ſe garantir de ſon indignation. Cependant j'ai peine à croire qu'ils puiſſent pour cela conſentir à faire alliance avec l'Angleterre : mais je ne doute pas que ſi le Roi de la grande Bretagne demande aux Etats d'en faire une, le Prince d'Orange ne la faſſe reſoudre à la pluralité des voix ; car s'il a pû faire conclurre l'aſſociation avec la Suede à la pluralité des Villes & des Provinces, il pourroit à plus forte raiſon faire reſoudre l'alliance avec l'Angleterre contre toutes les regles, à préſent qu'il n'a plus rien à ménager, & qu'il ſemble n'avoir plus d'autre parti à prendre pour ſoûtenir ſon autorité que de mettre tout en confuſion ; c'eſt, Sire, ce qui m'a obligé de mander à Votre Majeſté, ce que j'eus l'honneur de lui écrire le 28 du mois paſſé, non comme une propoſition que je prétendois faire, ni comme une choſe que je cruſſe qui fût à cette heure d'aucune utilité. Je n'ai garde de propoſer, ni même de penſer que la marche des troupes de Votre Ma-

jesté, vers ces frontieres pût faire maintenant un bon effet : mais je me suis donné l'honneur de le mander à Votre Majesté comme le seul remede que je connusse pour rompre l'effet de l'alliance, supposé qu'on en fût venu jusqu'à la conclusion ; & je croirois manquer à mon devoir si je ne prenois la liberté de dire dès cette heure ce que je juge sur de très-bons fondemens, pouvoir, lorsque l'occasion s'en présentera, détruire le Prince d'Orange & son parti, & anéantir toutes les alliances avec l'Angleterre; comme en effet Votre Majesté n'a jamais plus efficacement renversé toutes les mesures du Prince d'Orange, que lorsqu'elle s'avança jusqu'à Valenciennes avec des forces considérables, & qu'elle fit expliquer les Etats sur la paix ou la Treve qu'elle leur proposoit.

Je sai de très-bonne part que Messieurs d'Amsterdam ont remarqué que l'Electeur de Brandebourg, n'avoit plus pour eux la même affection qu' avoit témoignée autrefois,& qu'il s'e

au contraire rechauffé d'amitié pour le Prince d'Orange. On n'a pas manqué de leur faire observer là-dessus que le Prince d'Orange a resolu de les perdre, & qu'il ne songe pas à ménager des alliances ni des amitiés pour la conservation de la République, mais pour la destruction de ceux d'Amsterdam ; & qu'ainsi ils ne peuvent prendre d'engagement avec aucun Prince qui soit dans les intérêts du Prince d'Orange, sans s'attirer eux-mêmes leur propre perte.

12 Juillet 1685.

M. Benting dépêcha un Courier au Prince d'Orange, par lequel il lui mandoit que le Roi d'Angleterre le remercioit de l'offre qu'il faisoit d'aller en Angleterre en personne, & d'y mener un secours de trois ou quatre mille Hollandois.

Lettre de M. de Seignelay le 3 Juillet 1685.

M. de Seignelay me manda qu'il n'avoit trouvé aucunes preuves suffisantes de ce qu'on avoit pillé dans le vaisseau Hollandois la Lune croissante ; ainsi finit cette affaire sans aucune satisfaction.

J'avois sujet de croire que le Prince

d'Orange & le sieur Fucks, n'attendoient que l'occasion favorable pour unir les Etats Généraux & l'Electeur de Brandebourg avec l'Angleterre, & je découvris que ce Fucks en avoit parlé deux ou trois fois à Skelton, qui ne m'en disoit rien.

Le Prince d'Orange confia à quelques personnes que le Roi d'Angleterre lui avoit mandé qu'il avoit proposé de demander en son Conseil les trois Régimens Anglois qui étoient à son service; mais qu'on n'y avoit pas trouvé à propos de se servir de ces troupes; & ce fut sur cela que le Prince d'Orange envoya Benting offrir sa personne & ses gardes. Le Roi d'Angleterre refusa l'un & l'autre, & manda au Prince d'Orange qu'il esperoit bien-tôt venir à bout de M. de Montmouth, & que dans cette conjoncture sa personne étoit aussi nécessaire à la Haye qu'en Angleterre.

19 Juillet 1685.

Le Prince d'Orange s'appliquoit avec un très-grand soin à faire avoir satisfaction à M. l'Electeur de Bran-

debourg ſur-toutes ſes prétentions ; & Fucks, Amerongue & Van-Buning, travailloient fortement à raccommoder Meſſieurs d'Amſterdam avec le Prince d'Orange.

Il eſt bien difficile, Sire, de pouvoir dire au juſte quels ſont à cette heure les ſentimens du Prince d'Orange à l'égard de M. de Montmouth. Beaucoup de gens croyent qu'il conſerve encore quelque correſpondance avec lui : mais il me paroît que depuis qu'il a ſû que M. de Montmouth a pris le titre de Roi, il ne garde plus les mêmes meſures qu'il faiſoit auparavant ; car il eſt conſtant que non-ſeulement il n'a tenu qu'à lui d'empêcher que M. de Montmouth ne pût faire ſortir aucun vaiſſeau des ports de cet Etat, mais il eſt encore vrai que le ſieur Skelton lui ayant indiqué à ſon départ où étoit M. de Montmouth, & l'ayant prié de le faire arrêter ou du moins de le chaſſer des Etats, le Prince d'Orange lui répondit que l'on faiſoit tort à M. de Montmouth, & qu'il

n'avoit aucune liaiſon avec Argille, & les autres Anglois mécontens qui étoient ici : pour moi je me perſuade que le Prince d'Orange a cru que les choſes n'iroient pas bien loin, & que tout ce que feroient les rebelles ne ſerviroit qu'à le rendre néceſſaire au Roi d'Angleterre.

Un certain Capitaine Anglois nommé Fuchs, que le Roi d'Angleterre a fait caſſer, & que je mandai il y a trois mois à Votre Majeſté qui debauchoit les Anglois & levoit quelques ſoldats à Boſleduc eſt à préſent Colonel dans les troupes de M. de Montmouth. Lorſque Skelton s'en plaignit au Prince d'Orange, il lui répondit que c'étoit pour le ſervice de M. l'Electeur de Brandebourg que cet Officier levoit des ſoldats.

Le demêlé qui eſt entre la Ville d'Amſterdam, & les autres au ſujet du Tarif, n'eſt pas prêt à être terminé ; & Meſſieurs d'Amſterdam & les autres au ſujet du Tarif, n'eſt pas prêt à être terminé, & Meſſieurs d'Amſterdam qui ont fait tant de

bruit, & qui devoient prendre de si fortes résolutions, souffrent qu'on leve dans leur Ville le Tarif sur l'ancien pié; ils disent cependant que si l'on n'y remédie bientôt, ils prendront quelques résolutions fort vigoureuses : mais pour moi je n'espere pas beaucoup d'eux, si ce n'est dans les occasions où la peur les oblige à avoir de la fermeté.

Les peines que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel prirent pour le sieur Fucks ne furent pas inutiles, les Commissaires qui examinerent ses prétentions furent d'avis qu'il falloit offrir quatre cents mille écus à M. l'Electeur de Brandebourg, afin qu'il se desistât de toutes ses demandes, qu'on en payeroit à cette heure cent mille écus comptant, & les autres trois cents mille écus en trois termes. Ce n'est pas peu de chose pour cette République dans le mauvais état où sont ses finances, que de donner non en papiers, mais en argent un million de florins, principalement pour des prétentions qui sont fort vagues, n'y

en ayant qu'une qui puiſſe avoir quelque fondement. La premiere qui regarde le payement des ſubſides pour les années 1677 & 1678, ne peut être payée ni reconnue par les Etats Généraux pour légitime, ſans s'engager à payer des ſommes très-conſidérables à tous les autres Princes qui ont la même prétention. La ſeconde, qui regarde la ſatisfaction qu'il demande aux Etats Généraux pour les pays qu'il a été obligé de rendre à la Couronne de Suede, n'eſt appuyée ſur aucun titre. Il n'y a que la demande qu'il fait d'un dédommagement pour les pertes qu'a ſouffert le Duché de Cleves, qui eſt fondée ſur le Traité fait entre les Etats Généraux & M. l'Electeur de Brandebourg; ainſi il eſt à préſumer qu'on ne lui donnera pas une ſi groſſe ſomme ſans ſe tenir bien aſſûré de lui.

26 Juillet 1685.

Je mandai au Roi que je n'omettrois rien de tout ce que je croyois capable de maintenir Meſſieurs d'Amſterdam dans leurs bons ſentimens, mais que je croirois prévariquer à

mon devoir si je ne disois en même-tems que je ne pouvois répondre que mes soins fussent efficaces, & que j'appréhendois toûjours que si le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange entreprenoient de faire une alliance, ils ne la fissent conclurre malgré Messieurs d'Amsterdam.

Je sai que quand on les met sur ce propos-là ils rejettent cela bien loin, comme une chose qu'il ne faut pas appréhender qui puisse jamais arriver. Je sai qu'ils connoissent qu'une alliance avec l'Angleterre, & cet Etat, les mettroit dans une dépendance absolue du Roi d'Angleterre & du Prince d'Orange, & qu'ils seroient traités plûtôt en Province annexe à l'Angleterre, qu'en Etat libre & Souverain: mais Messieurs d'Amsterdam qui peuvent le plus s'opposer à cette alliance, montrent tant de foiblesse dans les affaires qui les touchent de plus près, que j'aurois peur de tromper Votre Majesté, si je l'assûrois sur leur parole qu'ils empêcheront l'alliance d'Angleterre.

J'ai

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté, qu'on pourroit juger par la fermeté qu'ils témoigneroient au sujet du Tarif, ce qu'on pourroit attendre d'eux, lorsqu'il seroit question d'empêcher l'alliance avec l'Angleterre; & je trouve qu'on ne peut avoir une conduite plus molle que celle qu'ils ont eue en cette occasion. Après avoir menacé de déclarer plûtôt leur port franc, que de souffrir l'augmentation du tiers, & après avoir parlé aussi haut sur cette affaire qu'il se pouvoit; un simple Député de Gueldres qui s'est trouvé Président en semaine à l'Amirauté d'Amsterdam, a ordonné l'établissement de ce tiers d'augmentation; & Messieurs d'Amsterdam au lieu d'exécuter leurs menaces, & de témoigner la moindre vigueur, ont consenti par provision à cette imposition, ensorte qu'elle se leve à cette heure dans leur Ville comme par-tout ailleurs. Ils se sont contentés de présenter un projet pour régler, du consentement de toutes les Provinces, un nouveau Ta-

rif : mais comme celui-ci s'exécute par provision, & qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que toutes les Provinces & toutes les Villes s'accordent sur un nouveau Tarif, Messieurs d'Amsterdam doivent bien s'attendre que les impositions demeureront long-tems sur le pié qu'ils ont souffert qu'elles fussent mises.

Tous les honnêtes gens ont été fort consternés de la déroute, & ensuite de la prise de M. de Montmouth. Je sai que parmi les premieres personnes de la Province de Frise & de la Ville d'Amsterdam, il a été dit presque d'un commun consentement que les Etats Généraux n'avoient plus d'autre parti à prendre que celui de se jetter entre les bras de Votre Majesté. La demande exorbitante du Roi d'Angleterre sur l'affaire de Bantam, leur a fait dire la même chose : mais ils concluent en même-tems qu'ils n'ont pas les moyens d'en venir à bout, tant que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel y seront si contraires.

Meſſieurs d'Amſterdam en leur particulier ſont alarmés de la maniere forte dont le Roi d'Angleterre s'eſt expliqué à deux de leurs Commiſſaires ; & au lieu que cela leur devroit faire voir la néceſſité de prendre des meſures avec Votre Majeſté, cela les a rendus encore plus timides qu'ils n'étoient auparavant ; ils ſont à cette heure dans une extrème appréhenſion de déplaire au Roi d'Angleterre, parce qu'ils croyent que ſi cela arrive, il leur fera la guerre, & ils l'éviteront toûjours aux dépens même de quelque choſe du leur.

Le Prince d'Orange a dit à quelques perſonnes que M. Benting voulant prendre congé du Roi d'Angleterre, Sa Majeſté Britannique lui avoit dit d'attendre encore deux jours, & qu'il avoit à l'entretenir.

Lettre du Roi du 24 Juillet.

Le Roi me manda qu'il n'apprenoit point par les lettres de M. de Barillon, que M. Benting eût ordre de preſſer l'alliance, & qu'il y avoit lieu de croire qu'il n'avoit fait aucune di-

ligence pour cet effet, & que M. de Barillon ne l'avoit pas encore pû pénétrer; non plus que la mésintelligence que je disois être entre les Ambassadeurs de Hollande qui étoient en Angleterre.

Le Roi me manda que j'avois raison de croire que les Etats Généraux étoient fort satisfaits de l'Electeur de Brandebourg, s'il est vrai qu'ils lui offrent quatre cents mille écus pour l'obliger à se désister de toutes ses demandes.

Le Pensionnaire Fagel travailloit à faire un nouveau Tarif, qui fût à la satisfaction commune.

2 Août 1685.

Le Pensionnaire Fagel se joignit aux sieurs Fucks & Damerongue, pour rétablir la bonne intelligence du Prince d'Orange à Amsterdam; cela me fait appréhender que cet accommodement ne se fasse avec le tems.

Pour ce qui regarde l'alliance entre le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, j'ai eu l'honneur d'envoyer il y a quelques tems à Votre Majesté, les lettres secretes des Ambassadeurs

de cet Etat qui en faisoient mention, & je lui mandai alors que le sieur Dickfeld avoit écrit à un de ses amis, qu'il étoit d'avis qu'on ne parlât pas d'alliance jusques à ce que les affaires d'Angleterre fussent débrouillées; il semble à cette heure qu'il veuille recommencer cette négociation. Je me donnai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'extrait de la lettre que le sieur Duyvenworde & lui ont écrite au Greffier Fagel le 24 du mois passé; ils ne parlent que de l'affermissement & de la continuation des anciens Traités, & cela peut avoir été adroitement couché de la sorte pour avoir rapport à leurs instructions dans lesquelles on ne les charge que de parler de la continuation d'amitié & d'alliance, le mot de renouvellement qu'on y avoit inseré ayant été effacé.

Il est certain que cet ordre ne demande point que les Ambassadeurs des Etats fassent aucun acte nouveau pour la continuation de ces Traités; & si le sieur Dickfeld a intention de

le faire, c'eſt ce que M. de Barillon, à qui j'ai envoyé cet extrait du 24 ſaura plûtôt que moi ; cependant il ne peut ſigner aucun acte pour la continuation des Traités avec l'Angleterre, que ce ne ſoit pour ſervir aux deſſeins du Prince d'Orange ; car il y peut faire inſérer quelque clauſe de conſéquence, & quand ce ſera une fois fait, on ſe moquera de Meſſieurs d'Amſterdam s'ils ne veulent pas le ratifier, & quand même il feroit un ſimple Acte de confirmation des Traités ſans y rien ajoûter, le Prince d'Orange s'en peut ſervir utilement comme d'un fondement pour faire une ligue de garantie contre Votre Majeſté, puiſque les derniers Traités entre l'Angleterre & cet Etat, contenant une garantie des Pays-Bas Eſpagnols, le Prince d'Orange n'aura plus qu'à inviter le Roi de Suede, l'Electeur de Brandebourg & les autres, d'entrer dans cette garantie.

J'eus l'honneur de mander à Votre Majeſté par ma lettre précédente, le biais que le Penſionnaire Fagel a pris

touchant l'alliance avec l'Angleterre, cela me feroit croire qu'il ne ſonge pas à cette heure à faire ici un nouveau Traité d'alliance ; peut-être croit-il qu'il auroit de la peine à en venir à bout, & qu'y ayant déja un Traité d'alliance entre le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, un ſimple Acte de renouvellement ſuffira pour les deſſeins du Prince d'Orange; ainſi ce qui ſe traitera là-deſſus ſe paſſera en Angleterre.

Je n'ai garde, Sire, de témoigner aucun empreſſement pour faire une alliance entre Votre Majeſté & cet Etat ; je connois les ſuites qu'une pareille démarche attireroit, & je me renferme à maintenir les bien-intentionnés dans leurs ſentimens, & à faire en ſorte que la plûpart des membres de l'Etat, perſiſtent dans celui où ils ſont à préſent de ne s'engager dans aucune alliance, étant perſuadé qu'il eſt à propos de laiſſer paſſer la conjoncture préſente qui eſt favorable au Roi d'Angleterre, par les mê-

mes raiſons qu'elle devroit lui être contraire; car les Etats appréhendent ſon reſſentiment, ils ſavent qu'il n'a jamais aimé la République; ſa demande exorbitante touchant l'affaire de Bantam leur fait peur, & ſurtout la liaiſon qu'ils voyent du Roi d'Angleterre avec le Prince d'Orange, leur fait enviſager la perte de leur liberté dans une étroite alliance avec cette Couronne. Tout cela ſembleroit devoir porter les Etats Généraux à prendre avec Votre Majeſté des meſures qui les puiſſent garantir de tous ces malheurs: mais comme les Etats Généraux ne ſont plus pour ainſi dire les Maîtres chez eux, ceux qui connoiſſent la ſolidité de ces raiſons-là, n'ont pas le pouvoir d'agir ſelon leurs véritables intérêts; de ſorte que la foibleſſe de beaucoup d'entr'eux prévalant ſur leurs bons ſentimens, les empêche de s'attacher aux moyens qui pourroient les tirer du danger où ils ſe voyent, & rétablir la liberté de la République.

12 Août.

Le Roi d'Angleterre écrivit aux Etats Généraux pour les remercier du prompt ſecours qu'ils lui avoient donné, les aſſûrant qu'il ne l'oublieroit jamais, & leur mandoit en même-tems que n'ayant plus beſoin des ſix Régimens Anglois & Ecoſſois, il les leur renvoyoit.

On attend à tous momens M. Benting, & les créatures du Prince d'Orange diſent, que M. Sidney vient avec lui: j'en ſuis ſurpris, & je n'avois pas cru qu'il fût de la prudence de M. Benting, de continuer ſi ouvertement à entretenir une correſpondance qui ne peut être d'elle-même agréable au Roi d'Angleterre, & qui par deſſus cela a commencé à s'établir par les projets d'excluſion qu'on fit alors contre lui. Cependant je n'en ſuis pas fâché; car Sidney & Skelton ſont fort ennemis, & ce dernier ne manquera pas de croire que Sidney a deſſein d'empêcher que le Prince d'Orange ne le faſſe Général des Anglois; & comme le ſieur Skelton eſt fort prompt & fort violent, il pourroit

bien lui échapper quelque chose qui le brouillera avec le Prince d'Orange.

Le sieur Skelton a été informé depuis peu que M. deMontmouth, dans le tems qu'il étoit à Diren, avoit dit au Prince d'Orange, que si le Roi d'Angleterre venoit à mourir, on n'y souffriroit jamais un Roi Papiste, & qu'il aideroit toûjours le Prince d'Orange d'un corps de six mille Gentils-Hommes Anglois qui étoient dans ses intérêts.

M. Oliverkrans a passé ici à son retour de France, il m'est venu voir, & m'a dit, qu'il avoit eu l'honneur d'entretenir M. le Marquis de Croissy; qu'il n'avoit osé demander la permission d'avoir l'honneur de faire la réverence à Votre Majesté, parce que n'ayant aucune commission il avoit eu peur de se rendre suspect en Suede; il m'a répeté les mêmes choses qu'il a dites à M. le Marquis de Croissy, touchant les affaires du Holstein & du Duché de Deux-Ponts, & touchant le Cardinal Azolin : il me pa-

roît persuadé que si Votre Majesté veut bien que la Suede rentre dans les anciennes alliances que ce Royaume a eues avec elle, & si on leve les obstacles qui peuvent se rencontrer touchant l'affaire du Holstein & celle de Deux-Ponts, l'alliance pourra se faire. Il m'a insinué que le Comte de la Gardie & toute cette faction, non seulement n'a plus le même crédit, en toutes sortes d'affaires; mais encore que ceux qui sont de ce parti-là sont si fort connus pour entrer dans les intérêts de la France, que tout ce qu'ils disent sur ce sujet est suspect, & qu'ils se rendent par-là incapables d'y pouvoir travailler. J'ai témoigné au sieur Oliverkrans, qu'outre que ces affaires ne me regardoient point, j'ignorois de plus absolument quelles étoient les intentions de Votre Majesté, & quels sont ses engagemens avec d'autres Princes.

Pour ce qui regarde le Cardinal Azolin, je lui ai fait à peu près la même réponse, & j'y ai ajoûté que je ne voyois aucune apparence que Votre

Majeſté voulût demander au Pape une choſe qui ſeroit d'un ſi grand éclat, ſans être aſſûré que le Pape l'accordera, ce qui eſt hors de toute vraiſſemblance : il me paroît cependant avoir cette affaire autant à cœur que l'autre, & m'a aſſûré que le Roi de Suede en ſeroit très-aiſe, & que ſi ce Cardinal étoit éloigné, le Marquis d'Elmonte donneroit toutes les lumieres néceſſaires pour établir une bonne correſpondance avec la Reine de Suede.

Le ſieur Oliverkrans m'a écrit d'Amſterdam une lettre que j'ai cru devoir envoyer à Votre Majeſté, puiſqu'elle fait aſſez connoître quelles ſont ſes vûes. Il eſt à remarquer que le Duc de Holſtein eſt à Amſterdam, & qu'ainſi le ſieur Oliverkrans lui aura parlé avant que de m'écrire.

La Province de Hollande a approuvé l'avis de ſes Commiſſaires, touchant les quatre cents mille écus que l'on donnera à M. l'Electeur de Brandebourg : cette réſolution doit être portée ce matin aux Etats Géné-

raux, où ſans doute elle ſera ſuivie par les autres Provinces. Je ſuis informé de fort bon lieu que l'accord qui ſe fait moyennant cette ſomme, entre M. l'Electeur de Brandebourg & cette République contient ſeulement l'extinction de toutes prétentions de part & d'autre ; on n'a garde de mettre d'autres clauſes dans un pareil Traité. L'Electeur de Brandebourg ne voulant prendre aucun engagement formel avec les Etats, que l'Angleterre n'y ſoit auparavant entrée, & les Etats Généraux ne ſouhaitant point de faire aucune nouvelle alliance avec l'Electeur de Brandebourg, tout le ſecret de cette affaire n'eſt qu'entre le Prince d'Orange, le Penſionnaire Fagel, & les ſieurs Fucks & Damerongue. On m'a dit cependant que le ſieur Fucks avoit aſſûré les principales perſonnes de l'Etat, qu'en donnant cette ſatisfaction à M. l'Electeur de Brandebourg, il feroit abſolument dans leurs intérêts en toutes les occaſions. Le ſieur Damerongue a dit la même choſe, &

qu'il falloit par-là engager Madame l'Electrice dans les intérêts de l'Etat.

Skelton est fort indigné du retour de M. de Sidney : il est certain que la complaisance que le Roi d'Angleterre a eue de le laisser venir ici ne fait pas un bon effet, & fait croire que le Prince d'Orange se remettra toûjours bien avec le Roi d'Angleterre, puisqu'il consent qu'un homme qui, de concert avec le Prince d'Orange, l'a voulu exclurre de la Couronne, vienne ici pour entretenir son commerce avec ce Prince. Skelton a déja sû que Sidney a dit que M. de Montmouth avoit eu trente mille hommes, mais qu'il les avoit renvoyés parce qu'il n'avoit pas eu de quoi les armer; cela montre que Sidney veut faire comprendre, que le parti des rebelles est encore bien puissant en Angleterre, & qu'il seroit en état d'entreprendre des choses considérables s'il avoit un chef qui lui pût fournir ce qui est nécessaire.

Le sieur Skelton a été étonné que Mylord Sunderland lui ait écrit une

lettre fort preſſante, pour le prier de vivre en amitié avec M. Sidney, il trouve que la complaiſance de Mylord Sunderland va un peu loin; & comme il avoit eu autrefois des liaiſons avec Sidney pour les intérêts du Prince d'Orange, contre ceux du Roi d'Angleterre d'à préſent, Skelton en prend occaſion ou prétexte pour ſe confirmer dans le deſſein où il étoit déja de ne plus avoir de correſpondance ſecrete avec Mylord Sunderland, de peur que tout ce qu'il lui manderoit contre le Prince d'Orange, ne lui revînt par le canal de M. de Sidney.

J'ai ſû d'un très-bon endroit que Meſſieurs d'Amſterdam ont été fort ſurpris & fort fâchés, que la Province de Friſe n'ait fait qu'une réforme, après avoir eu deſſein de faire une caſſation. Ceux d'Amſterdam ſouhaiteroient bien que puiſqu'ils ne vouloient faire qu'une réforme, ils ne ſe fuſſent pas ſi fort hâtés; car cela traverſe un peu les deſſeins qu'ils ont d'inſiſter fortement dans l'aſſemblée

prochaine pour une cassation. Comme ils souhaitent de finir l'affaire du Tarif, on ne parlera que de celle-là dans l'assemblée qui se tient à cette heure : Messieurs d'Amsterdam croyent agir fort habilement & fort finement, de tâcher de finir l'affaire du Tarif, pour être en état de parler plus hardiment dans la prochaine assemblée sur la cassation : mais toutes ces finesses & tous ces ménagemens ne valent rien, sur-tout puisque Messieurs d'Amsterdam se trouvent dans une telle situation, qu'il n'y a que la fermeté & la vigueur qui soient capables de leur faire avoir ce qu'ils souhaitent.

Je fus averti que les Ambassadeurs des Etats Généraux avoient signé un renouvellement d'alliance avec Sa Majesté Britannique, j'en fis informer en même-tems Messieurs d'Amsterdam, sans qu'ils pussent découvrir que cela vînt de moi; ils prirent feu là-dessus, & témoignerent assez qu'ils étoient très-éloignés de donner les mains à une alliance avec l'Angleterre,

terre ; car ils allerent sur le champ chez le Pensionnaire Fagel, pour lui demander ce qui en étoit. Il leur répondit qu'il s'étonnoit qu'ils s'inquiétassent sur cela, puisqu'ils savoient quelles étoient les instructions de leurs Ambassadeurs, & qu'ils devoient s'assûrer qu'ils ne feroient rien au-delà de leurs ordres, qu'ils avoient eux-mêmes vû les lettres qu'ils ont écrites de Londres, contenant la priere qu'ils ont faite au Roi d'Angleterre, de vouloir continuer dans l'amitié, & dans l'alliance qu'il y avoit eu entre le feu Roi son frere & les Etats Généraux, & que Sa Majesté Britannique avoit dit, qu'elle feroit visiter les Traités pour voir sur quel pié étoit établie cette alliance, & qu'il pouvoit les assûrer, qu'il n'y avoit rien de plus.

Je trouvai cette réponse captieuse puisqu'il les renvoyoit aux instructions de leurs Ambassadeurs, qui avoient des termes, & un sens dont ils pensoient aisément se servir pour autoriser leur conduite.

Je mandai au Roi que ce qui me r'aſſûroir là-deſſus, c'eſt que M. de Barillon ne m'en mandoit rien, & que Sa Majeſté pouvoit juger de la vérité de cet avis par les lettres de M. de Barillon, puiſqu'on ne pouvoit avoir ſigné cet Acte en Angleterre, ſans qu'il en eût connoiſſance.

Lettre du Roi du 9 Août.

Le Roi me manda que j'avois raiſon de tirer de toutes les pieces que je lui avois envoyées avec ma lettre du 2 Août, une conſéquence des grands acheminemens au Traité de renouvellement d'alliance entre l'Angleterre & les Etats Généraux, dans laquelle l'Electeur de Brandebourg devoit être compris, & que Sa Majeſté s'aſſûroit que je ferois tout mon poſſible pour détourner les Etats Généraux, d'entrer dans cet engagement; jugeant bien que ce ſeroit le fondement d'une ligue contre les intérêts de Sa Majeſté, ſous prétexte de la conſervation des Pays-Bas.

Que cependant il avoit lieu de croire par toutes les raiſons qu'avoit le Roi d'Angleterre, de ſe défier du

Prince d'Orange, que le premier aimeroit mieux demeurer dans l'état où il étoit, & dans la pleine liberté qu'il avoit de prendre tel engagement qu'il voudroit, que de se lier avec les Etats Généraux, par un traité qui n'auroit servi qu'à augmenter le crédit du Prince d'Orange, & lui faciliter en Angleterre & en Hollande, l'exécution des desseins qu'il avoit contre le repos public.

Le Roi me manda que les propositions que me faisoit le sieur Oliverkrans ne convenoient pas à ses intérêts, & qu'il seroit encore plus préjudiciable à son service d'entrer avec lui dans une négociation qui ne serviroit qu'à donner du soupçon & de la défiance à ses Alliés.

16 Aoû 1685.

Je mandai au Roi que je n'omettois rien de tout ce que je pouvois faire auprès de Messieurs d'Amsterdam, pour les détourner d'entrer dans les engagemens où on les vût jetter avec l'Angleterre. Aussi le Prince d'Orange a pris d'autres mesures par lesquelles il lui étoit bien plus aisé de venir

à bout de ses desseins qui étoient de faire signer un Acte par les Ambassadeurs qui étoient à Londres. Je fis observer à Sa Majesté qu'il pouvoit y avoir encore en cela de la surprise; car le feu Roi d'Angleterre fit un Traité avec les Etats au mois de Juillet 1678, dont l'article V. porte une garantie formelle des Pays-Bas, & une invitation aux autres Princes d'y entrer, avec stipulation qu'ils conviendront des troupes & des moyens nécessaires pour réduire la partie qui violera la paix, à dédommager l'autre des pertes qu'elle aura souffertes. MylordHeyde présenta même un projet d'entretien de cet article : mais les Etats ne voulurent point non-seulement y entendre, la paix entre Sa Majesté & l'Espagne ayant été signée dans ce même-tems : mais le Traité du mois de Juillet ne fut pas ratifié. Ainsi quand on ne feroit que renouveller purement & simplement ce Traité sans y rien ajoûter, on ne peut rien faire de plus contraire aux intérêts de Votre Majesté; aussi je ne

puis croire que les Miniſtres du Roi d'Angleterre le puiſſent faire, ni qu'ils ſongent à renouveller un Traité qui n'a pas été ratifié, & qui eſt demeuré caduc : mais cependant, comme on doit s'attendre à tout de la part du Penſionnaire Fagel, j'ai cru me devoir donner l'honneur de rendre compte de ceci à Votre Majeſté, & j'en informe M. de Barillon; je lui avois envoyé dès le 31 du mois paſſé, l'extrait de la lettre des Ambaſſadeurs de l'Etat du 24. Il ma mandé par ſa lettre du 7 de ce mois qu'il l'a reçûe, & que cela ſe rapporte à ce qu'il ſait. Cela m'apprend que les affaires dont je ne faiſois que douter ſont réelles, & que mes ſoupçons étoient bien fondés. Si je l'avois ſû auſſi poſitivement & un peu plûtôt, j'en aurois donné avis à Meſſieurs d'Amſterdam qui ne l'ont appris que par cette lettre du 24, & qui ne peuvent gueres y apporter de remede à cette heure que l'affaire eſt ſi avancée, qu'en refuſant la ratification, ce qui eſt plus difficile à entreprendre qu'à

en prevenir la conclusion.

Les dernieres lettres des Ambassadeurs de cet Etat donnent quelque appréhension aux bien intentionnés, que du côté du Roi d'Angleterre, l'on n'apporte beaucoup plus de facilité à favoriser les desseins du Prince d'Orange, dans ce renouvellement d'alliance, qu'on n'auroit dû attendre d'un Prince, qui a tant de sujets de mécontentement & de défiance du Prince d'Orange; car les Ambassadeurs mandent que les Commissaires qu'on leur a donnés, sont Mylords Halifax, Rochester, Sunderland & Midelton. Le premier est tout au Prince d'Orange, & le dernier n'a pas paru fort porté pour les intérêts de V. M. dans tous les rapports que les Ambassadeurs de l'Etat ont faits des conversations qu'ils ont eues avec lui. J'apprends cependant que les Partisans du Prince d'Orange ne sont pas contens des dernieres lettres secrettes qu'ils ont reçûes, & que ce Traité-là ne prend pas encore le train qu'ils souhaiteroient, Votre Majesté sera in-

formée par l'Angleterre du fondement qu'il y a éntre ces différens avis. On envoya avant-hier ordre aux Ambaſſadeurs de cette République qui ſont en Angleterre, de prendre leur audience de congé, incontinent après que leur négociation ſeroit finie.

Le ſieur Fucks ne ſe cache plus ſur les affaires du Palatinat : il a dit au Réſident de Cologne & de Munſter, qu'il n'étoit que trop viſible qu'il y auroit bien-tôt des démêlés là-deſſus, que c'étoit un intérêt commun de tous les Princes d'Allemagne qui devoient ſe liguer pour cela avec Sa Majeſté, & l'exhorter d'en écrire à l'Electeur de Cologne pour le faire entrer dans ce deſſein.

Les Bourguemeſtres Régens d'Amſterdam, ont eu ces jours-ci un furieux démêlé avec Van-Buning. Celui-ci leur reprocha leur peu de vigueur ſur l'affaire du Tarif, & leur offrit de mettre vingt mille francs de ſon bien, ſi l'on vouloit ſe cottiſer & prendre les moyens de ſoûtenir cette

affaire par la force. Les Bourguemeſtres lui demanderent comment on pouvoit prendre quelques meſures avec lui qui étoit ſi changeant & ſi foible, & qui avoit tenté toutes ſortes de voies pour ſe raccommoder avec le Prince d'Orange : mais il leur répliqua qu'il n'avoit ſongé à ſe raccommoder, que parce qu'il ſavoit que quelques-uns d'eux étoient encore plus foibles que lui, & qu'on ne devoit rien attendre de bon dans leur Gouvernement.

23 Août 1685.

Je ne puis croire que l'on prenne en Angleterre l'Acte de renouvellement d'alliance que l'on projette de faire avec les Etats Généraux, comme une ſimple formalité qui n'ajoûte rien aux engagemens précédens; puiſque ſi cela étoit on s'en ſeroit expliqué nettement il y a long-tems à M. de Barillon; & la conduite qu'on a tenue en tout ceci, fait bien voir qu'on doit être perſuadé que Votre Majeſté n'en doit pas être ſatisfaite; car quand j'envoyai il y a trois mois à M. de Barillon les premieres lettres

que les Ambaſſadeurs de cet Etat écrivirent ſur cette matiere, M. Dickfeld manda à un de ſes amis premier Député aux Etats Généraux, qu'il falloit laiſſer cette affaire en ſurſéance juſqu'à ce que les brouilleries d'Angleterre fuſſent finies, Sa Majeſté Britannique ne voulant pas s'attirer à dos V. M. Si alors on n'avoit compté cet Acte que comme une ſimple formalité, dont Sa Majeſté n'eût pû être bleſſée, on n'auroit pas remis à un autre tems à conclurre une affaire ſi innocente en ſoi, & qui auroit fortifié conſidérablement le Roi d'Angleterre.

J'ai été informé, Sire, du détail de la propoſition que le Penſionnaire Fagel a faite, pour le renouvellement des Traités qui ſont entre la Suede & cet Etat; il n'y a que le ſeul Traité fait le 13 d'Août 1645, pour quarante ans qui ſoit expiré. Le Penſionnaire a demandé ſi l'on ne jugeroit pas à propos de le renouveller, & a propoſé en même-tems de faire u Acte avec la Suede, par lequel on d

clareroit que le Traité d'aſſociation fait avec la Suede, qui étoit pour le maintien de la paix, aura la même force pour le maintien de la Treve. Après cela, Sire, je ne crois pas qu'on puiſſe douter non-ſeulement de la mauvaiſe volonté du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, que l'on connoît aſſez; mais encore des meſures priſes entre le Prince d'Orange & les Miniſtres de quelques autres Cours.

Mais, Sire, ſi l'on en pouvoit encore douter, ce qui ſe paſſa hier matin, dans la conférence qui ſe tint entre les Etats Généraux & le ſieur Fucks, acheveroit de convaincre les plus incrédules; car le ſieur Fucks ayant demandé une conférence pour conclurre ſon Traité avec les Députés des Etats Généraux, cette affaire ayant été reglée entr'eux; le Penſionnaire Fagel prit la parole, & propoſa de proroger pour juſqu'à la fin de ce ſiecle le Traité défenſif, que les Etats ont avec l'Electeur de Brandebourg, qui ne doit expirer qu'en 1688.

Il eſt viſible que ce Traité devant durer encore trois ans, il ſeroit inutile d'en faire le renouvellement, ſi l'on ne vouloit à cette heure prendre un nouvel engagement avec M. l'Electeur de Brandebourg, & l'unir avec d'autres Princes. Les Députés des Provinces qui ſont au Prince d'Orange, n'ont pas témoigné d'éloignement pour cette propoſition: mais celui de Groningue ayant déclaré qu'il ne pouvoit opiner là-deſſus, ſans ſavoir auparavant le ſentiment de ſes ſupérieurs; les autres Députés n'ont pas voulu s'expliquer, & tous ont pris cette affaire *ad referendum*, pour en communiquer à leurs principaux. Le ſieur FUCKS voyant cela a fait la même choſe, & a dit, qu'il en rendroit compte à M. l'Electeur de Brandebourg.

Cependant les Etats Généraux réglerent avec lui le Traité touchant les prétentions de M. l'Electeur de Brandebourg. Selon la réſolution qui ſe prit Vendredi dans les Etats de Hollande, on payera en dix ans, & on ne

donnera à préſent ſur les quatre cents mille écus que cent mille: mais on a évalué le dédommagement que M. l'Electeur a demandé pour un vaiſſeau pris par la Compagnie des Indes d'Occident à quarante mille écus comptant. Ainſi ajoûtant ces quarante mille écus, M. l'Electeur touchera à cette heure cent quarante mille écus, & en tout quatre cents quarante.

Ces quarante mille écus ſont en tout ou en partie pour Madame l'Electrice, & la Compagnie des Indes reſtituera aux Etats Généraux, ou les quarante mille ou une partie, je ne ſai pas le détail, qui n'eſt d'aucune conſéquence.

Le ſieur Skelton me paroît fort embaraſſé des fréquentes lettres que Mylord Sunderland écrit à M. Sidney; car bien que M. Sunderland ne paſſe pas pour être dans les intérêts de Votre Majeſté, cependant on ſait de quelle maniere il a été autrefois dans ceux du Prince d'Orange, & comment il ſe laiſſe gouverner par M. Sidney;

d'ailleurs je ſai qu'il y a de fréquentes conférences entre M. Sidney, M. Benting & Dalonne.

La Province de Hollande ſe ſépara ſans avoir rien conclu ſur le Tarif.

24 Août 1685.

Le Penſionnaire Fagel & le ſieur Fucks, qui n'avoient point leur principal but, qui étoit de renouveller & de proroger l'alliance faite avec l'Electeur de Brandebourg en 1678, renoüerent une conférence pour le lendemain, dont on me vint rendre compte le ſoir à la nuit; & on m'aprit que le Penſionnaire Fagel avoit propoſé aux Députés des Etats Généraux, de proroger ce Traité juſques à la fin du ſiecle; que les Députés qui étoient au Prince d'Orange, & qui avoient été avertis par le Penſionnaire Fagel y avoient donné les mains; que le Député de Groningue s'étant excuſé ſur ce qu'il n'oſoit agir ſans ordre de ſes ſupérieurs, le Penſionnaire Fagel s'étoit fort emporté contre lui, qu'il lui avoit témoigné le préjudice qu'il faiſoit par-là aux Etats Généraux, & lui avoit déclaré que

s'il s'opiniâtroit d'avantage, il alloit coucIurre avec six Députés, & qu'il conclurroit même avec cinq plûtôt que de laisser cette affaire indécise. Ainsi le Député de Groningue qui se trouvoit par hasard être peut-être le seul de la Ville de Groningue, qui fût dans les intérêts du Prince d'Orange y donna les mains, & le sieur Fucks qui avoit fait semblant la veille de n'avoir point d'ordre là-dessus, se trouva tout d'un coup informé des sentimens de son Maître, & conclut le Traité. La précaution que prit le Député de Groningue, fut de protester contre ce qu'on lui faisoit faire, & de déclarer qu'il signoit seulement en vertu d'un pouvoir général, mais sans aucun ordre particulier pour cette affaire, de laquelle ses Maîtres n'avoient nulle connoissance, ne prétendant les engager qu'autant qu'ils le trouveroient bon. Cet Acte lui pourra peut-être servir pour s'excuser envers ses supérieurs, mais ne fait rien contre la validité de ce Traité.

Ce Traité contient plusieurs articles qui se réduisent à trois points. Par le premier on éteint toutes les prétentions de M. l'Electeur de Brandebourg, même celle du vaisseau pris sur les côtes de Guinée, moyennant quatre cents quarante mille écus payables en dix ans : le premier payement qui se fera en échangeant les ratifications, sera de cent quarante mille écus. Par le second point on convient de régler à l'avenir de quelle maniere la Compagnie Occidentale de l'Electeur de Brandebourg, fera son commerce sur les côtes de Guinée. Par le troisieme on proroge jusqu'à la fin de ce siecle le Traité d'alliance défensive fait en 1678, entre M. l'Electeur de Brandebourg, & cet Etat, qui devoit finir en 1688. Ainsi j'avois quelque raison de juger par les premieres démarches qu'à fait ici le sieur Fucks, que quoiqu'il ne parlât point d'alliance aux Etats Généraux, ni à Messieurs d'Amsterdam, son dessein étoit de prendre son tems pour en conclurre une aussi-tôt qu'il lui

feroit possible. Le biais que prend le Pensionnaire Fagel, de faire renouveller toutes ces alliances, au lieu d'en faire de nouvelles, lui rend l'exécution de ses desseins plus aisée, les Députés des Etats Généraux ne comptant pas à beaucoup près d'avoir consenti de proroger de douze ans ce Traité qui n'en doit plus durer que trois.

Les lettres des Ambassadeurs des Etats en Angleterre du 21, qui venoient d'arriver, portoient, qu'ils venoient de conclurre l'Acte de renouvellement des Traités avec l'Angleterre, & qu'ils l'envoyeroient par le premier ordinaire.

27 Août 1685.

J'ai cru qu'il étoit du service de Votre Majesté, de faire tous mes efforts pour avoir le Traité qui fut signé le 23 Août dernier, par les Députés des Etats Généraux & par le sieur Fucks; & j'ai été assez heureux pour en avoir une copie qui me fut apportée hier au soir, moyennant une somme fort médiocre : je l'ai fait traduire toute la nuit fidelement & mot à mot,

mot, & je me donne l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté.

J'avois jugé que quand il n'y auroit rien dans ce traité de contraire aux intérêts de Votre Majesté, Elle seroit cependant bien aise de le voir, afin de pouvoir plus précisément donner à M. de Rebenac les ordres qu'elle jugeroit nécessaires dans cette conjoncture : mais Votre Majesté verra que le quatrieme article de ce Traité est une véritable ligue de la même nature qu'étoit le Traité d'association, que le Pensionnaire Fagel tâche de faire revivre avec plus de précaution, & avec des mesures qui puissent le faire mieux réussir que ci-devant.

Lettre du Roi du 23 Août 1785.

Le Roi me manda que l'avis que je lui avois donné depuis quelque-tems d'un renouvellement d'alliance des Etats Généraux avec l'Angleterre, venoit de lui être confirmé par les dernieres lettres de M. de Barillon, qui lui avoit mandé que le Roi d'Angleterre lui avoit donné part de la résolution qu'il avoit prise.

10 Août 1685.

Beaucoup de perſonnes ici ont été perſuadées que le Roi d'Angleterre avoit trop d'intérêt à ne pas s'attirer ſon reſſentiment pour rien faire qui lui puiſſe déplaire : mais, Sire, je ſupplie très-humblement Votre Majeſté, d'être perſuadée que M. le Prince d'Orange raiſonnant dans ſon cabinet, il y a environ deux mois avec le Penſionnaire Fagel, ſur ſes lettres d'Angleterre, lui dit préciſément, que le Roi d'Angleterre lui avoit mandé, qu'il ſauroit bien prendre ſes meſures à l'égard de la France, mais qu'il n'étoit pas tems de rien faire alors, parce que s'il diſcontinuoit de faire paroître la même confiance à Votre Majeſté, il pourroit s'attirer de fâcheuſes affaires. J'eus l'honneur de donner cet avis à Votre Majeſté, le 5 Juillet dernier; & comme je vois que l'effet répond à cela, j'ai encore plus approfondi ces jours-ci cet avis ; il m'a été confirmé mot à mot par la perſonne qui la ſû du Domeſtique du Prince d'Orange, lequel Domeſtique ne ſait point que

cela me ſoit jamais revenu.

Je trouvai moyen, Sire, de repréſenter ces jours-ci aux Bourguemeſtres d'Amſterdam, les fâcheuſes ſuites que peuvent avoir ces commencemens de ligue, & il me ſera d'autant plus aiſé de leur faire voir les mauvais deſſeins du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, que le Traité ſigné avec M. l'Electeur de Brandebourg, & la propoſition de renouveller celui de Suede en ſont des preuves convaincantes : mais, Sire, j'apréhende avec tout cela de me trouver en l'état où j'ai eu l'honneur de mander il y a quelque tems à Votre Majeſté, que je ſerois ſi le Prince d'Orange entreprenoit quelque choſe contre l'oppoſition d'Amſterdam, ſavoir que la foibleſſe de ces Meſſieurs-là les empêcheroit de ſe ſervir des remedes qu'il faudroit employer en de pareilles occaſions. Je ſuis bien aſſûré que ſi on leur demandoit leur conſentement pour faire quelque nouvelle alliance, ou pour mettre dans un renouvellement quel-

que article qui les engageât plus qu'ils ne ſont avec l'Angleterre, ils n'y donneroient point les mains : mais lorſqu'après que la choſe ſera faite, le Penſionnaire Fagel ſoûtiendra & repréſentera, que, ni le renouvellement des Traités avec l'Angleterre, ni la prorogation de celui qu'ils ont avec l'Electeur de Brandebourg, n'engagent point dans le fonds les Etats Généraux plus qu'ils ne le feroient ſans cela ; je ne ſai ſi Meſſieurs d'Amſterdam oſeront s'y oppoſer vigoureuſement. C'eſt par cette raiſon que j'ai toûjours cru que cette affaire ne pouvoit être détournée qu'en Angleterre, ſur-tout au commencement & dans le tems que le Roi d'Angleterre étoit aſſez embarraſſé de ſes propres affaires, pour devoir donner là-deſſus les aſſûrances telles que Votre Majeſté auroit ſouhaité.

Septem- 85.

Il me dit que le Prince d'Orange trouvoit aſſez de moyens par l'entremiſe du Penſionnaire Fagel, & des Députés aux Etats Généraux, qui ſont à lui pour venir à bout de

faire faire ces ſortes de Traités qui n'engagent point les Etats : mais que du moment qu'il les voudroit jetter dans la guerre , il n'y réuſſiroit non plus que l'année paſſée.

D'autres perſonnes me dirent que leurs Ambaſſadeurs leur ayant mandé que les Miniſtres du Roi d'Angleterre ſouhaitoient fort qu'on fit un Acte de ratification des Traités, ils n'avoient pas cru qu'on pût s'oppoſer à une choſe qui ne les engageoit pas plus qu'ils le ſont avec l'Angleterre , qu'ils avoient ſeulement pris toutes les précautions pour n'être pas trompés , & que le Penſionnaire Fagel ayant demandé aux Etats de Hollande leur conſentement à la ratification de cet Acte , qui devoit être ſigné inceſſamment en Angleterre, les aſſûrant poſitivement qu'il n'y auroit pas un iota d'ajoûté aux engagemens qu'ils ont déja ; les autres Villes y alloient donna les mains ſur la parole du Penſionnaire Fagel :mais que les Députés d'Amſterdam l'avoient refuſé , & avoient dit qu'ils ne vouloient point

ratifier un Traité qu'ils ne l'eussent vû auparavant.

Je découvris aussi par l'entretien que j'eus avec les Régens d'Amsterdam, qu'ils n'avoient aucune connoissance du Traité signé avec l'Electeur de Brandebourg, sinon qu'on avoit stipulé l'amortissement de toutes les prétentions de cet Electeur, & que leurs Députés avoient consenti de proroger jusques à la fin du siecle le Traité défensif qui devoit encore durer trois ans.

Comme je remarquai que Messieurs d'Amsterdam ne comptoient pas que cette prorogation fût d'une grande conséquence, je ne m'arrêtai pas à combattre une chose à laquelle il n'y avoit plus de remede : je m'arrêtai seulement à leur faire comprendre les conséquences du quatrieme article, & je leur fis voir qu'il serviroit de fondement au Prince d'Orange, à faire une ligue contre la France. Qu'il étoit surprenant que Messieurs d'Amsterdam déclarassent si souvent qu'ils ne vouloient rien faire

qui pût donner le moindre ombrage à Votre Majesté, & qu'ils consentissent après cela à mettre de pareilles clauses dans un Traité. Je leur fis connoître que quand il plairoit au Prince d'Orange, il les engageroit en vertu de cet article à faire tout ce qu'il voudroit, parce que l'Electeur de Brandebourg n'auroit qu'à faire savoir aux Etats Généraux qu'il a des avis précis que Votre Majesté veut entreprendre la guerre, & à demander que l'on convienne des troupes qu'on devra donner de part & d'autre pour s'y opposer; & il ne sera pas difficile au Prince d'Orange de faire aussi-tôt conclurre cette convention; que Messieurs d'Amsterdam opposeroient alors inutilement, parce que le Pensionnaire Fagel représenteroit avec raison qu'il ne s'agit que de l'exécution d'un Traité, & que par conséquent l'affaire doit passer à la pluralité de voix.

Il m'a paru, Sire, que Messieurs d'Amsterdam ont été touchés de ces raisons, & qu'ils ont bien compris

que s'ils avoient le malheur d'avoir une guerre au dehors, le Prince d'Orange se rendroit aisément le Maître de leur liberté, & réduiroit Messieurs d'Amsterdam à un tel point, qu'ils ne pourroient plus faire la paix malgré lui : mais je n'oserois répondre à Votre Majesté qu'ils ayent toute la fermeté nécessaire pour cela. Je vois à la vérité qu'ils ne veulent pas de guerre, qu'ils ne prétendent pas non plus faire aucune liaison qui les y puisse engager : mais je vois aussi que leur principale ressource est de croire que quand le Prince d'Orange voudra venir à l'exécution de tous ces Traités qu'il fait faire à cette heure, ils s'y opposeront d'une telle sorte qu'il n'en viendra pas à bout, & m'ont parlé sur cela de la même maniere qu'avoit fait Van-Buning : mais je leur ai fait connoître qu'outre qu'il est fâcheux d'en venir aux extrémités où ils se trouverent l'année passée avec le Prince d'Orange, sur-tout lorsqu'on peut avec bien moins de peine & sans aucun effort, arrêter

une affaire dans le commencement, ce n'eſt pas une choſe fort ſûre que les affaires puiſſent toûjours tourner auſſi heureuſement qu'elles firent l'année paſſée.

J'ai trouvé, Sire, qu'on m'avoit dit vrai touchant le peu de courage des Bourguemeſtres Régens Heude & Witzen, dont le premier qui a tout le crédit dans Amſterdam, n'a oſé déclarer dans l'aſſemblée de Hollande la réſolution de ſa Ville, qu'il avoit portée par écrit. J'ai à la vérité reconnu en eux beaucoup de bons ſentimens, mais encore plus de timidité & de foibleſſe ; & j'ai trouvé en Van-Buning une grande peur que le Prince d'Orange ne lui joue un mauvais tour, & beaucoup de mauvais ſentimens contre les intérêts de Votre Majeſté. Ce qui m'a deplû davantage en tout cela, c'eſt que le ſieur Hop m'a paru fort refroidi & fort degoûté : il eſt chagrin d'avoir port fortement les ſentimens de ſa Vill & d'avoir enſuite été abandonné p ſes Bourguemeſtres ; cela le jette

quelque façon dans les intérêts de Van-Buning.

Je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté, que j'ai reconnu plus que je n'ai jamais fait que la seule chose qui donne encore un peu de courage à ceux d'Amsterdam qui sont bien intentionnés pour la République, est la persuasion où ils sont que le Prince d'Orange n'est pas si bien avec le Roi d'Angleterre qu'il le fait croire : mais si une fois il paroissoit une grande union entre le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange, le peu de personnes qui se trouvent avoir assez de courage pour résister encore aux volontés du Prince d'Orange seroient bien-tôt abattues, & les autres ou par complaisance ou par foiblesse, se soûmettroient entierement aux volontés de ce Prince.

J'eus alors communication de la lettre que les Ambassadeurs de l'Etat en Angleterre, avoient écrite le 24 d'Août.

On m'a assûré que le sieur Fucks avoit proposé d'ajoûter à son Traité

quelques articles ſéparés qui étoient de conſéquence.

Je ſuis informé que M. Fucks avoit prié avant ſon départ pour Berlin le ſieur Skelton, d'écrire au Roi d'Angleterre, pour l'inviter à entrer dans le Traité d'aſſociation, & qu'il ne doutoit point qu'il n'apportât à ſon retour des ordres de M. l'Electeur de Brandebourg, de ſigner ſon Traité, où cet Electeur entreroit conjointement avec la maiſon de Lunebourg.

Le ſieur Oliverkrans, m'ayant écrit la lettre que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majeſté; je lui ai fait réponſe ſeulement pour en accuſer la reception : mais comme je l'avois prié lorſqu'il partit de la Haye pour Amſterdam, de me mander en quelle diſpoſition il trouveroit Meſſieurs d'Amſterdam, il m'a écrit la lettre ci-jointe. La triple affaire qu'il marque être ſi fort de ſon goût, eſt une alliance entre Votre Majeſté, le Roi de Suede & les Etats Généraux : M. Haren m'en avoit parlé autrefois comme d'une choſe qu'il ſouhaitoit, mais en

passant, il a parlé depuis au sieur Oliverkrans en Suede. Je supplie très-humblement Votre Majesté, de me faire l'honneur de me mander si à la premiere lettre que M. Oliverkrans m'écrira, je le prierai de ne se plus donner cette peine, ou si avant que de faire aucune réponse j'envoyerai sa lettre à Votre Majesté.

Ce fut alors que les Protestans François commencerent à venir en Hollande : je fus averti que plus de soixante qui s'étoient embarqués à Nantes dans un vaisseau Hollandois, avoient vendu leur bien, & emporté le plus d'argent qu'ils avoient pû.

11 Sept. 1685.

Aussi-tôt que j'ai eu communication du Traité que le sieur Fucks a signé à la Haye, j'ai fait tout mon possible pour avoir celui dont il est fait mention, qui est prorogé jusqu'à la fin de ce siecle : mais quelques diligences que j'aye faites, je n'en ai pû avoir de copie qu'avant hier; comme il est en haut Allemand, la traduction n'en a été achevée que ce matin. Ce Traité a été fait à Berlin

& a toûjours été tenu fort ſecret ; & depuis qu'on l'a prorogé on a fait défenſe aux Miniſtres d'Etat qui l'ont de le communiquer à qui que ce ſoit.

M. le Comte de Rebenac me l'a demandé, je le lui ai envoyé ce matin.

L'Ambaſſadeur de Danemarck qui ſouhaitoit toûjours que la guerre recommençât, avoit menacé Meſſieurs d'Amſterdam à ſon départ, que le Roi de Danemarck les mettroit bien à la raiſon, & que Votre Majeſté entreroit dans ſes intérêts ; & comme à ſon arrivée à Copenhague le Roi de Danemarck fit arrêter quatre de leurs vaiſſeaux au paſſage du Sund, cela ne contribua pas peu à faire prendre des réſolutions aux Etats Généraux de renouveller le Traité de 1645. avec la Suede & de demeurer ſur leurs gardes touchant la France.

13 Septembre.

Le Traité fait avec l'Angleterre eſt ratifié : pour ce qui eſt de celui de Brandebourg, Meſſieurs d'Amſterdam ſe trouvent à cet égard dans la ſituation où j'ai toûjours jugé qu'ils ſeroient, lorſque le Penſionnaire Fa-

gel auroit entrepris quelque chose contre leur gré. Ils sont fâchés de l'article qu'il a fait insérer dans ce Traité ; ils n'y auroient pas consenti si on leur en eût demandé leur avis avant que de le mettre; mais à présent qu'il est dans le Traité, ils n'ont pas assez de vigueur pour l'en faire ôter. Cela vient non-seulement de leur foiblesse qui est grande, mais encore de la prévention où ils sont que le Prince d'Orange a beau faire faire toutes ces démarches aux Etats, il ne les engagera pas pour cela malgré eux dans la guerre, & qu'ils seront toûjours les maîtres de l'empêcher lorsqu'il s'agira d'en venir à l'exécution. Ce qui les confirme encore plus dans cette foible conduite, est qu'ils croyent que quand ils s'opposeroient à present à une chose qui ne paroît pas à tout le monde aussi essentielle qu'elle est, ils ne seroient pas secondés, peu de gens ayant assez de cœur pour s'attirer la disgrace du Prince d'Orange sans grande nécessité. Mais quand on se verra prêt à entrer en guerre, cha-

cun aura peur pour ſoi, & ils ſeront alors ſecondés de tous les autres excepté de ceux qui ſont abſolument dévoüés au Prince d'Orange.

Ces Meſſieurs pourroient bien, ainſi que je leur ai remontré, ſe tromper dans leur raiſonnement : mais on ne peut les en déſabuſer parce que leur timidité qu'on ne peut ſurmonter les fait raiſonner de la ſorte; ils ſentent eux-mêmes ce qu'ils attribuent aux autres, & ils ſont les premiers à ne vouloir pas ſe faire d'affaires que quand il y va de leur derniere ruine.

J'étois perſuadé que Mylord Sunderland étoit bien aiſe que Sidney vint faire ſa Cour au Prince d'Orange.

Mais comme je connois le génie de ceux d'Amſterdam, & que je ſai qu'ils ne conſentent à toutes ces choſes que par foibleſſe, & auſſi parce qu'ils n'en voyent pas la conſéquence, j'ai crû à propos de leur repréſenter les inconvéniens dans leſquels ils peuvent tomber, & combien il

leur importe d'avoir une conduite plus ferme, s'ils veulent conserver le peu qui leur reste de leur liberté ; car il est constant, & je leur ai assez représenté, que si les Etats-Généraux se trouvoient engagés dans quelque guerre, le Prince d'Orange mettroit Messieurs d'Amsterdam en tel état qu'ils ne seroient pas les maîtres de faire ni paix ni treve, que selon son bon plaisir.

20 Septembre.

Le Pensionnaire Fagel s'est servi ces jours-ci du prétexte de la Religion ; n'en trouvant pas d'autre, pour tâcher d'éloigner les Etats des sentimens qu'ils doivent avoir pour Votre Majesté : il a fait une harangue fort étudiée & fort pathétique sur ce sujet dans les Etats de Hollande ; il a exagéré ce qui se passe en France à l'égard des Huguenots, & a représenté aux Etats ce que leurs ancêtres ont fait pour la Religion.

Je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté, que tous les Députés des Villes ont été fort animés par son discours en faveur de ceux de leur Religion ;

ligion, ſur-tout lorſqu'il a dit que les Hollandois habitués en France n'en pouvoient ſortir ni retirer leurs effets, quoiqu'ils ne fuſſent pas naturaliſés François; de ſorte que l'affaire ayant été miſe en délibération pardevant des Commiſſaires, ils ont été d'avis qu'on m'en viendroit parler, & qu'on envoyeroit ordre à M. de Starembourg de faire des inſtances ſur ce ſujet à Votre Majeſté. Cet avis n'a pas encore été rapporté dans les Etats de Hollande, parce qu'on eſt en peine de quelle maniere on dreſſera la réſolution.

Ces Meſſieurs prétendent que Votre Majeſté ne peût ſans contrevenir aux traités empêcher les Hollandois qui ne ſont pas naturaliſés de ſortir du Royaume, & de vendre ou emporter leurs effets, non-ſeulement par le droit naturel, mais encore parce qu'il eſt dit dans les Traités qu'ils ont l'honneur d'avoir avec Votre Majeſté; que ſi la guerre venoit à s'allumer, ils auroient neuf mois pour ſe retirer & pour vendre leurs effets,

à plus forte raiſon le peuvent-ils faire en pleine paix. Ils ſe ſervent encore de l'article dix du Traité de commerce, dans lequel il eſt réglé qu'un Hollandois habitué en France qui ne ſera pas naturaliſé, ne pourra joüir du droit de Bourgeoiſie : ils inférent de-là que ne pouvant avoir les priviléges de Bourgeois & de Sujets de Votre Majeſté, ſans être naturaliſés, ils ne peuvent non plus ſans être naturaliſés être obligés aux charges, ni être traités comme Sujets de Votre Majeſté.

Comme il n'y a preſque perſonne dans le Gouvernement de Hollande qui n'ait un parent ou un ami intéreſſé dans le Commerce de France, ſoit en qualité de Propriétaire, ſoit en celle de Commiſſionnaire, ou de Directeur, cette affaire excite beaucoup de bruit, & cauſe de l'altération.

Les mieux intentionnés m'en ont fait parler, non que ce ſoit eux qui y prennent beaucoup d'intérêt, étant preſque tous Arminiens ; mais parce

qu'ils voyent l'avantage que le Prince d'Orange en tire, & le chagrin que cela cauſe à la plus grande partie de ceux du Gouvernement.

Meſſieurs d'Amſterdam m'ont auſſi envoyé leur Penſionnaire pour ce ſujet : mais comme je lui ai fait connoître qu'il ne leur convenoit pas de ſe mêler de ce que Votre Majeſté juge à propos de faire au dedans de ſon Royaume, il ne m'a plus parlé de l'affaire en général, & s'eſt reſtreint à me prier de me charger de leurs très-humbles prieres auprès de Votre Majeſté, en faveur de quelques particuliers d'Amſterdam habitués en France.

On prit dans ce tems-là une réſolution dans les Etats de Hollande, de chaſſer tous les Jéſuites de cette Province : on tient juſqu'à preſent cette réſolution fort ſecrete ; Meſſieurs d'Amſterdam n'y ayant pas encore donné les mains ; parce qu'ils ſont perſuadés que la grande liberté qu'ils donnent à toutes ſortes de Religions, attire le commerce.

Le Prince d'Orange fit mille careſſes à Sidney, & lui donna à ſon départ une bague de mille écus, il témoigna quelque inquiétude des diſpoſitions de Goudenong.

Le Landgrave de Heſſe alla à Diren voir le Prince d'Orange, qui lui fit rendre de très-grands honneurs, & lui fit des careſſes exceſſives.

On imprima à la Haye une lettre que l'Electeur de Brandebourg écrivoit au Sieur Spanheim ſon Envoyé extraordinaire auprès du Roi ſur les affaires du Palatinat qui étoit comme une eſpece de manifeſte.

Le Penſionnaire d'Amſterdam me vint dire que les Députés de cette Ville avoient fait ce que j'avois ſouhaité, qu'ils s'étoient oppoſés fortement ce matin au quatrieme article inſéré dans le Traité de Brandebourg, qu'ils en ont remontré les conſéquences ; & qu'enfin voyant que le Penſionnaire Fagel faiſoit conclurre cette affaire à la pluralité des voix, ils ont proteſté contre ce quatrieme article, & déclaré qu'ils ne prétendoient pas

y être tenus, c'eſt tout ce qu'on peut ſouhaiter d'eux, & plus que je n'en avois eſperé. Cette prétention ne laiſſera pas de faire voir le ſentiment de Meſſieurs d'Amſterdam aux Puiſſances Etrangeres, & leur doit faire connoître que le Prince d'Orange pourra bien par ſon autorité faire conclurre des traités : mais que quand il s'agira de les exécuter il n'en ſera pas le Maître, puiſque Meſſieurs d'Amſterdam qui ſeuls peuvent fournir aux frais, témoignent y être ſi contraires. Il me parla auſſi pour un Hollandois habitué en France, qui vouloit ſe retirer, & pour des rafineries de ſucre qu'on vouloit leur confiſquer.

24 Sept. 1685.

J'ai été informé que les Etats Généraux n'ayant pas voulu entrer dans les propoſitions que M. d'Oxenſtiern fit au mois de Septembre dernier au ſieur Haren, pour le renouvellement du traité de 1645, parce qu'il s'expliquoit ambiguement, & qu'il ſembloit vouloir ajoûter de nouvelles clauſes au traité de 1645. le Comte

d'Oxenſtiern dreſſa un nouveau projet qu'il a fait communiquer aux Etats Généraux, & qu'ils ont abſolument rejetté, ne voulant pas entrer dans les engagemens qu'il propoſoit; de ſorte que le ſieur de Silverkroon, étant venu ici il y a quatre mois, a témoigné qu'il étoit plus à propos pour toutes les difficultés, de continuer ſimplement le traité de 1645, ſans y rien ajoûter.

Meſſieurs d'Amſterdam étoient perſuadés que ce traité étoit néceſſaire pour la ſûreté de leur commerce dans la mer Baltique.

Le Penſionnaire Fagel fut fort ſurpris de l'oppoſition de Meſſieurs d'Amſterdam : mais comme perſonne ne les ſeconda, le traité fut ratifié.

Mylord Preſton qui revenoit de France, paſſa à la Haye, & vint voir le Prince d'Orange; & de-là à Amſterdam voir Van-Buning, à qui il dit que le Roi d'Angleterre avoit déclaré à M. de Barillon, qu'il ne croyoit pas que Sa Majeſté voulût

rien entreprendre par voie de fait, pour mettre Madame en possession de ce qui lui appartient dans le Palatinat, que si Sa Majesté le faisoit, il s'uniroit aux Princes de l'Empire qui voudroient s'y opposer, & qu'il ne souffriroit point que la tranquillité publique fût troublée. Ce fut une chose qui fut rapportée dans le Conseil de Ville d'Amsterdam, & qui y fit un mauvais effet, parce que l'on se persuada que le Roi avoit dessein de s'emparer par force du Palatinat, & que l'on vit en même-tems que le Roi d'Angleterre n'étoit pas de ses amis.

Lettre du Roi du 16 Septembre.

Le Roi me manda que comme il ne vouloit donner aucun sujet de défiance à ses Alliés par la moindre apparence de commerce avec la Suede, il étoit tems que je finisse celui que j'avois jusqu'alors entretenu par lettres avec le sieur Oliverkrans.

Le Roi me manda qu'il voudroit bien savoir si le Roi d'Angleterre avoit ratifié le traité qu'il avoit fait avec les Etats Généraux en 1678.

24 Sept. 1685.

Je fis réponſe à Sa Majeſté, que les Etats n'avoient pas confirmé le traité de 1678 : qui porte la, garantie des Pays-Bas Eſpagnols, parce que n'ayant pas été ratifié il étoit demeuré caduc ; mais qu'on avoit confirmé le traité d'alliance défenſive du mois de Mars 1678. J'envoyai en même-tems au Roi l'Acte de renouvellement que le ſieur Fucks avoit conclu à la Haye, auſſi-bien que le traité qui avoit été renouvellé par cet Acte. Sa Majeſté n'avoit plus rien à déſirer pour ſon éclairciſſement.

On peut ajoûter à ce que j'ai dit ci-deſſus à propos du quatrieme article, que Mrs d'Amſterdam reputeroient que ce 4e article n'étoit contenu, ni dans la propoſition du ſieur Fucks aux Etats Généraux, ni dans le rapport que le Penſionnaire Fagel en avoit fait dans la Province de Hollande, ni dans la réſolution que cette Province avoit priſe ſur ce ſujet ; qu'ainſi perſonne n'ayant délibéré là deſſus, il falloit ou qu'on retranchât

cet article, ou qu'on le mît en délibération.

Il eſt venu, Sire, une ſi grande quantité de lettres à Amſterdam des Correſpondans que les Marchands de cette Ville-là ont en France, que cela a excité beaucoup de rumeur; il y a même eu ſoixante Bourgeois qui ont ſigné une Requête qu'ils ont préſentée aux Bourguemeſtres d'Amſterdam. Comme il n'y a preſque perſonne dans la Magiſtrature de cette Ville-là, qui ne ſe trouve intéreſſé dans cette affaire; il a été réſolu de porter ces plaintes aux Etats de Hollande & aux Etats Généraux. Le Penſionnaire Hop que je vis avant-hier, pour l'informer de la bonne juſtice que Votre Majeſté leur faiſoit au ſujet du Conſulat d'Alep, me témoigna un ſenſible déplaiſir de la démarche que Meſſieurs d'Amſterdam alloient faire: il me dit qu'il en connoiſſoit toutes les conſéquences, qu'il ne doutoit pas que ceux qui ſont dans les intérêts de Votre Majeſté, ne ſe prévaluſſent de ce que

Meſſieurs d'Amſterdam pouſſeront cette affaire avec chaleur, qu'il vouloit bien me dire en confidence que quelques plaintes que leurs Marchands leur euſſent faites juſqu'à cette heure, ils avoient défendu à leurs Députés d'en parler dans l'aſſemblée de Hollande, aimant mieux que cette affaire fût entamée par d'autres que par eux : mais que tous les Marchands d'Amſterdam ont fait tant de bruit, & que les Bourguemeſtres ont vû en effet que leur commerce en France eſt ſi abſolument détruit, ſi ce qu'on leur mande eſt véritable, qu'ils ont ordonné à leurs Députés de porter ces plaintes auſſi fortement qu'il leur ſera poſſible aux Etats de Hollande. Le Penſionnaire Hop qui en avoit parlé ce jour-là au Penſionnaire Fagel, me dit qu'il avoit vû la joie ſur ſon viſage, lorſqu'il lui avoit communiqué l'ordre que Meſſieurs d'Amſterdam ont reçû de leurs Supérieurs.

A Messieurs les Bourguemestres & Magistrats de la Ville d'Amsterdam.

LES soussignés Marchands Trafiquans en France, tous Bourgeois & Habitans de cette Ville, remontrent très-respectueusement, que comme c'est la coûtume ordinaire dans la nature & le cours du négoce en France, que les Négocians de cette Ville, remettent tous les ans vers la saison de vendange & la moisson des fruits en France, à leurs amis & correspondans, en divers lieux de France, tant dans les Villes maritimes que dans le plat pays, de considérables sommes d'argent, pour faciliter les moyens du commerce, & faire aux autres sujets de France de notables avances, pour le vin, l'eau de vie, les châtaignes, les pruneaux & autres fruits, lesquels ils rendent alors aux correspondans des supplians, pour les livrer après la vendange & la moisson, & les corres-

pondans les envoyent aux ſupplians pendant l'Hyver, pour ſe rembourſer de leurſdites avances, qui ſont tous les ans fort grandes, & la plûpart du tems extraordinaires, principalement quand il y a grande diſette de grains en France, comme il eſt arrivé cette année; leſdits ſupplians & les autres ſujets de cet Etat ont envoyé en France, & ſur-tout à Bordeaux & à Rouen, des quantités conſidérables de toutes ſortes de grains de cette Ville, de Rotterdam & des autres Villes de Hollande, & des autres Provinces du Pays-Bas; & vû la miſere du commun peuple, auquel ſe fait le plus grand débit, les grains ſe vendent ordinairement à crédit, & les ſupplians & les autres qui en envoyent ſont obligés d'attendre après la vendange pour retirer ce qui leur eſt dû du cru de la terre, d'où il eſt aiſé à voir que les habitans & ſujets des Provinces unies des Pays-Bas, ont un intérêt conſidérable en France; & par les ſuſdits moyens de remiſes d'argent & de grains, ne ſont

des moindres qui maintiennent le commerce de France & des ſujets de ce Royaume, que ce nonobſtant les ſupplians ſont avertis de toutes parts, & ſpécialement de Bordeaux, que l'on perſécute ceux de la Religion prétendue reformée, & qu'on les oblige à aller à la Meſſe, & à faire profeſſion de la Religion Romaine, après que l'on a abſolument ruiné ceux qui ſont quelque réſiſtance, & tâchent de joüir de la liberté de conſcience; qu'ainſi pluſieurs des principaux Marchands de la Religion Proteſtante, pour ne ſe point expoſer à de ſi rudes & de ſi vehémentes perſecutions, s'étoient retirés pour un tems à Paris, & autres places du Royaume de France, & que d'autres étoient allésfaire voyage où leur commerce les appelloit: mais que cependant l'Intendant de la Province, ſans avoir égard à la liberté dans le fait du commerce, ou même ſans épargner les Hollandois & leurs familles, leſquels y ſont établis à cauſe de leur commerce, quoiqu'autrement natifs

de Hollande, ou de quelqu'autres Provinces des Pays-Bas, faiſant tout ſceller dans les maiſons deſdits abſens, citoient leurs perſonnes à revenir dans trois jours ſous peine de 3000 liv. d'amendes, avec d'autres menaces de ruiner leurs maiſon, de faire vendre les meubles & marchandiſes qui s'y trouveroient, & de tout confiſquer, pendant que les ſoldats ſont dans leurs biens de la campagne où ils ravagent tout; ce qui ne ſe peut faire ſans grand tort & dommage, aux ſujets de cet Etat & particulierement des ſuplians, qui pour les raiſons ſuſdites ſont grandement intéreſſés aux Négocians en France, dont la ruine traîne après elle celle des ſupplians, & des autres ſujets de leurs Seigneuries, à quoi ſe rapporte le dernier ordre donné à ceux de l'Egliſe Romaine; que tous ceux qui ont quelques biens des prétendus Reformés, ayent à le déclarer dans..... jours ſur peine d'une groſſe amende, parquoi eſt ôté aux correſpondans des ſupplians & des autres, le moyen de mettre

ſans danger les biens & les effets qu'ils ont pardevant eux, & qui appartiennent véritablement aux ſujets de cet Etat, & aux Bourgeois de cette Ville d'Amſterdam, entre les mains des Négocians Catholiques Romains, & ſujets de Sadite Majeſté Très-Chrétienne, qui ne feront plus longtems en état de garantir les biens & les effets des ſupplians, de la furie de la perſécution; & comme les ſupplians & les autres ſujets des Etats & Seigneuries, courent grand danger de perdre leurs biens & effets en France, ſans guerre ouverte, ſeulement ſous prétexte de Religion; parce que leurs correſpondans ruinés de cette maniere, ne pourront ſatisfaire les ſupplians & les autres créanciers; & de tout cela, les ſupplians jugent, ſauf le reſpect, que dans l'exécution de la Declaration du Roi, ces Officiers procédent avec trop de rigueur ou même d'excès, contre l'intention de Sa Majeſté: ſa bonté naturelle & juſtice ordinaire, ayant depuis peu donné gratification, & un allégement aux vaiſſeaux Hollandois, de l'ar-

gent des tonneaux qui ont amené lesdits grains en France, ne peut permettre que les ſujets de cet Etat ſouffrent un ſi grand dommage dans leurs biens, leur argent & leurs effets qu'ils ont envoyés en France, ſur la bonne foi du rétabliſſement du commerce dans le traité de paix qu'à l'occaſion de la perſécution des ſujets Proteſtans de S. M. on les inquiete en leurs perſonnes (en tant qu'ils ſont établis en France pour le négoce), & qu'ainſi il ſoit fait une infraction notoire dans le traité. C'eſt pourquoi les ſupplians s'aſſûrent que quand ces miſeres ſeront remontrées tout de bon & avec zèle à Sa Majeſté Très-Chrétienne, il donnera ordre incontinent que les ſujets de leurs Seigneuries ſoient conſervés dans leurs biens, & les natifs de Hollande qui y ſont établis, conſervés dans leurs perſonnes & familles, ou remis en liberté pour pouvoir retourner avec leurs biens dans leur patrie. A cet effet les ſupplians prennent la liberté de s'adreſſer à vos vénérables perſonnes, & de

les

les ſupplier très-humblement d'en vouloir écrire à Meſſieurs les Députés de cette Ville, afin qu'ils ayent la bonté de porter cette affaire à l'aſſemblée des Hauts & Puiſſans Seigneurs, les Etats de Hollande, & d'y regler, qu'eux ou leurs Seigneuries, écrivent ſur ce ſujet en termes ſérieux au Roi de France; & ordonnent en même-tems à leur Ambaſſadeur à la Cour à Paris, de ſeconder de bouche le plus fortement qu'il ſe pourra, l'intention & le bon deſſein de leurs Seigneuries, afin qu'il plaiſe à Sa Majeſté, de donner les ordres néceſſaires pour mettre & tenir les Sujets de leurs Seigneuries, hors de plaintes & de dommages; & pour donner liberté ou paſſeport aux natifs de cet Etat habitués en France, en conſidération du négoce, de pouvoir retourner avec leurs perſonnes, leurs familles, & leurs biens en Hollande, comme auſſi d'en faire une repréſentation à Son Excellence, M. le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur extraordinaire de Sa Majeſté à la Haye, & d

lui demander ſon aſſiſtance à cette fin, ce que faiſant, &c.

Les Députés d'Amſterdam préſenterent ce matin cette Requête aux Etats de Hollande: il y fût réſolu qu'on m'en viendroit parler, & qu'on ordonneroit au ſieur de Starembourg, de faire des inſtances ſur ce ſujet.

Lettre du Roi du 20 Septembre 1688.

Le Roi me manda que comme il apprenoit que le bruit qui s'étoit répendu en Hollande, qu'il y avoit des troupes à Bordeaux, pour forcer ceux de la R. P. R. à ſe convertir, étoit capable de troubler le commerce, qui ſe faiſoit par les vaiſſeaux Hollandois en ladite Ville, il étoit bon que je fuſſe averti qu'il n'y avoit point eu de trouble dans ladite Ville; que les converſions s'y étoient faites à la perſuaſion de l'Intendant, que tout y étoit fort tranquille, & que le commerce s'y faiſoit à l'ordinaire. Il m'ordonna de répandre cette vérité autant que je pourrois, afin de raſſûrer ceux qui avoient leur trafic à Bordeaux.

23 Septembre 1688.

Les Etats Généraux ayant ordon-

né au ſieur de Starembourg de faire des inſtances au Roi, Meſſieurs d'Amſterdam vinrent en corps chez moi pour la même affaire, & je pris cette occaſion de leur déclarer ce que Sa Majeſté m'ordonnoit par ſa dépêche. Ces Meſſieurs me demanderent ſi leurs Négocians pouvoient ſe repoſer là-deſſus, & me dirent que quand Sa Majeſté faiſoit l'honneur de me mander que le commerce ſe faiſoit à l'ordinaire dans Bordeaux, ils eſpéroient que cela vouloit dire que non-ſeulement on n'obligeroit plus les Catholiques à découvrir les effets des Hollandois (ce qui les avoit tant chagrinés), & qu'on ne les ſaiſiroit plus; mais qu'on leur donneroit main-levée de ceux qui avoient été ſaiſis. Ils ajoûterent qu'ils croyoient pareillement qu'on n'envoyeroit plus de gens de guerre chez les Hollandois qui étoient en France; que ſi cela étoit, la plûpart de ceux qui vouloient revenir demeureroient en France; que ſi cela n'étoit point, ils demanderoient que Sa Majeſté leur

donnât permiſſion de ſortir avec leurs effets.

Je fus averti qu'on avoit pris tant de la part du Prince d'Orange que de Meſſieurs d'Amſterdam, des réſolutions aſſez violentes, touchant l'affaire du Tarif. Le Prince d'Orange avoit fait réſoudre dans la Province de Gueldres, que ſi Meſſieurs d'Amſterdam continuoient à vouloir de leur autorité maintenir le Tarif ſur le pié de l'an 1682, le Prince d'Orange ſeroit prié de la part des Etats Généraux, d'employer toutes ſortes de moyens, même la voie de fait pour forcer Meſſieurs d'Amſterdam à ſe ſoûmettre à la réſolution priſe par les Etats Généraux; & Meſſieurs d'Amſterdam prirent réſolution de permettre hautement à leurs Marchands de ne point payer des droits d'entrée, & pour cet effet de chaſſer de leur Ville les gardes de l'Amirauté qui y étoient. Je ne penſai pas cependant quelque mine qu'ils fiſſent de part & d'autre qu'ils en vinſſent aux extrémités, Meſſieurs d'Amſterdam étant trop ti-

mides pour cela ; & le Prince d'Orange voyant trop le tort qu'il se feroit s'il vouloit entreprendre d'user de violence contre la Ville d'Amsterdam ; mais il vouloit lui faire peur, & espéroit par-là d'en venir à bout.

4 Octobre 1685.

On ne regardoit pas plus le Traité de commerce fait avec la Suede que celui qu'on vouloit faire avec le Danemarck, du consentement de la France : mais il est certain qu'on avoit refusé celui de Suede l'année d'auparavant, & qu'on n'auroit pas songé à le faire si le Roi de Danemarck n'avoit fait arrêter quatre vaisseaux Hollandois au Sund, pour leur faire subir sa jurisdiction en la forme que son Ambassadeur l'avoit stipulé, & que les Etats n'avoient pas voulu ratifier ; & ce qui l'a fit précipiter fut une lettre de l'Envoyé des Etats à Copenhague, qui manda que l'on n'avoit pas voulu recevoir en Danemarck un vaisseau d'Amsterdam chargé de sel, quoiqu'il eût exécuté fidelement, tout ce qui étoit porté par les anciens placards.

Les Etats Généraux ne vinrent point me parler de leur résolution, touchant les affaires de la Religion: mais j'en eus communication, & je l'envoyai au Roi avant que M. de Starembourg m'en eût parlé.

La lettre que le sieur Starembourg avoit écrite aux Etats Généraux, par laquelle il mandoit que Sa Majesté l'avoit fait assûrer qu'elle ne prétendoit point retenir les Sujets des Etats Généraux malgré eux, mais qu'elle donneroit des passeports à ceux qui voudroient se retirer & vendre leurs effets, a donné une grande joie à l'assemblée de Hollande où elle fut lûe, ce qui étoit fort nécessaire; car l'épouvante étoit si grande à Amsterdam, qu'elle étoit capable de porter un grand préjudice au commerce. On ne trouve presque plus d'argent en bourse pour tout ce qui regarde la France, & ce qui a le plus déconcerté les Marchands, c'est que leurs correspondans leur ont mandé qu'on avoit obligé même les Catholiques à déclarer les effets qui appar-

tenoient aux Proteſtans Hollandois, de ſorte qu'ils n'oſeroient plus confier leurs effets, ni à ceux de leur Religion qu'ils envoyent de ce pays, ni aux Catholiques de France.

Ce qui a commencé à donner cette alarme, c'eſt l'appréhenſion qu'ont eu les Hollandois habitués en France, que l'on n'envoyât des ſoldats chez eux, & qu'on ne les contraignît à changer de Religion; c'eſt ce qu'ils ont mandé en ce pays-ci, comme une choſe qu'ils ne doutent pas qui ne leur dût arriver, & c'eſt ce qui a donné lieu à tant de paſſeports qu'on a demandé. Mais je mandois que ſi le Roi jugeoit être du bien de ſon ſervice, que ſes intendans fiſſent des déclarations qui raſſûraſſent là-deſſus les Hollandois qui ne ſont pas naturaliſés; j'avois tout ſujet de croire que les deux tiers de ceux qui demandent à cette heure de ſe retirer, ſeroient fort aiſes de demeurer, & que cela n'apporteroit pas d'alteration au négoce.

Le Penſionnaire d'Amſterdam m'eſt

venu trouver dans ce moment pour me dire que M. de Starembourg ayant mandé aux Etats Généraux que Votre Majesté ne jugeoit pas à propos, de donner une permission générale aux sujets de cet Etat de sortir de son Royaume, à cause des abus qui s'y pourroient commettre ; mais qu'elle voudroit bien leur accorder des passeports à chacun en particulier, on avoit trouvé à propos pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver par un plus long retardement d'envoyer à M. de Starembourg, la liste des Sujets de cet Etat qui sont en France, & qui demandent à revenir. Je crois que chaque Ville a délivré son Mémoire aux Etats Généraux, qui les envoyeront tous aujourd'hui à M. de Starembourg. Messieurs d'Amsterdam ont aussi donné le Mémoire de leurs Bourgeois, dont le Pensionnaire Hop m'a délivré cette copie.

Lettre du ... 27

Le Roi me manda que l'opposition que la Ville d'Amsterdam faisoit à l'article quatre du Traité de Bran-

debourg, affoibliroit beaucoup ce nouvel engagement, & empêcheroit que le Prince d'Orange n'en pût tirer tout l'avantage qu'il s'en pourroit promettre.

Qu'il avoit toûjours laiſſé, & qu'il laiſſoit encore aux Sujets des Etats Généraux habitués dans ſon Royaume, & qui n'y étoient point naturaliſés, la liberté toute entiere d'en ſortir, & d'y revenir pour le bien de leur commerce, en la maniere qu'ils le jugeoient à propos ; qu'ainſi il me ſeroit facile de détruire tout ce que le Penſionnaire Fagel avoit fauſſement avancé ſur ce ſujet ; qu'à l'égard des demandes que faiſoient quelques particuliers, après que Sa Majeſté auroit été informée par les Intendans des lieux où ils réſidoient s'ils étoient effectivement ſujets deſdits Etats, & non naturaliſés, elle leur permettroit de faire ce qu'ils croiroient être le plus convenable à leur commerce.

Idem.

Dans la réſolution des Etats Généraux du 27 Septembre, ils requirent

5 Oc 1685.

aussi que Sa Majesté voulût accorder pareillement la retraite aux Sujets de cet Etat, qui se sont fait naturaliser en France : car quoique l'on puisse soûtenir que cette naturalisation les a rendus non-seulement habitans, mais même Sujets de Sa Majesté, Sa Majesté est suppliée de considérer d'un autre côté que quand ils ont obtenu ladite naturalité elle donnoit à ceux de la R. P. R. le libre exercice de cette Religion qu'il a plû à Sa Majesté de faire cesser en suite dans les Villes de leur résidence & ailleurs, quoique pourtant lesdites lettres de naturalité leur eussent été accordées, non-seulement avec cette expression qu'ils faisoient profession de la R. P. R. mais encore avec une clause spéciale que Sa M. vouloit qu'ils joüissent de la grace accordée à ses sujets de la même Religion, par les Edits de pacification des prédecesseurs de Sa Majesté ; lesquels elle avoit confirmés, & vouloit qu'ils fussent suivis & observés inviolablement. Que Sa Majesté ne voulant plus

que sesdits Sujets joüissent des susdits Edits, les Etats Généraux espérent de Sa Majesté, que du moins elle ne voudra pas refuser aux Sujets de cet Etat qui se sont reposés sur cette susdite clause, si expressement inserée dans leurs lettres de naturalité, de se retirer à cette heure, qu'ils ne peuvent plus joüir de cette liberté dans le Royaume de Sa Majesté; & qu'elle laissera aussi aux Consuls de cet Etat, la liberté qu'ils ont toûjours eue comme étant une sorte de Ministres publics, du service desquels les Marchands Etrangers se servent pour faire leur négoce & trafic.

Lettre du Roi du 4 Octobre.

Le Roi me manda qu'il avoit reçû la Requête des Marchands d'Amsterdam, que je lui avois envoyée, & que dans le même-tems l'Ambassadeur de Hollande avoit présenté deux Mémoires de la part de ses maîtres; l'un pour le même sujet, & l'autre tendant à ce qu'il plût à Sa Majesté permettre à tous ceux des Provinces-Unies, qui étoient habitués dans son Royaume, & même à tous ceux qui

avoient obtenu des lettres de natura-lité, d'en ſortir avec leurs femmes & enfans. A l'égard de cette ſeconde demande, Sa Majeſté me mandoit qu'elle s'étoit déjà expliquée, qu'elle ne prétendoit pas empêcher que les Sujets deſdits Etats ne puſſent ſortir de ſon Royaume, & y revenir ainſi qu'ils le jugeroient à propos, pour le bien & l'avantage de leur commerce, qu'elle étoit bien aiſe de faciliter; mais qu'à l'égard de ceux qui s'étoient fait naturaliſer, elle me répétoit encore qu'ils étoient devenus par-là ſes Sujets, ainſi que leſdits Etats en tomboient d'accord par ledit Mémoire; & qu'ils ſe devoient contenter de joüir des mêmes avantages qu'elle laiſſoit à tous les autres Habitans de ſon Royaume de la même Religion.

Que quand au dommage qu'on prétendoit que ſouffriroit à Bordeaux le commerce des Hollandois, elle me diſoit encore qu'il n'y avoit point eu de trouble dans ladite Ville, que tout y étoit fort tranquille, que le

commerce s'y exerçoit librement, & qu'elle vouloit bien de plus ordonner aux Intendans & Officiers de justice, de tenir la main, à ce que le trafic des Sujets des Etats Généraux, ne pût recevoir aucun préjudice des desertions de quelques particuliers, au cas qu'il y en eût qui priſſent un ſi mauvais parti.

11 Octob. 1685.

Il eſt certain que la foibleſſe de Meſſieurs d'Amſterdam, fait un grand tort à la République ; car quelque bonne que ſoit leur intention, s'ils n'ont de la vigueur pour s'oppoſer aux entrepriſes du Prince d'Orange ; il les engagera inſenſiblement beaucoup plus loin qu'ils ne voudroient. Deux conſidérations particulieres contribuent beaucoup à rendre les Bourguemeſtres d'Amſterdam ſi retenus : ou pour mieux dire deux conſidérations leur ſervent de prétexte pour excuſer leur foibleſſe ; l'une eſt qu'ils croyent que n'étant pas appuyés des autres Villes, perſonne ne voulant pour peu de choſes s'attirer la haine du Prince d'Orange, ils s'oppoſe-

roient inutilement à ce Prince dans les affaires qui ne leur paroiſſent pas de la derniere conſéquence, étant bien aſſûrés, que quand il faudra agir tout de bon, & entrer en guerre, le Prince d'Orange ne le peut faire ſans le conſentement & ſans le ſecours d'Amſterdam, & qu'ainſi ils ſeront toûjours les maîtres de l'exécution. L'autre conſidération eſt qu'ils ſont perſuadés que le Prince d'Orange ne peut vivre encore deux ans. Je leur ai aſſez remontré l'inconvénient de leur premier raiſonnement; à l'égard du ſecond, je leur ai fait dire que c'étoit un bruit que le Prince d'Orange faiſoit courir afin qu'ils ſe miſſent moins en peine de ce qu'il entreprendroit; mais qu'ils devoient ſe ſouvenir que ſes Medecins diſoient la même choſe il y a cinq ans, & qu'il pourroit bien en deux ans de tems faire tant de tort à la République, qu'elle ne s'en releveroit jamais.

Le Landgrave de Heſſe voulut faire négocier un Traité pendant le ſé-

jour qu'il fit à la Haye: mais comme il demandoit des ſubſides, il ne put rien obtenir.

Les Etats Généraux avoient le même différend avec le Duc de Zell, qu'ils avoient eu auparavant avec l'Electeur deBrandebourg, ne prétendant pas lui payer des ſubſides au-delà de l'année 1676. Ils lui devoient par-deſſus cela quelques reſtes de ſubſides qu'ils ne lui conteſtoient pas; ils en devoient auſſi au Duc d'Hanover, à qui ils en avoient accordé juſqu'en 1678. Par une convention particuliere, ces deux Princes inſiſtoient depuis long-tems, mais principalement depuis un an pour être payés. Le Penſionnaire Fagel a répondu il y a quelque tems à leurs Miniſtres, que les Etats Généraux ne les payeroient pas à moins qu'ils ne renouvellaſſent leurs Traités qui doivent expirer dans deux ans. Cette réponſe a fort offenſé les Princes de Lunebourg, qui croyent devoir être payés ſans qu'ils ſoient néceſſités pour cela de renouveller

leurs engagemens. Ils ont ordonné à leurs Miniſtres de parler fortement: mais il n'y a nulle apparence qu'ils obtiennent rien.

Le Prince d'Orange vient d'enfraindre ſi hautement les priviléges des Villes, dans l'élection qu'il a faite des Echevins de Leyde, qu'il ne laiſſe plus aucun lieu de douter qu'il ne veuille dorénavant uſer d'une autorité deſpotique. La Ville de Leyde ayant nommé huit Echevins, en a envoyé la liſte au Prince d'Orange, afin qu'il en choiſit quatre. C'eſt la coûtume, & c'eſt le droit de toutes les Villes. Le Prince d'Orange a pris prétexte qu'un de ceux qui lui étoient préſentés n'avoit pas les qualités requiſes, & qu'un autre eſt né à Batavia; quoique ce dernier ſoit actuellement du Conſeil de Leyde. Cependant le Prince d'Orange ſur ce prétexte a rejetté la nomination, & ſans dire à ceux de Leyde d'en faire une autre, il a nommé quatre Echevins dont il n'y en a pas un qui ſoit dans la liſte qui lui a été préſentée.

Cette

Cette affaire qui va à renverſer les Lois de la République, & qui détruit la ſouveraineté des Villes, fait bien du bruit. Deux des Echevins nommés par le Prince d'Orange, ont refuſé d'entrer par cette voie dans cet emploi; les deux autres l'ont accepté. Ceux de Leyde ont fait là-deſſus des démarches qui ne ſe ſoûtiennent pas; car ils ont fermé leurs portes, ils ont redoublé la garde, & ne laiſſent plus entrer perſonne ſans s'en informer: ils ont pris réſolution de ſacrifier biens & vies, pour le maintien de ce droit qu'ils ont mis dans leur réſolution, être la perle de leur Couronne. Cependant au lieu de s'abſenter de l'aſſemblée de Hollande, & de déclarer qu'ils n'y envoyeroient plus de Députés, que ce tort qu'on leur a fait ne fût reparé, ils ſont venus faire des plaintes à l'aſſemblée de Hollande. Le Penſionnaire Fagel a eu encore la hardieſſe de leur reprocher cette démarche, & de leur dire qu'ils devoient s'adreſſer au Prince d'Orange. La Province de Hollande a écrit là-

deſſus à ce Prince, & on vient de m'aſſurer qu'il ſera ici demain ou après demain pour cette affaire.

Je ne puis encore dire préciſement ce qui en arrivera: les huit Capitaines des Bourgeois ſe trouvent partagés, quatre pour la Ville, quatre pour le Prince d'Orange. Des douze Miniſtres prédicants qui ne laiſſent pas de ſe mêler de ces ſortes d'affaires, il y en a ſept pour la Ville, & cinq pour le Prince d'Orange. Le Conſeil de Ville ſe trouve auſſi en quelque façon diviſé, y en ayant treize pour le Prince d'Orange, de trente-neuf dont ce Conſeil eſt compoſé. Mais les Bourgeois abandonneroient bientôt, & leurs Miniſtres & leurs Capitaines de quartier, & ſoûtiendroient les armes à la main le bon parti, ſi le bon parti étoit capable de prendre une bonne réſolution.

Je vois beaucoup d'honnêtes gens qui ne ſont pas fâchés de toutes ces violences que fait le Prince d'Orange, & qui croyent qu'il en fera tant,

qu'enfin on ouvrira les yeux, & qu'il obligera les Etats à prendre malgré qu'ils en ayent d'autres mesures pour défendre leur liberté. J'ai entré dans cette opinion là, & je crois encore qu'on pourra peut-être dans la suite tirer quelque fruit pour le le bien de l'Etat de toutes ces violences du Prince d'Orange. Cependant je crois qu'il n'y a pas moins à appréhender qu'il n'intimide si fort tous ceux du Gouvernement en maltraitant ceux qui s'opposent à ses volontés, qu'il ne fasse impunément après tout ce qu'il lui plaira.

Je ne manque pas, de représenter en ces sortes d'occasions ce que je dois aux bien-intentionnés; & quoique je ne puisse pas porter ceux qui sont dans le Gouvernement à agir comme ils le devroient en cette occasion, cependant je croirois n'avoir pas mérité la grace que Sa Majesté a eu la bonté de me faire si j'en profitois à cette heure; ainsi je ne partirai pas encore de la Haye, & j'attendrai pour voir la fin de ce de-

ſordre, & pour en rendre compte à Sa Majeſté.

M. de Starembourg a écrit aux Etats, qu'il avoit préſenté deux Mémoires à M. le Marquis de Croiſſy; l'un ſur les affaires de la Religion, l'autre ſur les affaires du Commerce, qu'il lui avoit été répondu que le Roi n'empêcheroit point les Hollandois qui ne ſont pas naturaliſés de ſortir de ſon Royaume, que pour ceux qui ſont naturaliſés ils ſont devenus ſes ſujets; & que pour ce qui eſt du Commerce il n'avoit point été troublé, & qu'il ne le ſeroit point. Les Etats ont délibéré ſur cette lettre, ils ont trouvé à redire que M. de Starembourg ne leur ait pas envoyé copie de ſes Mémoires; ils lui ordonnent par une lettre qu'ils lui écrivent aujourd'hui de le faire: parce qu'ils veulent voir les raiſons qu'il a employées en faveur de leurs ſujets naturaliſés; ils lui répetent les raiſons qu'ils lui ont déja fournies là-deſſus, à ſavoir que leurs Sujets n'ont pris des lettres de naturalité, qu'à condition

qu'ils auroient l'exercice libre de leur Religion. A l'égard de ceux qui ne sont pas naturalisés, ils lui mandent qu'il ne leur a pas expliqué si leurs femmes & leurs enfans n'auroient pas la même liberté qu'eux; & s'il ne leur sera pas permis aussi d'emporter leurs effets; ils lui enjoignent de s'expliquer là-dessus, & sur-tout de faire son possible pour avoir une réponse par écrit. Pour ce qui est du Commerce ils lui écrivent de représenter le dommage qu'apporte la grace accordée par le Roi, à ceux qui ont changé de Religion de pouvoir ne payer leurs dettes de trois années; c'est-là, la substance de la résolution des Etats, & de la lettre qu'ils doivent écrire aujourd'hui à leur Ambassadeur.

Un homme écrivit en même-tems trois ou quatre lettres au Roi, & autant à moi, pour dire qu'il pouvoit découvrir plus de vingt millions que les Huguenots de France pouvoient faire sortir du Royaume.

Lettre du Roi, du ... Octob.

Le Roi m'avoit mandé qu'il

croyoit que Meſſieurs d'Amſterdam étoient un peu plus en repos par la déclaration qu'il leur avoit fait faire.

21 Octob. Je lui répondis qu'il étoit vrai que les Marchands d'Amſterdam avoient été un peu remis par les aſſûrances que j'avois données à leurs Bourguemeſtres, & par les lettres que M. de Starembourg avoit écrites aux Etats Généraux, que Sa Majeſté ne prétendoit point que l'on troublât leur Commerce ; mais comme leurs correſpondans leurs mandoient tous les jours de nouvelles choſes, que les Miniſtres rempliſſoient leurs prêches de mille impoſtures, & que les Partiſans du Prince d'Orange fomentoient les calomnies, on étoit fort aigri en Hollande, & ceux d'Amſterdam étoient ceux qui ſe ſignaloient le plus.

L'entrepriſe du Prince d'Orange ſur la liberté de la Ville de Leyde, faiſoit toûjours beaucoup de bruit, ceux de cette Ville avoient fait un écrit très-fort ; cependant je mandai que je ne croyois point qu'ils euſſent au-

cune satisfaction. Ils avoient fait une assez mauvaise démarche en remettant à la décision de la Province de Hollande, ou le Prince d'Orange, à la pluralité des petites Villes, une affaire où ils ne doivent avoir d'autres Juges qu'eux-mêmes, & sur laquelle ils n'avoient d'autre parti à prendre que de ne plus venir à l'assemblée, jusqu'à ce que le Prince d'Orange eût reparé le tort qu'il avoit fait à leur liberté.

Ce Prince qui voyoit la foiblesse de ceux qui étoient dans le Gouvernement, ne perdoit pas l'occasion d'en profiter ; il alla dans l'assemblée des Etats de Hollande, où il n'avoit point voulu paroître, depuis qu'on lui avoit refusé la levée de seize mille hommes, (sinon lorsqu'il y alla pour faire arrêter les Députés d'Amsterdam). Il crut nécessaire en cette occasion d'appuyer son entreprise par sa présence. Il représenta donc à l'assemblée que Messieurs de Leyde ayant fait une nomination de huit Echevins, parmi lesquels il y en avoit un

né à Batavia, & un autre qui n'avoit pas vingt-huit ans accomplis; il les avoit exhortés de changer cette nomination; qu'il avoit persisté pendant trois semaines, sans qu'ils en voulussent rien faire; que voyant leur obstination, il avoit fait des Echevins selon le droit qu'il prétendoit en avoir, lorsque les Villes rendroient leur nomination caduque, par les défauts qui s'y rencontroient, qu'il entendoit que ceux qu'il avoit choisis fussent installés, & qu'après cela ceux de Leyde pourroient représenter leurs griefs, qu'au reste il ne prétendoit pas faire aucun préjudice aux priviléges des Villes, & qu'il déclaroit que toutes les fois qu'on lui apporteroit une nomination, dans laquelle il ne trouveroit rien à redire, il ne choisiroit personne hors de cette nomination.

Ceux de Leyde s'en retournerent chez eux pour faire le rapport à leurs Supérieurs, & revinrent le lendemain déclarer aux Etats de Hollande, que l'on avoit installé les Eche-

vins que le Prince d'Orange avoit élûs. L'assemblée de Hollande se separa là-dessus pour jusques à l'assemblée ordinaire du mois de Novembre, & le Prince d'Orange s'en retourna à la chasse à Diren.

19 Octobre 1685.

Les affaires de la Religion continuent à faire ici bien du bruit par les faux rapports que font sans cesse les François qui sont sortis de France. Messieurs d'Amsterdam sont ceux qui paroissent le plus animés ; ils ont fait des collectes, & veulent entretenir à leurs dépens cinq nouveaux Prédicans François, outre les trois qu'ils ont eus jusqu'à cette heure.

Cependant le Prince d'Orange retenoit le sieur Dickfeld en Angleterre le plus long-tems qu'il pouvoit, parce qu'il lui servoit beaucoup à fomenter la révolte qu'on a vûe depuis ; il fit si bien qu'il empêcha que le Comte de Pembrock, que le Roi d'Angleterre avoit nommé Général des Anglois, selon le droit qu'il en avoit, ne vint point prendre possession de son emploi, le Prince d'O-

range ne voulant souffrir personne à la tête de ses troupes, qui ne fût absolument à lui.

Lettre du Roi du 18 Octobre.

Le Roi me manda que l'Ambassadeur de Hollande avoit fait encore de nouvelles instances pour obtenir la liberté de sortir de son Royaume, en faveur de Sujets des Etats Généraux, habitués tant à la Rochelle, qu'à Bordeaux, même pour ceux qui s'étoient fait naturaliser.

A l'égard des premiers, Sa Majesté me mandoit qu'elle donneroit ordre à ses Intendans, de s'informer plus particulierement de ceux qui vouloient effectivement se retirer, dont Sa Majesté s'assûroit que le nombre seroit très-petit, quand ils auroient sû la déclaration qu'elle avoit prise de leur continuer un aussi favorable traitement, & la même protection qu'ils avoient eue jusqu'alors : mais qu'à l'égard de ceux qui avoient pris des lettres de naturalité, quelque motifs qui les y eût pû porter, ils étoient devenus par-là ses Sujets, & indépendans de tout autre Souverain

que de lui, & il ajoûtoit: Je ſuis bien aiſe auſſi de vous dire, que Dieu ayant donné tout le bon ſuccès que je pouvois deſirer aux ſoins que j'apporte depuis ſi long-tems, à ramener tous mes Sujets au giron de l'Egliſe, & les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de converſions, ne me laiſſant plus lieu de douter que les plus opiniâtres ne ſuivent l'exemple des autres; j'ai interdit tout exercice de la R. P. R. dans mon Royaume, par un édit dont je vous envoye copie, pour votre inſtruction particuliere, qui doit être inceſſamment porté dans tous mes Parlemens, & il ſe rencontrera d'autant moins de difficulté dans l'exécution, qu'il y aura peu de gens aſſez opiniâtres pour vouloir encore demeurer dans l'erreur.

29 Novembre 1685.

Les efforts que les Magiſtrats de Leyde ont faits pour ſe maintenir contre l'injuſte autorité du Prince d'Orange, n'ont ſervi qu'à augmenter ſon pouvoir, & à le rendre Maître de cette puiſſante Ville. On ne

peut assez s'étonner de l'irrégularité du procedé de ces Messieurs-ci : ils refusent un jour d'avoir aucune complaisance pour le Prince d'Orange. Ils ne veulent pas même entrer dans des temperamens qui ne vont point à blesser leurs droits & leurs priviléges, & le lendemain ils accordent tout ce que ce Prince leur demande même de plus injuste ; tel a été le procedé de Messieurs de Leyde. On a mandé au Roi, qu'ils avoient refusé aux Créatures du Prince d'Orange, de surseoir pendant trois jours l'élection de leurs Bourguemestres ; qu'ils les avoient élûs, & qu'ils avoient dit qu'ils ne reconnoissoient point d'autres Supérieurs que les Etats de Hollande, & qu'ils périroient pour le maintien de leurs priviléges & de leur liberté : mais ces mêmes gens-là, se sont laissés induire deux jours après par les Emissaires du Prince d'Orange, à venir ici à la Haye se soûmettre à ses volontés; car ce Prince a cassé deux des Bourguemestres, & en a mis deux

autres abſolument dépendans de lui; & ce qui eſt le plus ſurprenant, c'eſt que dans l'Acte que les Magiſtrats de Leyde ont paſſé ſur ce ſujet avec le Prince d'Orange, ils ſont convenus que toutes les fois qu'il y auroit des demêlés dans leur Ville, ils les remettroient à l'arbitrage du Prince d'Orange.

Les bien-intentionnés déplorent l'aveuglement de ces gens-là, c'eſt tout ce qu'ils peuvent faire : cependant le Prince d'Orange en profite, & en ſe rendant inſenſiblement Maître des Villes, il ne lui ſera plus gueres difficile de faire tourner à ſon gré les délibérations de la Province de Hollande.

Le Prince d'Orange n'oſeroit enfraindre ſi ouvertement les privileges de la Ville d'Amſterdam : mais il s'y prend d'une autre maniere, & a ſi bien fait qu'il a profité de la foibleſſe des Régens d'à préſent pour moyenner une eſpece d'accommodement avec eux. Je n'ai pû encore en pénétrer toutes les particularités : mais

autant que j'en ai pû découvrir par des personnes, & bien-intentionnées, & bien-informées, il n'y a que les mêmes conditions qui avoient été proposées autrefois ; c'est-à-dire, qu'on oublieroit le passé de part & d'autre, que Messieurs d'Amsterdam auroient pour le Prince d'Orange la déference qu'ils doivent, & que le Prince d'Orange auroit pour Messieurs d'Amsterdam la considération qu'ils méritent, que Messieurs d'Amsterdam ne feroient point de proposition à l'assemblée qu'ils ne l'eussent communiquée au Prince d'Orange. Et comme ils ont déclaré qu'ils ne prétendoient pas s'engager à suivre d'autre sentiment que celui qu'ils jugeront être pour le bien de la République, on est tombé d'accord que si le Prince d'Orange veut éviter qu'ils ne s'opposent à ses desseins, il pourra les leur communiquer avant que d'en faire la proposition à l'assemblée de Hollande, & alors ils lui diront leurs sentimens.

Van-Buning n'étoit point entré

dans cet accommodement. Le Prince d'Orange avoit refusé de recevoir ses soûmissions, & Messieurs d'Amsterdam ne firent aucune instance en sa faveur : il étoit également méprisé de part & d'autre, je ne sai s'il trouvera dans la suite quelque moyen de se racrocher.

Les Bourguemestres d'Amsterdam firent entendre à leurs Amis, que c'étoient les affaires des Huguenots de France qui les avoient poussés à se raccommoder avec le Prince d'Orange. Il est vrai que cela avoit animé quelques-uns d'eux qui étoient les plus zelés pour la Religion. Il est certain que cela servit aussi de prétexte à la foiblesse de quelques-uns qui n'ont pas été fâchés de se raccommoder, & de profiter de cette occasion, voyant que le Public qui étoit excité par les déclamations des Ministres François, & par les faux rapports de ces Refugiés, témoignoit une grande animosité.

Le Prince d'Orange avoit fait courir le bruit, que Sa Majesté m'avoit

commandé de redemander tous les Huguenots François refugiés dans les sept Provinces, comme on disoit que Sa Majesté les avoit fait demander à Geneve, & aux Cantons Suisses. Je trouvai Messieurs d'Amsterdam fort allarmés de cette nouvelle : car ils ne vouloient pas laisser sortir les Refugiés, quelque chose qui leur en pût arriver. Je les détrompai de ces faux bruits, & cela les remit en quelque façon.

Le Conseil d'Etat travaille à l'état de guerre. Le Prince d'Orange n'a point proposé jusqu'à cette heure de faire des recrûes, & je sai de bonne part, que Messieurs d'Amsterdam ont témoigné au Prince d'Orange qu'ils n'y consentiront point.

Le rapport des Ambassadeurs des Etats Généraux, qui avoient été en Angleterre fut très-fort : ils assûrerent les Etats, que le Roi d'Angleterre leur avoit dit, qu'il avoit refusé de faire aucune alliance, ni même d'en renouveller avec le Roi, qu'il connoissoit les suites funestes que pourroit

pourroit avoir une pareille liaiſon : qu'il ne vouloit d'alliance qu'avec les Etats Généraux & avec l'Eſpagne, & qu'il eſpéroit moyennant cela de maintenir la paix dans l'Europe.

Il eſt arrivé ces jours-ci beaucoup d'Officiers Huguenots des troupes de V. M., on en compte à cette heure juſqu'à trente-deux, ils ſont à tous momens dans l'antichambre du Prince d'Orange, où ils ſollicitent de l'emploi.

Je me donne l'honneur d'envoyer à Votre Majeſté, un imprimé que l'Electeur de Brandebourg fait diſtribuer ici, pour inviter les Huguenots de France à aller dans ſes Etats, ſous l'eſpérance des grands avantages qu'il leur promet.

Un nommé Vincent, Marchand d'Amſterdam, m'a fait prier aujourd'hui par un de ſes Amis, de demander un paſſeport à Votre Majeſté, pour ſon frere, qui avoit entrepris ci-devant des manufactures de papier à Angoulême. Il eſt certa n que ce

Vincent qui est à Paris à cette heure est Hollandois, & qu'il n'est point naturalisé : mais il est encore plus certain que sa sortie causera quelque préjudice ; car il maintenoit avec son frere qui est à Amsterdam, plus de cinq-cents Ouvriers auprès d'Angoulême. Il y en a déja beaucoup qui se sont retirés en ce pays-ci, où l'on va établir des papeteries. Comme ces sortes d'Ouvriers pourront bien demeurer lorsqu'ils trouveront à travailler, peut-être que si quelqu'un entreprenoit de maintenir ces papeteries à Angoulême, on empêcheroit tous ces gens-là de sortir du Royaume.

Cependant on avoit des avis de tous côtés, que plusieurs Huguenots sortoient, même des nouveaux Convertis, & qu'ils emportoient de grandes sommes d'argent de France, tant en lettres de change qu'en argent monnoyé.

6 Décembre 1685. Les Bourguemestres d'Amsterdam n'avoient pas encore donné part de leur reconciliation avec le Prince

d'Orange au Conſeil de leur Ville, les Créatures du Prince d'Orange faiſoient bien du bruit de cet accommodement, croyant que cela les remettroit en crédit auprès des Princes Etrangers. Je ne manquai pas de faire voir à ceux d'entr'eux avec qui j'étois en commerce, que ce Prince ne vouloit autre choſe que faire éclater cet accommodement, & qu'il ſe prévaudroit contr'eux & à leur propre ruine, du crédit que cela pourroit lui donner au dehors & au dedans de la République.

29 Novembre 1685.

Mais au fond tout dépendra des Bourguemeſtres que Meſſieurs d'Amſterdam éliront à la Chandeleur. Comme les intérêts de cette Ville ſont toûjours les mêmes; s'ils ſont appuyés par des Bourguemeſtres qui ayent de la vigueur, le Prince d'Orange ſe trouvera toûjours traverſé, toutes les fois qu'il voudra engager Meſſieurs d'Amſterdam, au-delà de ce qu'ils croiront être de leurs intérêts; & ſi au contraire les Bourguemeſtres qu'on élira ſont foibles, &

timides comme ceux d'à préſent, cet accommodement leur donnant lieu d'agir de concert avec le Prince d'Orange, il eſt à craindre qu'ils n'ayent des complaiſances pour lui, qui ſeront fort nuiſibles à leur République.

6 Decembre 1685.

Car, Sire, je ſupplie très-humblement Votre Majeſté, de me permettre de lui dire que dans Amſterdam, il n'y a peut-être que quatre ou cinq perſonnes qu'on puiſſe appeller bien-intentionnés; c'eſt-à-dire de ceux qui ſont bons Républiquains, & qui n'ont nul ménagement pour le Prince d'Orange, quand il s'agit du bien de l'Etat. Preſque tous les autres ſont obligés à la vérité par l'intéret d'Amſterdam d'être Républiquains: mais leur intérêt particulier, ou leur propre foibleſſe les oblige ſouvent à avoir de la complaiſance pour ce Prince; c'eſt ainſi qu'ils ont été contre lui, & qu'ils ſe ſont rendus aux remontrances des bien-intentionnés, lorſqu'il les a voulu engager dans la guerre, & qu'ils ſe ſont raccommodés à cette heure avec lui, par pure

complaiſance & foibleſſe, parce qu'il ne s'agit plus d'affaire de ſi grande importance. Je ne puis parler à ces derniers dans la ſituation où ſont les choſes, ſans que cela produiſe de très-mauvais effets; ainſi je me contente de m'adreſſer aux premiers: mais je ne puis à cette heure avoir que très-difficilement commerce avec eux, & eux-mêmes n'oſeroient déclarer leurs ſentimens dans leurs aſſemblées, premierement parce qu'ils ſont déja aſſez ſuſpects, & qu'on les accuſe d'être bons François; de ſorte qu'ils ſont obligés d'agir avec plus de retenue; en ſecond lieu parce qu'étant abandonnés des autres, ils ne gagneroient rien dans l'agitation où l'on eſt à préſent ici; & enfin, Sire, c'eſt qu'ils ſont un peu touchés de ce qui ſe paſſe en France, non qu'ils y prennent intérêt, ni qu'ils ſe ſoucient de l'affaire; mais à cauſe que cela a donné lieu aux autres de les abandonner, & de s'accommoder avec le Prince d'Orange. C'eſt ce qui me fait réſoudre

à ne me donner à cette heure aucun mouvement, & attendre seulement l'occasion où les intérêts du Prince d'Orange & de la Ville d'Amsterdam, qui sont si contraires, les diviseront.

Messieurs d'Amsterdam alleguent à leurs Amis pour une des raisons de leur accommodement qu'ils se sont vûs delaissés de tous les autres membres de l'Etat : ils prétendent que la plûpart des petites Villes qui étoient bien aise d'éviter l'indignation du Prince d'Orange, ne s'opposoient pas à ses desseins, dans l'espérance que Messieurs d'Amsterdam sauroient bien les traverser ; qu'ainsi ils demeuroient toûjours en bute au Prince d'Orange, sans même être aidés par ceux qui avoient le plus d'intérêt à les seconder. Qu'à cette heure que ces petites Villes n'auront plus les mêmes confiances, elles songeront un peu plus serieusement à leurs propres intérêts. En effet, Sire, les Députés de deux ou trois Villes de Nort-Hollande, qui ont consenti à la fin

de l'année passée, à la continuation de l'état de guerre, s'imaginant que Messieurs d'Amsterdam seroient capables eux seuls de faire resoudre une cassation, ont témoigné ces jours-ci à Messieurs d'Amsterdam, l'impuissance où ils étoient d'entretenir l'état de guerre, & les ont priés de demander une reforme : mais ceux d'Amsterdam leur ont témoigné qu'ils avoient persisté eux seuls toute cette année à demander une cassation; que les autres & eux qui parloient avoient voulu continuer l'état de guerre, qu'ils pouvoient donc le payer tant qu'il leur plairoit, & que Messieurs d'Amsterdam ne s'en mêleroient pas.

On croit, Sire, qu'une des choses dont le Prince d'Orange & Messieurs d'Amsterdam sont convenus, est qu'on ne feroit point de recrues, comme le Prince d'Orange avoit proposé, ni de cassation comme Messieurs d'Amsterdam ont demandé depuis un an. En effet le Conseil d'Etat a déja reglé l'état de guerre

pour l'année prochaine, sur le pié de celui de l'année passée, & a présenté aux Etats Généraux la petition qu'il en fait tous les ans; on a porté cette petition des Etats Généraux, aux Etats de Hollande, qui se sont separés pour se rassembler le 17 de Décembre.

Le Prince d'Orange s'étoit servi pour porter les Etats à faire des recrues du rapport que les Ambassadeurs de cet Etat ont fait de leur Ambassade en Angleterre : ils ont dit aux Etats Généraux que le Roi d'Angleterre les avoit assûrés qu'il auroit au Printems trente mille hommes, & quarante vaisseaux en mer, & qu'il les convioit à se mettte aussi en meilleure posture qu'ils ne sont à cette heure, & que c'étoit le meilleur moyen pour conserver le repos dans l'Europe.

M. de Starembourg écrivit aux Etats une lettre qui fit bien du bruit à cause des défenses que Votre Majesté lui a fait déclarer qu'elle feroit à ses Sujets d'aller chez lui au prêche.

M. d'Odick & les Partiſans du Prince d'Orange, dans les Etats Généraux, dirent qu'il falloit défendre aux Catholiques de venir chez moi; les autres témoignerent que ce que l'on faiſoit en France ne devoit avoir aucune influence ſur les Catholiques de ce pays, ainſi après beaucoup de débats on ne conclut rien.

Extrait de la Lettre de M. de Starembourg.

A Paris, le 30 Novembre 1685.

Meſſieurs les Introducteurs des Ambaſſadeurs, ſavoir, de Bonneuil & Girault, vinrent Lundi paſſé à la Cour de leurs Hautes-Puiſſances, & me dirent de la part du Roi, que Sa Majeſté entendoit que les prédications qui ſe font à la Cour de leurs Hautes-Puiſſances, ſe fiſſent en Hollandois, & que de plus Sa Majeſté feroit défenſes à ſes Sujets, d'aller au Prêche chez les Miniſtres Etrangers, ou d'y faire aucun exercice de Religion.

Je répondis à ces Meſſieurs, que pour ce qui regardoit le premier point, je pouvois les aſſûrer qu'à la Cour de leurs Hautes-Puiſſances, les Prédications ſe faiſoient toûjours en Hollandois, & que je n'avois d'autre ordre que de les faire continuer en la même langue. Que pour ce qui étoit du ſecond point, je croyois qu'il ne me touchoit aucunement, non plus que les autres Miniſtres Etrangers, puiſque Sa Majeſté pouvoit donner à ſes Sujets tel ordre que bon lui ſembleroit, & que je ferois ſavoir à leurs Hautes-Puiſſances ce qu'ils étoient venus me dire.

Meſſieurs les ſuſdits Introducteurs ont été faire la même notification aux Miniſtres de Suede, de Danemarck & de Brandebourg.

Quoiqu'on ſoit ici fort aigri ſur les affaires de la Religion, je ne vois pas d'apparence juſqu'à cette heure qu'on chaſſe les Catholiques de ce pays comme le bruit en avoit couru. Meſſieurs d'Amſterdam & de Roterdam, ayant fait entendre qu'ils don-

neroient retraite dans leurs Villes à tous les Catholiques qui y voudroient venir. Ceux de Zelande ne sont pas à se repentir de la faute qu'ils ont faite là-dessus : ils chasserent il y a environ 5 mois beaucoup de Catholiques hors de leur Province. Ceux-ci se sont venus habituer à Roterdam. Les Etats de Zelande voyant qu'ils avoient emporté avec eux des effets considérables, & que cela nuisoit au commerce de leur Province, ont rappellé ces gens-là qui n'ont pas voulu retourner, se trouvant bien à Roterdam.

Il arriva encore avant-hier six Officiers de la garnison du Quesnoy, je n'ai pû savoir leur nom, non plus que des premiers : car ils les cachent soigneusement. Le Prince d'Orange avoit eu dessein de faire lever deux Régimens pour tous les Officiers Huguenots, qui viendroient de France : mais les Etats ont refusé d'augmenter leurs troupes. Sur ce prétexte on dit qu'on leur donnera des pensions : mais jusqu'à cette heure, cela n'est

pas resolu. Le sieur Diest les fait chercher, & les invite d'aller à Berlin, leur offrant de l'argent pour leur voyage.

Les honnêtes gens furent bien aises d'apprendre que le Roi d'Angleterre avoit été obligé de proroger son Parlement, & qu'ainsi le Prince d'Orange ne pût s'autoriser du secours de l'Angleterre.

13 Decembre 1685.

Je fus informé que le Roi d'Angleterre avoit dit à quelques personnes de son Conseil, que non seulement les Rebelles Anglois qui étoient en Hollande, mais encore plusieurs personnes du Gouvernement des Etats Généraux, avoient sollicité les membres du Parlement d'Angleterre, à tenir la conduite qu'ils avoient tenue à l'égard de Sa Majesté Britannique.

Il est à remarquer que c'est la faction du Prince d'Orange qui fut la plus opposée aux intérêts du Roi d'Angleterre, dans les dernieres seances du Parlement.

5 Décem. 1685.

Je mandai à M. de Louvois, que

parmi les Officiers Huguenots qui étoient arrivés de France, il y en avoit deux qui se repentoient de ce qu'ils avoient fait, & qu'ils m'avoient fait dire qu'ils auroient bien voulu s'en retourner. Je demandai à M. de Louvois ce que j'aurois à leur répondre, & à ceux qui dans la suite pourroient avoir le même sentiment, que je pourrois découvrir par ceux-ci le nom de tous ceux qui étoient arrivés.

L'état de guerre est de quarante mille hommes sur le papier, & de trente-trois milles effectifs.

Le Prince d'Orange donna d'abord un emploi considérable à Goulon pour le retenir.

13 Decembre 1685.

Le Prince d'Orange fit insinuer à Messieurs d'Amsterdam, qu'il seroit bien aise qu'ils le priassent d'aller à Amsterdam : mais ils n'en voulurent rien faire, & les Amis du Prince d'Orange, ayant mis cette affaire en délibération dans le Conseil d'Amsterdam, on résolut de s'en excuser sous prétexte de la saison qui étoit trop incommode.

d'eſprit, & ſavent qu'il eſt gouverné par le Miniſtre Vandervaye, qui fut encore avant-hier enfermé avec le Prince d'Orange.

Je fus averti en grand ſecret que le Prince d'Orange avoit dit en confidence à l'Envoyé de Suede, pour qui il n'avoit rien de caché, qu'on avoit bien vû des changemens depuis quelques années; mais qu'il ne mourroit point qu'on n'en vît encore qui ſurprendroient bien du monde.

On ne parle preſque point ici des affaires d'Orange, ce qui eſt d'autant plus ſurprenant qu'il n'y arrivoit pas autre fois la moindre bagatelle que le Prince ne la relevât extrêmement, & dont il ne fît bien du bruit: cela fait juger qu'il n'eſpere pas que les Etats entrent dans ſa querelle, & qu'ainſi il n'en veut point témoigner ſon déplaiſir lorſqu'il n'en peut tirer aucune utilité.

On trouvoit des Marchands ſur les chemins vêtus en Payſans, & en gens qui demandoient l'aumône, qui avoient chacun deux & trois mille piſ-

toles

teles ſur eux, qui ſortoient à cauſe de la Religion.

Le Roi me manda qu'il avoit lieu d'eſpérer que la converſion de ſes Sujets ſeroit entierement achevée dans le même-tems, & que la liberté du Commerce étant parfaitement rétablie, je trouverois encore dans la Ville d'Amſterdam les mêmes diſpoſitions qu'elle m'avoit témoigné ci-devant à conſerver ſes mêmes priviléges & libertés, & à éviter tous les engagemens qui pourroient déplaire à Sa Majeſté.

Lettre du Roi du 6 Decembre 1685.

Il ajoûta, je ferai informer de ce qui vous eſt expoſé par le Marchand d'Amſterdam, dont vous m'écrivez, & j'ai lieu de croire que la liberté qui eſt laiſſée à tous les Sujets des Etats Généraux d'exercer leur Commerce, leur ôtera la penſée de ſe retirer, ce qui, néanmoins, leur ſera permis de faire, s'ils perſiſtent dans cette réſolution.

Meſſieurs d'Amſterdam furent mécontens du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, ni l'un ni l'autre

20 Decembre 1685.

ne leur tenant parole sur le rétablissement du Tarif, & ils commencerent à s'appercevoir qu'on les avoit trompés. On me donna avis qu'ils avoient résolu de me faire de fortes instances pour les Hollandois non naturalisés qui étoient dans le Royaume, lesquels demandoient tous les jours des passeports par la terreur panique qu'ils avoient qu'on leur envoyât des Dragons; & j'assûrai le Roi que de dix Hollandois non naturalisés qui demandoient des passeports, il y en avoit neuf qui n'en demanderoient point, s'ils étoient assûrés de n'avoir point de gens de guerre chez eux.

Les Etats avoient résolu de me venir faire de grandes plaintes sur ce que M. de Starembourg leur a mandé qu'on avoit fait mettre des Dragons chez le Consul Hollandois qui est à Nantes, prétendant que c'étoit contre le droit des gens, & autres choses semblables. Mais Messieurs d'Amsterdam ayant remontré que leur Consul n'avoit point été reçû à Nantes, & que sa qualité n'étoit

point reconnue en France; qu'au contraire il s'étoit fait naturaliser François, on a sursis l'exécution de cette résolution, & on a écrit à M. de Starembourg de s'informer si cet homme n'a pas été reçû Consul en France, & s'il y est naturalisé. Ce même homme de Nantes a écrit depuis qu'on l'avoit approché nud auprès d'un grand feu, & qu'on l'avoit à demi rôti pour le faire changer de Religion: on a fait inserer sa lettre dans la Gazette Flamande de ce pays, où on a mis toutes les circonstances les plus fortes, pour exciter le Peuple à compassion pour ceux de la Religion, ou plûtôt à la fureur contre les François.

Un Bourgeois de Harlem m'est venu représenter que son fils étoit allé à Rouen depuis quelques années, pour y exercer son négoce, qu'il ne s'y étoit point marié, & qu'il ne s'étoit point non plus fait naturaliser; que cependant les Echevins de la Ville sont venus chez lui depuis quelques jours, lui ont demandé son

nom & sa Religion, & l'ont menacé de lui envoyer des Dragons, s'il ne changeoit de Religion. Son pere fait bien du bruit, & demande un passeport, il m'a apporté le présent certificat de la Ville de Harlem; mais je vois bien qu'il n'insistera pas pour le passeport lorsque son fils n'appréhendera plus qu'on lui envoye des Dragons.

Cependant les Gazettes étoient toutes plaines de mille choses, & vraies & controuvées touchant les Protestans de France, que l'on débitoit pour animer le Peuple.

Lettre du Roi du 20 Decembre 1685.

Le Roi me manda que quelque résolution que pûssent prendre les Etats Généraux, elle n'apporteroit aucun changement aux mesures qu'il avoit prises pour la conversion de ses Sujets.

20 Decembre.

Comme j'ai tenu toûjours la même conduite avec Messieurs d'Amsterdam, depuis leur accommodement avec M. le Prince d'Orange, & que j'ai témoigné une fort grande indifférence sur cette conciliation qui

faisoit seulement cesser la division dans la Republique sans qu'on eût pour cela rien concerté contre les intérêts du Roi, cela fit un très-bon effet, & Messieurs d'Amsterdam me vinrent voir, bien moins pour me parler d'aucunes affaires de conséquence, que pour ne pas laisser interrompre notre Commerce; ils me parlerent cependant de quelques Bourgeois d'Amsterdam habitués à la Rochelle, & qui n'étoient point naturalisés, qui demandoient des passeports pour revenir. La réponse que je leur ai fait, a été que Votre Majesté ne refusoit point de passeports aux Hollandois qui n'ont pas été naturalisés, & qu'ainsi ces personnes-là ne devoient pas douter qu'on ne leur en donnât; mais que comme ils ne souhaitent sortir du Royaume, que par l'appréhension qu'ils ont du logement des gens de guerre; je priois Messieurs d'Amsterdam de mander à ces gens-là de se donner patience, & que quand ils verroient qu'ils exerceroient leur commerce avec la mê-

27 Decembre 1685.

me liberté qu'ils ont fait jusques ici ; ils seroient fort aises alors de demeurer, & ne demanderoient plus de passeports.

Je me suis servi de cette occasion pour faire voir à Messieurs d'Amsterdam, que le zele qu'à Votre Majesté de reunir ses Sujets dans une même Religion, ne devoit avoir aucune influence sur les affaires du dehors ; qu'ils ne devoient non plus ajoûter aucune foi à toutes les impostures des Refugiés de France ; que je pouvois les assûrer en leur particulier que Votre Majesté avoit toûjours la même bonne volonté pour eux, & que pourvû qu'ils demeurassent dans les sentimens de conserver une bonne intelligence avec Votre Majesté, & d'empêcher que les Etats ne prennent aucunes mesures qui soient contraires à ses intérêts, ils recevroient dans toutes les occasions, soit pour le maintien de leur liberté, soit pour l'avantage de leur Commerce des effets de la protection, & des marques de la bienveillance de Votre Majesté.

Meſſieurs d'Amſterdam m'ont témoigné, que ce qui s'étoit paſſé en France au ſujet de la Religion, avoit changé la face des affaires de ce pays, qu'ils avoient été obligés de faire quelques démarches qu'ils n'auroient pas faites ſans cela : parce qu'ils s'étoient trouvés en bute à tous ceux du Gouvernement, & même expoſés aux reproches de tous leurs Bourgeois, qui étoient fort animés par les lettres qui viennent de France, & par le rapport de ceux qui en ſont ſortis : mais que cependant ils avoient toûjours conſervé les mêmes ſentimens qu'ils m'ont témoignés autrefois, & qu'ils étoient d'autant plus aiſes d'apprendre par moi la continuation de la bonne volonté de Votre Majeſté pour eux, qu'ils avoient été un peu alarmés de ce que quelques Miniſtres de Votre Majeſté qui ſont dans les Cours Etrangeres, avoient parlé contre Meſſieurs d'Amſterdam.

La Province de Hollande a conſenti l'état de guerre ſur le pié de l'année précédente.

Malgré tout ce que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté de Messieurs d'Amsterdam, je ne voudrois pas assûrer qu'ils ne se laissassent aller aux volontés de M. le Prince d'Orange, s'il se présente quelque occasion considérable avant que la rumeur qu'excitent ici les affaires de la Religion soit un peu appaisée: mais au moins cela doit faire connoître qu'il n'y a point de liaison si étroite entre le Prince d'Orange & les Bourguemestres d'Amsterdam, & je sai que si ces derniers-ci ne changent de sentiment, ils éviteront avec autant de soin qu'on ne croie dans les Cours Etrangeres, qu'ils se sont réunis avec M. le Prince d'Orange, que ce Prince a déja témoigné d'empressement de faire acroire que Messieurs d'Amsterdam sont dans ses sentimens, & dans ses intérêts.

Le Prince d'Orange s'est enfin déterminé à demander que l'on fît un fonds pour les Officiers François qui sont ici; il avoit même dressé l'état de ce qu'il falloit donner à chacun,

ne doutant point que puiſque les Villes particulieres donnent par forme d'aumône, des ſommes conſidérables pour les François Refugiés, les Etats ne conſentiſſent à aſſigner un fonds reglé pour faire des penſions à ces Officiers. Toutes-fois les Députés de Hollande, à qui le Prince d'Orange s'eſt adreſſé, n'ont pas été auſſi vîte qu'il l'avoit crû, & ils ſe ſont contentés de recevoir ſa propoſition, & de ſe charger d'en aller rendre compte à leurs Supérieurs. Je vois cependant beaucoup d'apparence que l'affaire ſe fera, parce que les Etats Généraux auront peu à fournir; le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, ayant trouvé preſque tout ce qu'il faut pour ces penſions dans les fonds qui ſont deſtinés pour les Ambaſſadeurs, & pour les correſpondances ſecretes.

Le Prince d'Orange propoſe de faire donner par an dix-huit cents livres monnoye de Hollande aux Colonels, treize cents livres aux Lieutenans-Colonels, onze cents livres aux

Majors, neuf cents livres aux Capitaines, cinq cents livres aux Lieutenans, & quatre cents aux Enſeignes & Cadets; la proportion de l'argent de France à celui de Hollande, eſt de ſix à cinq, c'eſt-à-dire, que ſix francs de France, n'en font que cinq d'ici, vingt-quatre livres, en font vingt, & ſix cents livres cinq; on diſtribuera ces Officiers dans différens Corps, pour remplacer les Officiers qui viendront à mourir.

Lettre de M. de Louvois, du 14 Decembre 1785.

M. de Louvois me manda, que le Roi ne deſiroit pas que j'écoûtaſſe les Officiers François de la R. P. R. qui ſe ſont retirés en Hollande, leſquels ſeroient bien aiſes de revenir, puiſque Sa Majeſté ne voudroit pas ſouffrir qu'ils rentraſſent à ſon ſervice.

3 Janvier 1686.

Je mandai au Roi, que ce qu'il me feroit l'honneur de m'envoyer pour détruire la calomnie, que l'on débite ici au ſujet du prétendu Conſul à Nantes, me ſeroit très-utile, cette affaire étant une de celles qui a fait le plus d'impreſſion. Le beau-frere de ce conſul ayant fait voir de ſes Lettres, dans

lefquelles après avoir exageré tous les maux qu'on lui a faits, il mande qu'il pria les Dragons de le tuer, qu'ils lui répondirent qu'ils n'en avoient pas la permiffion, mais qu'il leur étoit ordonné de lui faire tout le mal qu'il pourroit endurer fans mourir, & la nouvelle s'étant répandue ici, que ce prétendu Conful eft mort; cela a donné lieu de croire que tout ce qu'il a mandé eft vrai, & qu'il eft mort de la violence des tourmens qu'il a foufferts.

D'ailleurs la plûpart des Refugiés inventent & débitent tant de différentes chofes, que bien des gens croyent qu'il eft impoffible qu'il n'y ait une partie de vrai : je n'en importunerai pas Votre Majefté, j'aurai feulement l'honneur de lui dire, que la Princeffe d'Orange qui paroiffoit au commencement, n'ajoûter pas beaucoup de foi à tout ce qui fe débite là-deffus, eft la premiere à cette heure à en parler, & à l'exagerer, ayant dit il n'y a que deux jours qu'on avoit mis du feu fous des filles,

& qu'on leur avoit fait souffrir de cette maniere pendant deux heures, les plus cruelles douleurs du monde.

Le sieur de Starembourg mande seulement aux Etats, que ce Consul lui a écrit, que la force des tourmens l'avoit fait changer.

J'avois découvert, que le Roi de Suede devoit faire proposer au Roi d'Angleterre une alliance, ou un renouvellement d'alliance, & que le dessein du Prince d'Orange, est d'y engager les Etats Généraux s'il lui est possible; le sieur Dickfeld ayant demandé aux Etats Généraux, s'il ne seroit pas à propos d'ordonner au sieur Citters, à son retour en Angleterre, d'appuyer la négociation de l'Envoyé de Suede, & même d'y entrer au nom des Etats Généraux, pour se garantir respectivement les Traités faits entre ces trois Puissances.

4 Janvier. Le Prince d'Orange qui avoit envie d'avoir le Comté de Benthein, s'entremettoit vivement dans cette affaire, en faveur des jeunes

Comtes, contre leur pere qui s'étoit fait Catholique ; & comme ce Comté est fort à la bien-séance du Prince d'Orange, & qu'il est proche du Comté de Lingen, il avoit dessein d'unir ces deux Etats ensemble. L'Electeur de Brandebourg, prenoit aussi vivement parti pour ces jeunes Comtes de Benthein, il s'étoit déclaré depuis quelque mois en faveur des enfans. Les Etats Généraux doivent écrire sur ce sujet à tous les Princes Protestans, pour en faire une affaire de Religion, ils en doivent aussi parler à l'Envoyé de Danemarck.

Le sieur Guldenstorp, est retourné ce matin en conférence avec les Députés aux affaires secretes, je n'en ai pû encore pénétrer le sujet : mais je ferai toutes mes diligences pour en être informé ; car quoique les Etats ayent spécifié tous les Traités qu'ils ont consenti de renouveller avec la Suede, & que cette précaution me devroit mettre en repos, cependant je dois toûjours me défier que le Pensionnaire Fagel ne prenne occasion

de profiter du mécontentement que quelques personnes du Gouvernement témoignent au sujet des affaires de la Religion, pour les engager à en mettre quelque clause, qui donnât au Traité d'association la même force & vigueur, à l'égard de la treve, qu'il a eue à l'égard de la paix.

Lettre du Roi, du 3 Janvier 1686.

Le Roi me manda, que quelque penchant qu'eût l'Electeur de Brandebourg, à faire de nouveaux traités incessamment, néantmoins il lui avoit donné depuis peu par une derniere lettre de si fortes assûrances d'une fidele & très-exacte observation des traités qu'il avoit fait avec Sa Majesté, qu'elle auroit peine à croire qu'il voulût entrer dans des engagemens qui y fussent contraires.

Le Roi me manda que je tâchasse d'éloigner autant qu'il me seroit possible, les instances qui lui pourroient être faites de la part des Etats Généraux, pour permettre à leurs Sujets qui trafiquent dans son Royaume de s'en retourner; car quoique Sa Ma-

jesté ne prétendît pas leur en ôter la liberté dans la suite du tems, néantmoins elle pourroit avoir de mauvais effets dans la conjoncture présente.

Je mandai au Roi, que je n'omettrois rien de ce qui étoit en mon pouvoir, pour maintenir Messieurs d'Amsterdam dans les bonnes dispositions où ils étoient, lorsque je leur parlai la derniere fois : mais qu'ils étoient si furieusement aigris depuis peu sur de nouvelles Relations venues de France, que ceux qui avoient toûjours été dans les intérêts de Sa Majesté, avoient parlé sur cela avec tant d'emportement à des gens de ma connoissance, que j'en fus surpris; qu'aussi je devois avoüer à Sa Majesté, que ces Messieurs là avoient tous les jours les oreilles battues de tant de faussetés, & de tant d'insignes & atroces calomnies, que cela passoit l'imagination; & comme le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, étoient toûjours pour ainsi dire au guet, pour profiter des premiers mouve-

10 Janvier 1686.

mens de chagrin, que ces ſortes de nouvelles cauſoient aux Régens d'Amſterdam ; j'appréhendois qu'ils ne s'en prévaluſſent pour les faire conſentir à mettre dans un article du renouvellement des traités avec la Suede, que le traité d'aſſociation auroit la même force & vigueur, pour l'exécution des traités de Treve, qu'il avoit pour le maintien des traités de paix. Je ſai bien que les Etats ont reglé ce qui devoit être compris dans ce renouvellement de traité, & que Meſſieurs d'Amſterdam ont témoigné au Penſionnaire Fagel lorſqu'il en a parlé, qu'ils ne vouloient point rendre le traité d'aſſociation applicable au traité de Treve. J'ai auſſi été informé que l'Envoyé de Suede n'en a point encore parlé dans les conferences qu'il a eues : mais au travers de tout cela, j'apprends beaucoup de circonſtances qui me font croire, que ce Miniſtre pourroit bien en faire la propoſition, lorſque le traité ſera prêt à être conclu, & que le Penſionnaire

Fagel

Fagel verra de la diſpoſition à faire conſentir Meſſieurs d'Amſterdam, à y inſerer cette clauſe.

Lorſque j'aurai l'acte que Sa Majeſté me doit faire l'honneur de m'envoyer pour détromper Meſſieurs d'Amſterdam, des fauſſetés que leur prétendu Conſul de Nantes leur a mandées, j'en pourrai faire un bon uſage. J'envoyai en même-tems au Roi la lettre que ce Conſul a écrit à Amſterdam, je l'ai eue par le moyen de ce donneur d'avis, dont j'ai déja fait mention, & l'ai fait traduire.

Je mandai qu'il étoit fort à craindre que les Ouvriers François ne donnaſſent lieu à l'établiſſement de nouvelles Manufactures, qui feroient tort à celles de France.

On ne m'a encore rien dit ſur ce qui regarde les Catholiques en Hollande : mais je fus informé que ſi l'on en parloit, Meſſieurs d'Amſterdam avoient ordre de déclarer qu'ils ne prétendoient point empêcher que la Province de Hollande ou les autres

Villes en particulier, ne priſſent telle réſolution qu'elles voudroient ; mais qu'ils déclaroient que Meſſieurs d'Amſterdam n'y ſeroient pas tenus, & qu'étant Maîtres & Souverains dans leur Ville, ils s'y conduiroient ſelon qu'ils le jugeroient à propos.

J'ai déja éloigné, & j'éloignerai autant qu'il me ſera poſſible, de me charger des inſtances qui me pourroient être faites de la part des Etats Généraux, pour permettre à leurs Sujets qui trafiquent en France, de revenir: Mais ſi Sa Majeſté jugeoit qu'il ne fût point contre ſon ſervice, de donner cette permiſſion à deux ou trois qui touchent de plus près Meſſieurs d'Amſterdam ; peut-être que cela appaiſeroit en partie le bruit que l'on fait ici ; au moins cela m'aideroit à maintenir Meſſieurs d'Amſterdam dans leurs bons ſentimens.

Le Prince d'Orange a fait ces jours-ci beaucoup de careſſes à un Gentilhomme Anglois, ami & confident de feu M. de Montmouth, & qui étoit

avec lui lorſqu'il vint de la Haye. Il a fait enſorte auſſi que la Princeſſe d'Orange l'a bien reçû, & lui a permis de lui baiſer la main. Skelton en a fait des plaintes au Prince d'Orange, qui ne lui a répondu autre choſe, ſinon, qu'on ne pouvoit empêcher ces ſortes de choſes-là.

15 Janvier 1686.

Les Provinces de Gueldres, de Friſe & de Groningue, traiterent fort mal les Catholiques, les mettant en priſon, dont ils ne ſe rachetoient que par des groſſes ſommes d'argent.

17 Janvier 1686.

Les Etats Généraux ont conclu avec l'Envoyé de Suede, le renouvellement des traités de 1640 & de 1645, & de ceux qui ont confirmé ces deux traités-là.

Meſſieurs d'Amſterdam me firent demander s'il étoit vrai que le Roi d'Angleterre fit faire de ſerieuſes inſtances auprès de Sa Majeſté, en faveur du Prince d'Orange. Ils ſouhaitoient fort que le Roi d'Angleterre ne s'en mêlât que par maniere d'acquit. Ils ont apris depuis ce temslà, que l'envoyé d'Angleterre a pré-

ſenté un ſecond Mémoire, & même le Prince d'Orange l'a fait imprimer, & diſtribuer dans toutes les Villes. On ne publie pas de même la réponſe du Roi : quelques perſonnes cependant prétendent la ſavoir, ſi Sa Majeſté avoit agréable que j'en fuſſe informé, je la rendrois publique, ſelon qu'elle jugeroit à propos.

La Province de Hollande fit un fonds de quarante mille écus par an pour les Officiers François déſerteurs.

On régla le principal article du Tarif, en faveur de Meſſieurs d'Amſterdam, le Prince d'Orange voulant gagner leur affection.

Une choſe qui fit beaucoup d'impreſſion en ce tems-là, fut un Capitaine de Dragons Catholique qui ſe réfugia en Hollande : il contoit qu'ayant été commandé pour aller chez un homme de la R. P. R. il avoit vû tant de conſtance dans cet homme, qu'il avoit jugé que ſa Religion étoit bonne, & qu'il avoit pris

le parti de se sauver avec lui pour se faire instruire.

Trois bâtimens François vinrent en Hollande, montés par des Matelots François nouvellement convertis, qui abandonnerent leurs bâtimens, & déclarerent qu'ils ne vouloient plus retourner en France.

24 Janvier 1686.

La Suede fit tous ses efforts pour obliger les Etats Généraux d'entrer dans les intérêts du Duc de Holstein: mais ils n'en voulurent rien faire, disant que c'étoient des affaires, ou Domestiques, ou qui regardoient l'Empire.

On me manda de savoir précisément le nom des deux ou trois personnes, que Messieurs d'Amsterdam souhaitoient le plus avoir permission de revenir.

24 Janvier 1686.

Le Roi me manda qu'il y avoit bien de l'apparence, que les François qui se retiroient en Hollande, auroient bien-tôt sujet de se repentir de leur faute: mais que s'il y en avoit qui desirassent de s'en retourner & embrasser la Religion Catholique, je

pourrois les aſſûrer de leur pardon, s'ils retournoient dans le tems porté par l'Edit de Sa Majeſté, même faire avancer de l'argent aux néceſſiteux, & qui ne pourroient pas faire leur voyage ſans ce ſecours. Cependant M. de Louvois ne vouloit pas entendre raiſon pour ce qui étoit des Officiers.

31 Janvier 1686.

Je fus informé par un endroit fort ſûr, que le Roi de Suede avoit mandé à ſon Envoyé qui étoit à la Haye, qu'il ne vouloit point que l'on fit aucune mention de la Religion dans les traités que l'on devoit faire, ainſi que l'Electeur deBrandebourg le ſouhaitoit, & qu'il ſe gardât bien d'en rien mettre. Il lui ordonnoit même de faire de fortes inſtances auprès du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, & des autres Membres des Etats, afin qu'on ne fît rien en Hollande contre les Catholiques, de peur que les traités que l'on feroit enſuite, ne paruſſent avoir la Religion pour objet.

Je fus informé deux jours après

qu'il avoit donné ordre de parler de la Religion comme une chose qu'il savoit être au goût de M. l'Electeur de Brandebourg ; des choses qui suivirent le firent changer d'avis.

On fit graver en Hollande des tailles douces, représentant les différentes sortes de tourmens que l'on faisoit souffrir en France aux gens de la R. P. R. avec un imprimé François & Flamand, qui contient l'explication de ces tailles douces.

Lettre de M. de Louvois, du 20 Janv. 1686.

M. de Louvois me manda, que le Roi ne jugeoit pas à propos de permettre aux Soldats Catholiques, qui après avoir deserté s'étoient retirés à Leyde, où ils étoient Ouvriers en drap, de revenir en France, sans y être inquiétés pour leur desertion.

7 Février 1686

Parmi les quatre Bourguemestres d'Amsterdam, que l'on fit alors, je mandai que les deux nouveaux que l'on avoit faits, qui étoient peut-être les deux meilleurs qu'on pouvoit choisirdans Amsterdam, avoient le défautd'être très-zelés pour leur Re-

ligion ; jusques-là qu'un d'eux avoit dit trois semaines auparavant à un de ses amis, qu'il avoit toûjours été d'avis que la République ne pouvoit subsister sans une étroite alliance avec la France ; mais qu'à cette heure qu'il voyoit comme on y traitoit ceux de sa Religion, il seroit le premier à prendre de toutes autres mesures.

Le Prince d'Orange fit tant, qu'il obtint par la pluralité des voix de Dort, que l'on exclût le sieur Muys du Gouvernement de cette Ville là, principalement pour satisfaire le sieur Alwin, ennemi déclaré de Muys, & qui étant de Dort, vouloit procurer à son frere la charge de Pensionnaire de cette Ville-là. Le Pensionnaire Fagel & Alwin, firent tout ce qu'ils purent pour se perdre l'un l'autre auprès du Prince d'Orange.

Il arriva beaucoup de lettres particulieres d'Angleterre, qui assûroient toutes, que le Roi de la Grande Bretagne, avoit envoyé tout de nouveau des ordres au sieur Trombal, de faire de nouvelles & fortes instan-

ces auprès de Sa Majesté, pour la Principauté d'Orange. Cela fit beaucoup de bruit à la Haye, & fut même mis dans les Gazettes; les amis du Prince d'Orange s'en prévaloient, & les autres étoient étonnés que le Roi d'Angleterre ayant tant de sujets d'être mécontent du Prince d'Orange, s'engageât toutefois insensiblement dans ses intérêts. Les honnêtes gens en furent fâchés, & trouverent étrange que le Roi d'Angleterre se déclarât si hautement par le Mémoire du sieur Trombal, garant des traités de Nimegue, & de la paix qui régnoit alors dans l'Europe. Comme M. de Barillon ne m'en avoit rien mandé, je témoignai à ceux qui m'en avoient parlé, que je ne croyois pas qu'il y eût aucun fondement à cette nouvelle.

Dès que quelques Officiers virent que le Prince d'Orange prioit pour eux, ils n'eurent plus envie de retourner en France.

Le sieur Bose, Conseiller au Parlement de Toulouse, ayant envoyé

14 Fev 1686.

un homme en Hollande, pour exhorter ſes enfans à revenir, la Cour de Juſtice de Hollande déclara, qu'elle prenoit ſes enfans en ſa protection, & fit faire cette déclaration à ſon de cloche, on la fit publier dans toutes les Villes de Hollande, on l'imprima, & on l'afficha à tous les coins des rues.

On fit dreſſer un nouveau ſerment exprès pour les Officiers François, par lequel ils s'engagent de ſervir partout où on les voudra envoyer, & contre qui que ce ſoit ſans exception.

Le Prince d'Orange envoya querir le Réſident de l'Empereur, & lui témoigna qu'il étoit fort ſurpris qu'on eût dit au Roi d'Angleterre, qu'on vouloit faire à la Haye une ligue de Religion; que cela avoit donné lieu à Sa Majeſté Britannique, de lui en écrire fortement, & de lui recommander très-inſtamment de ne rien faire contre les Catholiques en Hollande. Il demanda même à ce Miniſtre ce qu'il en avoit écrit à l'Empe-

reur. Il lui témoigna qu'il avoit mandé que les Etats & le Prince d'Orange en son particulier, mettoient leur principale confiance dans l'amitié & dans l'alliance de l'Empereur; sur quoi le Prince d'Orange l'assûra de nouveau, qu'il ne se feroit rien à la Haye contre les Catholiques.

21 Fevrier 1686.

Quelques personnes du Gouvernement ont dit, que les Etats ayant eu avis que Votre Majesté avoit défendu qu'aucun navire François ne transportât des marchandises de Cadix, cela leur donnoit lieu d'appréhender que Votre Majesté ne voulût user de représailles, sur les effets qu'on trouvera dans les Galeres d'Espagne qui reviennent de l'Amerique; & comme les Sujets de cet Etat y ont des sommes considérables, cela fait dire que ces vaisseaux iront croiser au devant de la flotte d'Espagne. Le Comte de Stirum commandera cette Escadre; c'est un très-brave homme, mais fort brutal, peu expérimenté, & qui est entierement devoüé au Prince d'Orange. Le Prince

d'Orange espere d'obtenir des Provinces qui n'ont aucun intérêt dans le commerce, le consentement à cet armement, en ne leur demandant rien pour l'Equipage de ces vaisseaux ; le Pensionnaire Fagel, ayant trouvé moyen de faire cette dépense sur les fonds ordinaires de cette année, sans demander aucunes contributions extraordinaires aux Provinces. Quand cette affaire sera entierement réglée, je serai ensorte d'être informé lorsqu'on commencera de travailler à l'armement, & de savoir dans quel tems il pourra être parachevé, le nombre plus précisément des vaisseaux & leur qualité, & si je puis, le lieu de leur destination.

Le Prince de Waldeck, & le Résident de l'Empereur, disent publiquement, que le traité est fait entre l'Empereur & la Suede, & que le Roi de Suede fera passer six mille hommes en Allemagne.

Je dois cette justice au Prince de Waldeck, qu'il n'approuva point du tout qu'on donnât des pensions aux

Officiers de la R. P. R. qui étoient ſortis de France, qu'il diſoit que de quelque maniere qu'on voulût tourner cette affaire c'étoient des deſerteurs, & que les Etats Généraux étant en paix avec Sa Majeſté. Ils ne devoient pas recompenſer ces Officiers de la maniere qu'ils faiſoient, ſoit qu'il penſât de la ſorte, ſoit qu'il fût fâché que cela empêchât les Allemans dont il rempliſſoit les troupes des Etats Généraux d'y avoir leurs places.

L'Electeur de Brandebourg écrivit aux Cantons Suiſſes Proteſtans, & les exhorta à demeurer étroitement unis dans la préſente conjecture, leur offrant ſon aſſiſtance en cas de beſoin.

Les Députés de Friſe & de Groningue, témoignerent aux Etats Généraux, par ordre de leurs Supérieurs, que leurs Provinces avoient trouvé mauvais qu'on eût déferé à M. le Prince d'Orange, le pouvoir de diſtribuer les cent mille francs aux Officiers François: ils déclarerent

Les Etats Généraux eurent quelque inquiétude ſur une lettre du ſieur Mœring, qui leur mandoit, que le Roi de Danemarck avoit donné ordre à ſes Généraux qui étoient dans le Holſtein, de marcher du côté de Hambourg, & qu'il pourroit bien y aller lui-même.

7 Mars 1686. Le Prince d'Orange fit réſoudre par les Etats Généraux, qu'on formeroit une Compagnie de Cadets refugiés qui ſeroient en garniſon à Utrecht: elle devoit être de cinquante Cadets commandés par deux Capitaines.

Les Etats Généraux défendirent toutes ſortes de Gazettes, de Billets raiſonnés, & de nouvelles extraordinaires en François; quelque nom qu'on leur pût donner. Ils ont fait auſſi défenſe ſous peine d'amende, d'imprimer, ni de vendre aucun Livre, ou Mémoire, où il fût parlé de ce qu'ils appellent la perſécution de France.

Le Prince d'Orange a été très-mortifié de la réſolution que Votre Majeſté a priſe, de faire ſaiſir les revenus de la Principauté d'Orange, pour en dé-

dédommager le ſieur Boſc. Il avoue qu'Alwin lui a donné part de la Sentence de la Cour, de Juſtice, en faveur des enfans du ſieur Boſc.

Il faut remarquer que je ne donnai avis aux bien-intentionnés, que de l'ordre que le Roi avoit donné de ſaiſir les revenus de la Principauté d'Orange, juſqu'à ce que le ſieur Boſc fût rembourſé des vingt-cinq mille francs qui lui étoient dûs; mais que je ne parlai point de la reſtitution de ſes enfans: le Roi approuva la reſerve que j'avois eue: mais il dit que le Prince d'Orange ne joüiroit pas des revenus de cette Principauté, qu'il n'eût fait rendre juſtice ſur les deux points au ſieur Boſc.

15 Mars 1686.

J'ai trouvé Meſſieurs d'Amſterdam un peu alarmés, ſur le grand armement de mer qu'ils prétendoient qu'on faiſoit en France: ils appréhendoient, que la Flotte de Sa Majeſté n'allât faire des repréſailles ſur celle d'Eſpagne; & comme leurs Marchands y ont des effets très-conſidérables, cette affaire leur tenoit fort

au cœur; aussi la plus commune opinion étoit, que les douze vaisseaux qu'ils armoient, étoient pour aller croiser au-devant de la Flotte d'Espagne.

Messieurs d'Amsterdam viennent de m'envoyer témoigner dans ce moment, qu'ils n'ont jamais été si embarrassés qu'ils le sont à cette heure, par la nouvelle qu'ils ont reçûe, que le Roi non-seulement alloit envoyer une Flotte pour prendre celle d'Espagne; mais qu'il avoit ordonné que l'on bordât Cadix. L'homme qui m'a parlé, m'a dit, que ces Messieurs ne savent où ils en sont, qu'ils lui ont dit, que c'étoit mettre le Prince d'Orange à cheval, & qu'ils ne savoient point comment ils pourroient resister eux seuls contre toutes les autres Villes, l'affaire d'ailleurs les pressant un peu de près, parce que tous les Négocians d'Amsterdam sont intéressés dans cette Flotte.

A M. de Croissy, le 15 Mars.

Je ne me suis pas pressé de savoir quelles sont à peu près les deux ou trois familles, à qui Messieurs d'Am-

ſterdam ſouhaitent le plus ardemment de faire avoir permiſſion de revenir dans leur pays, parce que chaque Bourguemeſtre ayant ſes Amis particuliers, ſi j'en avois parlé lorſque les précédens Bourguemeſtres étoient encore en charge, ceux de cette année n'auroient pas compris cette obligation pour eux, en cas qu'il plaiſe au Roi de leur faire quelque grace deſſus : mais à cette heure, que ces Meſſieurs paroiſſent un peu mieux intentionnés qu'ils n'ont été, & que le Prince d'Orange les va mettre à l'épreuve par les preſſantes inſtances qu'il leur doit faire des recrûes & autres choſes ſemblables; j'ai cru qu'il étoit tems d'envoyer en Cour un Mémoire des quatre perſonnes, que Meſſieurs d'Amſterdam demandent avec le plus d'inſtance. Le ſieur Hemſted, qui à parler franchement s'en eſt enfui depuis peu, eſt recommandé plus particulierement par ceux d'Amſterdam, ſur qui l'on peut le plus compter, & principalement par ce Gentil-hom-

me qui travaille à entretenir une bonne correſpondance avec Meſſieurs d'Amſterdam & moi.

21 Mars 1666.

J'ai été informé, que pluſieurs Marchands d'Amſterdam, de Roterdam, & même de la Haye, avoient deſſein d'aller en France, les uns pour acheter des étoffes d'Eté qu'ils débitent en ce pays vers la fin d'Avril, & qu'ils envoyent par-toute l'Allemagne, les autres pour y prendre des marchandiſes & des étoffes, pour les porter à Francfort; mais qu'ils n'oſoient aller en France parce qu'il étoit venu quelques lettres de Paris, & ſur-tout une du Sécretaire de M. de Starembourg, qui aſſûrent qu'on arrêtoit aux Frontieres toutes ſortes de gens indifféremment, & que quoiqu'ils fuſſent Hollandois, & qu'ils euſſent de bons paſſeports, on les retenoit en priſon juſqu'à ce que les Miniſtres de Verſailles à qui on envoyoit ces paſſeports euſſent fait ſavoir qu'ils étoient bons. Cela a fort alarmé les gens de ce pays-ci, & a détruit en quelque façon le bon

effet qu'avoit produit l'Ordonnance de Sa Majesté : car ils disent que quand même on ne leur feroit d'autre mal, que de les retenir quinze jours en prison ; c'en étoit assez pour leur ôter le profit qu'ils pouvoient faire sur leurs marchandises, en empêchant qu'ils ne les ayent ici, où qu'ils ne les puissent envoyer en Allemagne, dans le tems qu'on en fait le débit ; & qu'ainsi ils seront prevenus par ceux qui vendent des étoffes d'Amsterdam & de Harlem. Comme cela peut préjudicier au commerce, je n'ai pas voulu différer d'un moment à me donner l'honneur d'en informer le Roi. Quelques-uns d'eux m'ont fait demander si je pourrois leur donner des passeports, & parce qu'ils pourroient en abuser & les envoyer par lettres, pour faire sortir d'autres Hollandois naturalisés en France, ils consentent qu'il soit mis dans le passeport qu'ils seront obligés en entrant dans le Royaume de le montrer au Gouverneur, ou à quelque autre Officier de

la premiere Place par où ils entreront; que celui là gardera le passeport, & leur en donnera une copie collationnée, qu'ils seront obligés de lui rapporter à leur retour, moyennant quoi ils ne recevront aucun empêchement. Ceux qui ne voudront pas retourner par le même endroit & qui voudront aller à Francfort, garderont leurs passeports : mais on mettra un visa en vertu duquel ils sortiront librement par quelque autre endroit qu'il leur plaira; j'attendis là-dessus l'honneur des ordres de Sa Majesté, pour me regler selon qu'elle me l'ordonneroit.

Lettre du Roi, du 14 Mars 1686.

Le Roi me manda qu'il étoit passé par Paris depuis deux jours, un Courier dépêché de Madrid par le sieur Hemskerk aux Etats Généraux; qu'il seroit bien aise que j'employasse tous mes soins à découvrir quel pouvoit être le motif de cet envoi, & que je lui fisse savoir ce que j'en aurois appris, mais je l'avois mandé par avance en ces termes.

'ars. J'ai appris qu'il arriva vendredi,

à cinq heures du soir un Courrier, dépêché par le sieur Hemskerk, qui est venu en onze jours de Madrid, & que c'est par ce Courrier, que Messieurs d'Amsterdam prétendent savoir, que Votre Majesté a résolu d'envoyer une Escadre au-devant de la Flotte d'Espagne, & de bombarder Cadix.

21 Mars 1686.

Je fus averti en grand secret, que l'Electeur de Brandebourg, demandoit à entrer dans les engagemens qui étoient entre la Suede & les Etats Généraux, j'en informai aussi M. de Rebenac.

La Milice qui étoit répartie sur la Province de Hollande, étoit de vingt-deux mois en arriere.

22 Mars 1689.

On étoit toûjours fort en peine de l'armement de mer, qu'on disoit, que le Roi faisoit faire: Messieurs d'Amsterdam m'en témoignerent encore de l'inquiétude, & me dirent, que M. le Maréchal d'Etrées étoit parti de Paris pour commander la Flotte, & que des Marchands de France avoient écrit à leurs Associés

à Amſterdam, de retirer leurs effets qu'ils avoient à Cadix, parce que le Roi avoit réſolu de faire bombarder cette Ville; je leur répondis comme la premiere fois, que je ne ſavois point que le Roi eût aucun deſſein, & qu'au contraire je pouvois les aſſûrer, que voulant maintenir la paix dans toute l'Europe, il n'entreprendroit rien par mer qui pût troubler le repos dont joüit la Chrétienneté.

Lettre du Roi du 21 Mars 1686.

Le Roi ne me répondit autre choſe ſur l'alarme que prenoit la Ville d'Amſterdam, ſinon que je devois m'appliquer ſur-toutes choſes à leur ôter toute inquiétude en leur confirmant les aſſûrances que je leur avois déja données, de la ferme réſolution que Sa Majeſté avoit priſe de maintenir la paix, & d'empêcher qu'elle ne fût troublée.

Vous y ajoûterez, me mandoit le Roi, qu'encore que je ne veuille pas abandonner mes Sujets aux continuelles avanies qui leur ſont faites, & à leurs vaiſſeaux & marchandiſes par les Eſ-

pagnols, contre ce qui eſt ſtipulé par les traités de paix & de treve; néantmoins comme je demande qu'ils ſoient traités par-tout de la même maniere que les autres Nations Etrangeres, & que déja le Roi Catholique a donné les ordres pour faire rendre les effets pris à la Corogna, ſur un vaiſſeau de Dunkerque; j'ai ſujet de me promettre qu'il ne refuſera pas la juſtice qui lui eſt demandée de ma part, ſur les autres plaintes trop légitimes de mes Sujets, & qu'en tout cas quelque évenement que puiſſe avoir ce différend, je ne prétends pas qu'il puiſſe donner aucune atteinte au traité de Treve, qui demeurera toûjours de ma part en ſon entier; qu'enfin je ne doute pas que je ne reçoive bien-tôt des nouvelles d'Eſpagne, dont j'aurai ſujet d'être content.

Le Roi me manda qu'il attendoit auſſi de plus grands éclairciſſemens touchant les Provinces & lieux, où demeuroient les perſonnes pour leſquelles les Habitans d'Amſterdam demandoient la permiſſion de ſortir

de ſon Royaume, & principalement à l'égard du ſieur Hemſted, qui m'étoit particulierement recommandé, étant néceſſaire que Sa Majeſté fût informée par les Intendans s'ils étoient naturaliſés ou non, & s'il y avoit raiſon de leur accorder ce qu'ils demandent.

21 Mars. J'avois envoyé un homme du pays à Amſterdam, pour m'aſſûrer encore plus particulierement des ſentimens des nouveaux Bourguemeſtres, & pour établir quelque intelligence entr'eux & moi: il m'aſſûra de leur part, qu'ils ne conſentiroient à rien qui pût engager la guerre; qu'ils étoient obligés à la vérité d'avoir de la complaiſance pour le Prince d'Orange, en des choſes qui n'étoient pas d'une extrème conſéquence, non-ſeulement pour ne pas fomenter une diviſion qui ruineroit la République, mais encore parce qu'ils avoient beſoin tous les jours de ce Prince pour leurs affaires domeſtiques; puiſque ſans cela le Prince d'Orange ſe joignant aux autres Villes, empêchoit

Messieurs d'Amsterdam de rien obtenir de tout ce qui regardoit leur avantage particulier ; mais que si le Prince d'Orange vouloit engager la guerre, ils feroient la même chose qu'ils avoient faite du tems de la treve.

Je mandai au Roi, que les Hollandois regarderoient bien differemment que l'on bombardât Fontarabie, où ils n'avoient rien du-tout, ou que l'on bombardât Cadix, où ils avoient beaucoup d'effets ; que leurs Correspondans pourroient leur faire accroire avoir été brûlés, quand même ils ne l'auroient pas été ; mais qu'ils appréhendoient encore avec bien plus de peine, que l'on attaquât les Gallions d'Espagne, c'est ce qui les toucheroit le plus au coeur, & je ne sai s'ils le verroient fort tranquillement ; il feroit bon de leur parler differemment selon le dessein réel de la France.

Lettre du Roi, du 28 Mars 1686.

Le Roi approuva la proposition que j'avois faite de donner des passeports ou certificats aux Marchands de Hollande, qui venoient acheter

des marchandiſes dans ſon Royaume, en prenant toutes les précautions dont je lui avois écrit.

14 Avril 1666.

Je mandai ſeulement au Roi, que perſonne ne doutoit plus que les vaiſſeaux que commandoit le Comte de Stirum, ne fuſſent deſtinés pour aller prendre les effets qui appartenoient aux Hollandois ſur la Flotte d'Eſpagne; mais s'ils auroient ordre de ſecourir ceux d'Eſpagne au cas qu'ils fuſſent attaqués, que c'étoit ce que je tâcherois de pénétrer; j'aſſûrai au moins qu'ils n'avoient juſqu'à cette heure aucun ordre de le faire, & qu'ils étoient fort légerement armés, & de la maniere ſeulement qu'on équipe les vaiſſeaux de convoi.

Le Prince d'Orange fit donner les Ordonnances de trois années d'avance à l'Electeur de Brandebourg, ſur le payement qu'on lui devoit faire en dix années conſécutives.

Les Etats Généraux me firent demander audience, & me vinrent dire qu'ils avoient appris que deux

Hollandois, l'un nommé Ploot-Van-Amſtel, & l'autre Van-Huſſen, avoient été arrêtés priſonniers à Bayonne; que le premier étoit accuſé d'avoir aidé à quelques François de la R. P. R. à ſortir à France, d'avoir fait tenir quantité d'argent de ces refugiés, & d'avoir envoyé ſon fils avec eux; qu'on a fait ſaiſir tous ſes papiers, qu'après les avoir viſités on ne l'a pas trouvé coupable des deux premiers points d'accuſation; que pour ce qui eſt du troiſieme, ce n'eſt pas une choſe qui lui puiſſe être imputée à crime, puiſque jamais il n'a été naturaliſé: que cependant on le retient toûjours en priſon, & qu'on le menace de le faire condamner aux galeres, par le Parlement de Bordeaux, à moins qu'il ne change de Religion.

Pour ce qui eſt du ſieur Van-Huſſen, ils n'en ont ſû des nouvelles que par quelques Maîtres de navires, qui ont rapporté en ce pays-ci, qu'il étoit gardé en une priſon fort étroite, ſans pouvoir parler à qui que ce ſoit,

& qu'on l'y tiendroit jusqu'à ce qu'il eût changé de Religion, quoique celui-là ne fût point naturalisé non-plus que l'autre. Ils se sont étendus ensuite sur le droit des Gens, sur les articles des traités qu'ils ont l'honneur d'avoir avec Sa Majesté, qui donnent à leur Sujets, même après une rupture, neuf mois de tems pour se retirer, & sur d'autres raisons semblables, qui ne font rien à l'affaire présente. Aussi je leur ai répondu que je convenois de toutes leurs thèses générales ; que Sa Majesté ne prétendoit point obliger les Hollandois qui viendroient trafiquer dans son Royaume de changer de Religion, qu'elle ne vouloit pas non-plus leur ôter la liberté d'entrer dans son Royaume, & d'en sortir librement ; mais que quand les Hollandois feroient quelque chose qui méritât châtiment, ils ne pouvoient disconvenir qu'elle étoit en droit de les faire punir ; que les deux qu'ils disoient être prisonniers, avoient sans doute mérité ce traitement-là ; qu'ils

avoüoient eux-mêmes qu'il y en avoit un qui étoit accusé de deux crimes, qu'ils puniroient en ce pays-ci plus severement que de la galere; que cependant le Roi seroit peut-être étonné de voir, que Messieurs les Etats se vouloient mêler de ce qui se passe au-dedans de son Royaume; qu'il me paroissoit même qu'ils se commettoient un peu légerement de faire une pareille démarche, sans avoir d'autres preuves de cette affaire, qu'une simple lettre qu'un Marchand d'Amsterdam a reçûe de Bayonne : je n'importunai point Sa Majesté d'un plus long récit de ce qu'ils m'ont dit, & de ce que je leur ai répondu, je ne m'étois point chargé d'appuyer leur priere auprès du Roi : mais je n'ai pas voulu leur refuser de recevoir leur Mémoire, & de l'envoyer à Sa Majesté.

Le sieur Citters écrivit aux Etats Généraux, que les dernieres lettres qui étoient arrivées de France en Angleterre portoient, que le Roi

11 A. 1686.

faisoit renfoncer sa Flotte ; & qu'on ne doutoit point qu'elle ne fût destinée pour aller bombarder Cadix ; que le Roi d'Angleterre aussi-tôt après l'arrivée de ces lettres, avoit ordonné qu'on équipât incessamment une Flotte légere qu'il a résolu de mettre cette année en mer. Le Secretaire de M. de Starembourg, à son arrivée à la Haye, a rencheri pardessus, & a assûré positivement que le dessein du Roi étoit de bombarder Cadix, & d'attaquer la Flotte d'Espagne.

Ceci est relatif à un article ci-dessus.

J'ai assez fait connoître, Sire, à Messieurs d'Amsterdam, que le vrai moyen d'empêcher que le différend que Votre Majesté a avec le Roi Catholique n'ait aucune suite, est de ne rien faire qui puisse encourager le Conseil d'Espagne à refuser à Votre Majesté la justice qu'elle demande. Ces Messieurs en sont bien persuadés : mais ils m'ont fait dire que toutes les précautions qu'ils pourroient prendre là-dessus ne serviroient de rien, parce que les Espagnols sont per-

persuadés que la guerre, quelque desavantageuse qu'elle fût pour eux, leur seroit encore moins préjudiciable que l'état où ils sont à cette heure, que le Prince d'Orange les confirme dans cette opinion par l'envie qu'il a d'allumer la guerre à quelque prix que ce soit; qu'ainsi quoique les Etats Généraux fassent, ils ne peuvent empêcher les Espagnols d'hasarder toutes choses, poussés en cela en partie par leurs propres sentimens, & en partie par l'instigation du Prince d'Orange.

Je découvris que la Suede & les Etats Généraux, étoient convenus d'admettre M. l'Electeur de Brandebourg, dans tous les traités qu'ils venoient de renouveller.

Je sûs aussi qu'il y avoit un ordre positif de l'Electeur de Brandebourg, de demander cette inclusion, quoique ses Ministres & M. l'Electeur même le desavoüassent à M. de Rebenac. On délivra cet Acte d'inclusion au Ministre de Brandebourg, dans le même tems qu'on échangea les rati-

fications du renouvellement des traités faits entre la Suede & les Etats Généraux.

Lettre du Roi du 11 Avril 1686.

Pour ce qui regarde les Prisonniers de Bayonne, comme ils ne sont poursuivis criminellement, que pour des contraventions à mes défenses, & pour avoir contribué à l'évasion de mes Sujets, ils ne peuvent point joüir, jusqu'à ce qu'ils se soient justifiés, de la liberté que je laisse à tous les Sujets de tous les Etats Généraux; je me ferai néantmoins informer plus particulierement de l'état de cette affaire.

18 Avril 1686.

Les bien-intentionnés me répondirent ce que Messieurs d'Amsterdam m'avoient déja dit, que les Espagnols étoient assez mal habiles pour souhaiter la guerre; que le Prince d'Orange la cherchoit avec empressement, & qu'ainsi il ne falloit pas croire que Messieurs d'Amsterdam fussent capables de porter les Etats Généraux à prendre cette résolution. D'ailleurs, ils m'ont témoigné qu'ils sont tous si interessés dans les Gallions d'Espagne, qu'ils perdroient

plus que les Eſpagnols même, ſi le Roi les attaquoit; qu'ainſi leur propre intérêt, plûtôt que celui d'Eſpagne, les engageoit à y veiller.

J'ai trouvé ces Meſſieurs-ci moins traitables que je n'avois fait les autres fois, étant extrèmement alarmés d'une lettre ci-jointe de M. Hemſkerk, qui leur donne avis que le Roi avoit fait déclarer au Roi d'Eſpagne, qu'il alloit faire attaquer ſes Gallions, s'il ne lui donnoit promptement ſatisfaction. Cette lettre a fait ici un terrible bouleverſement. Les Amirautés doivent s'aſſembler inceſſamment, pour réſoudre ce qu'il y aura à faire là-deſſus. On dit même, que quelques Marchands d'Amſterdam qui balançoient depuis quinze jours ou trois ſemaines, s'ils armeroient quatre vaiſſeaux pour les joindre à la Flotte du Comte de Stirum, ſe ſont déterminés à le faire ſur cette derniere nouvelle; & comme ce ſont des bâtimens de quarante à cinquante pieces de canon, ils ſeront en état de ſe défendre étant armés en guerre.

Le Roi avoit déja vû par ma précédente lettre, les mauvaises subtilités & le peu de bonne foi des Ministres de Brandebourg : voici la troisieme fois qu'ils font le même manege. Ils commencent par proposer des traités, & tâchent de le faire avec un très-grand secret, par le moyen du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel, qui n'en communiquent qu'à leurs plus confidens; & lorsqu'on vient malgré cela à découvrir leurs négociations, ils le nient, & à la Cour de France, & à M. de Rebenac, disant que je donne de faux avis, ou que je leur veux du mal, & traînent ainsi jusques à ce que leur affaire soit conclue, après quoi ils l'avoüent, & prétendent que ce n'est qu'une bagatelle dont on ne doit pas se fâcher.

Je me donne l'honneur de joindre aussi à cette lettre le livre que j'ai eu l'honneur de mander au Roi, que le Ministre Claude, écrivoit par ordre du Prince d'Orange. Ce n'est pas un imprimé qui s'arrête

comme les autres aux matieres de Religion, ni aux exagérations de ce qui s'eſt fait en France; celui-ci va plus loin; c'eſt proprement un manifeſte pour commencer une guerre de Religion, dès que les Calviniſtes feront en état de la faire. Les quatre dernieres pages contiennent des proteſtations en forme, qui ne peuvent avoir d'autre but que celui-là. Il y a beaucoup d'autres endroits fort inſolens dans cet écrit, & qui tendent à exciter tous les Princes Proteſtans contre le Roi, comme on peut voir depuis la page cent quarante, & principalement depuis la page cent cinquante-deux, juſqu'à la cent cinquante-cinq; où il dit qu'après la révocation de l'Edit de Nantes, on ne doit plus ſe fier, ni à la parole de la France, ni aux traités de treve qu'elle a faits; & pour concluſion il marque à la page cent cinquante-cinq, Il faut eſpérer que les Princes Proteſtans tireront de-là leurs juſtes concluſions. Tout cela, eſt fait pour favoriſer les deſſeins du

Prince d'Orange; & comme ceci a été composé par son ordre, il me semble qu'après tant de preuves qu'il a données au Roi d'Angleterre, de l'opposition de ses intérêts à ceux de sa Majesté Britannique, il veut encore ajoûter celle-ci plus authentique, & plus éclatante que pas une; puisqu'il ne tiendra pas au Prince d'Orange que le Roi d'Angleterre ne se voye enveloppé dans une guerre de Religion, qui de toutes les guerres est celle qui lui doit être la plus préjudiciable.

Lettre du Roi du 15 Avril.

Le Roi m'écrivit, que le Marquis de Losbalbasses, avoit demandé à M. le Marquis de Feuquieres, s'il pouvoit s'assûrer qu'en satisfaisant Sa M. sur ce point, ses vaisseaux n'entreprendroient rien contre l'Espagne; & comme le Marquis de Feuquieres, dit le Roi, l'a entierement contenté sur cette difficulté suivant le pouvoir que je lui en avois donné; il a appris aussi de divers endroits, que le Conseil d'Etat d'Espagne, a resolu de terminer cette affaire en la maniere que

je le desire. Vous pourrez donner cet avis, ajoute Sa M. à ceux que vous croyez en devoir faire un bon usage, & je ne doute point que dans peu de jours, je ne vous mette en état de les informer de l'entier accommodement de cette affaire, qui donnera lieu au désarmement d'une partie de mes vaisseaux.

Un particulier nommé Besnard, m'est venu trouver ce matin, il m'a dit qu'il a été ci-devant Droguiste-Epicier à Rouen, qu'il s'en est retiré à cause de la Religion, qu'il a amené ici sa femme, ses enfans & ses effets; qu'il a oüi dire que l'on ne forçoit point en France les gens de faire l'exercice de la Religion Catholique; que si cela étoit, il étoit prêt de s'y en retourner, qu'il ne s'étoit point encore fait recevoir Bourgeois, ni n'avoit fait aucun serment aux Etats, parce que n'y ayant que le motif de la Religion qui l'a obligé de se retirer, il n'avoit voulu prendre aucun engagement ici, ayant toûjours conservé un très-grand zele pour le service du Roi,

25 Avril 1686.

& qu'il y avoit beaucoup de Marchands qui feroient la même chose, & reporteroient leurs effets en France. Il m'a dit aussi qu'il connoît quantité de Marchands demeurans à Rouen, & en d'autres Villes, qui envoyent ici leurs effets, & qui ont dessein de se retirer dès qu'ils en trouveront l'occasion; que s'il étoit en France, il croit pouvoir répondre qu'il les detourneroit de leur dessein, & qu'il assûroit au moins que s'il y en avoit qu'il ne pût dissuader, il en donneroit avis. Comme j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de rendre compte de tout au Roi, sans examiner si les choses que l'on me propose seront selon l'intention ou contre l'intention de Sa Majesté; j'ai pensé qu'elle ne trouveroit pas mauvais que j'eusse l'honneur de l'informer de ce que cet homme qui me paroît avoir de l'esprit & être entendu dans le négoce, m'est venu dire.

25 Avril. Les Flottes des Etats Généraux se trouverent à Cadix, de la force que j'avois toûjours eu l'honneur de

mander à Sa Majesté qu'elles seroient ; c'est-à-dire, que quoiqu'il n'y eût que six vaisseaux d'extraordinaires, qui devoient composer l'Escadre du Comte de Stirum, il étoit résolu que l'on y joindroit les autres vaisseaux de Convoy, & que l'on ordonneroit à ceux qui étoient à Cadix, d'attendre le Comte de Stirum ; ainsi il devoit avoir douze vaisseeux de guerre sous son commandement, sans compter environ seize vaisseaux Marchands, de vingt, trente & quarante pieces de canon. Il y avoit outre cela cinq ou six vaisseaux que l'on preparoit à Amsterdam, & que l'on mettoit en état de partir quinze jours après qu'ils en auroient reçû l'ordre.

Messieurs d'Amsterdam m'ont fait renouveller leurs instances en faveur des quatre personnes dont j'ai eu l'honneur d'envoyer le Mémoire au Roi.

Le sieur Diest revint en poste pour demander l'acte d'inclusion, qui lui fut donné avant l'échange des ratifications. Cette précipitation fait voir

qu'ils eurent peur à la Cour de Brandebourg, que cette affaire ne fût traverſée.

A M. de Seignelai, le 7 Mai.

J'ai été informé qu'il y eut le 2 de ce mois une aſſemblée générale de toutes les Amirautés, dans laquelle il fut réſolu d'augmenter le nombre d'hommes, & les munitions qu'on mettra ſur les vaiſſeaux de l'Etat, ces vaiſſeaux n'ayant pas été équipés en guerre, mais ſeulement pour convoyer les Flottes des Etats.

Letere du Roi, du 2 Mai 1686.

La propoſition que vous fait le Marchand Droguiſte de Rouen, n'eſt pas recevable, à moins que lui & ceux dont il vous parle, ne faſſent une abjuration effective: il vaut encore mieux qu'ils demeurent dans les pays Etrangers, que de retourner dans mon Royaume avec la liberté de demeurer dans leur erreur.

Le Roi me manda, qu'il m'avoit déja fait ſavoir, que des quatre perſonnes pour leſquelles la Ville d'Amſterdam lui demandoit la permiſſion de ſortir de ſon Royaume, il y en avoit deux qui étoient naturaliſés, &

auxquels par conséquent il ne pouvoit l'accorder; que quant aux deux autres, Sa Majesté attendoit les éclaircissemens qui lui devoient être envoyés par les Intendans des pays où ils demeuroient.

A M. de Seignelai, le 9 Mai.

Je mandai à M. de Seignelay, que je ferois la réponse au Marchand Droguiste de Rouen, dont j'avois eu l'honneur de lui écrire, telle que le Roi me l'avoit prescrit; mais que je ne pouvois lui dissimuler la peine que j'avois de voir les Manufactures de France s'établir en Hollande d'où elles ne ressortiroient jamais; que celles des draps de meûnier, dont il se faisoit un si grand debit par-tout le monde, & qui étoit inconnue en Hollande, étoit à cette heure à Rotterdam; qu'il s'y étoit aussi établi entr'autres Chapelliers, un des plus fameux de ce métier de Rouen, qui de dix-neuf garçons qu'il avoit en cette Ville-là, en avoit mené douze à Rotterdam; & quoiqu'il n'y fût que depuis trois mois, je savois qu'on avoit déja envoyé de ses chapeaux à la Rochelle.

10 Mai 1686.

Les lettres qui arriverent de Madrid portoient, que la Flotte du Roi étoit devant Cadix, & que les plus petits bâtimens étoient déja entrés dans la Baye. Cette nouvelle avoit fort allarmé les Etats.

Le Prince d'Orange demanda cinquante mille florins par dessus les cent mille, pour donner aux Officiers François refugiés.

Lettre du Roi du 4. Mai 1686.

Le Roi me manda, que le Roi d'Espagne avoit déja fait offrir deux cents cinquante mille francs de restitution à ses Sujets; & comme il n'y avoit pas moins de justice & d'équité, de faire une reparation de cinq cents mille écus, il esperoit qu'il auroit bientôt toute la satisfaction qu'il desiroit.

J'eus avis bien long-tems auparavant, (il faut chercher le tems où je parle de l'entrevûe du Roi de Suede & de l'Electeur de Brandebourg), que l'Electeur de Brandebourg devoit venir à Cleves dans la fin de l'Eté, pour s'aboucher avec le Prince d'Orange; & le Prince d'Orange

a résolu en ce tems-là de faire un camp sur les frontieres de Gueldres.

On me manda que je tâchasse de faire rendre ce nommé Besnard Catholique.

Lettre de M. de Seignelai, 4 Mai 1686.

On écrit que le Comte de Stirum mettra enfin à la voile aujourd'hui ou demain : il vint hier prendre congé du Prince d'Orange. A peine les six vaisseaux qu'il doit monter sont-ils équipés suffisamment de monde. Les Directeurs des Amirautés ayant manqué d'argent, ces Directeurs se sont trompés, en ce qu'ils avoient cru trouver abondamment dans leurs fonds ordinaires de quoi armer ces six vaisseaux. Le Comte de Stirum aura avec lui le Capitaine Tol, qui a un vaisseau de soixante pieces de canon, les vaisseaux Espagnols & dix ou douze vaisseaux Marchands, de vingt-quatre, trente à quarante pieces de canon.

23 Mai 1786.

On ne doute pas ici, que le voyage de l'Electeur de Brandebourg ne soit fondé sur l'espérance que le Prince d'Orange a donnée à Madame l'E-

lectrice de Brandebourg, de faire avoir au Prince Philippe la survivance de ses Charges; sur quoi je pris la liberté de dire au Roi, que le Prince d'Orange n'en viendroit pas à bout, s'il le vouloit entreprendre, & que ses propres créatures, (excepté deux ou trois) seroient contre lui: il sait cela mieux que moi, & comme il est habile, on doit croire qu'il ne se commettra pas. Outre cela il est hors de doute que le Prince d'Orange ne voudra se brouiller sans retour avec le Prince Electoral de Brandebourg, ce qu'il feroit sans doute s'il préferoit le Prince Philippe au Prince Louis. Ces raisons, me confirment dans l'opinion où j'ai toûjours été, que le Prince d'Orange n'a d'autre vûe en cela, que d'engager Madame l'Electrice dans ses intérêts pour le peu de tems qu'il croit que l'Electeur de Brandebourg a à vivre, sans rien faire néantmoins pour cette Princesse. Il n'aura pas de peine à réussir dans ce dessein: car les difficultés in-

ſurmontables qui ſe rencontrent dans cette affaire, & la grande jeuneſſe du Prince Philippe, lui donneront lieu de repréſenter à l'Electeur de Brandebourg, qu'il faut laiſſer le jeune Prince pour quelque tems à la Haye, afin de gagner inſenſiblement l'affection des Peuples, & de les diſpoſer à le recevoir pour leur Gouverneur. Il lui ſera aiſé après cela de trouver aſſez de difficultés pour traîner cette affaire juſqu'à la mort de l'Electeur de Brandebourg, après quoi il fera ſemblant de ſacrifier au Prince Electoral d'à préſent le Prince Philippe, & en tirera même peut-être avantage du * Prince Electoral pour abandonner l'autre, peut-être ne ſeroit-il pas mauvais de faire inſinuer cela à Madame ** l'Electrice de Brandebourg; car ſi elle enviſageoit bien cette affaire, & qu'elle voulût

* Cela eſt préciſement arrivé comme je l'avois dit. Le Prince Philippe de Brandebourg a été deux ans à la Haye.

** L'Electeur de Brandebourg étant mort, le Prince Philippe s'eſt retiré ſans qu'on ait rien fait pour lui.

obliger le Prince d'Orange à engager tellement les choses qu'elle ne pût être trompée. Il faut de toute nécessité, ou que l'artifice du Prince d'Orange se découvre, & qu'il se brouille par-là avec l'Electrice, & par consequent avec l'Electeur de Brandebourg, ou que se trouvant engagé à pousser effectivement cette affaire, il fasse naître une grande division dans l'Etat, & perdre son crédit & une partie de ses Amis, car pour y réussir c'est ce qu'il ne fera pas.

Les Villes de Nort-Hollande, je ne dis pas quelques-unes, mais toutes sept ensemble de concert ont fait une autre proposition aux Etats de Hollande qui les embarrasse bien d'avantage. Les Députés de ces Villes ont fait une déduction de l'état présent des affaires de cette Province, & de celui de leurs Villes en particulier. Ils ont fait connoître que quelque soin, & quelque exactitude qu'ils prennent, à ce que les impôts de l'Etat soient fidelement payés : cependant il s'en faut quatre cents mille

florins,

florins, qu'ils ne montent aussi haut qu'ils étoient avant la guerre, que cela fait assez voir la diminution du commerce dans leurs Villes, & l'impossibilité où elles sont de fournir leur quote-part au comptoir de la Province. Ils ont donc demandé qu'on fit une nouvelle repartition dans la Province, & ont protesté que quand on ne le voudroit pas, ils ne se tenoient pas obligés pour cela de payer plus long-tems suivant l'ancienne repartition, & cela par la raison de l'absolue impossibililité où ils sont de le faire. On tient cette proposition-là le plus secret que l'on peut, car on en connoît les consequences, & peu de gens en sont encore instruits. Je fais semblant de l'ignorer, n'étant d'aucune utilité que je témoigne la savoir : mais j'en informerai tous les Ministres de France dans les Cours Etrangeres, croyant utile au bien de son service, que l'on connoisse en Allemagne l'état de la seule Province de cette République, qui a jusqu'ici avan-

cé de l'argent aux autres pour payer les subsides : mais il seroit bon qu'ils fissent répandre ces nouvelles par d'autres que par eux, car comme on tourne toûjours les choses en mal, je sai que quelques-uns d'eux ayant voulu profiter pour le service du Roi de quelques avis semblables, on les a rendus odieux auprès de Messieurs d'Amsterdam, disant que c'étoient toûjours les Ministres de France qui publioient tout ce qui étoit de plus desavantageux à la République, & cela ne fait pas un trop bon effet ici.

30 Mai 1686.

Le Comte de Stirum a ordre d'aller conjointement avec le vaisseau de Zelande, trouver à l'Isle de With les autres vaisseaux, tant marchands que de guerre qui sont partis du Texel; c'est le lieu de leur rendez-vous, on ne doute point qu'ils ne continuent ensuite leur route par la Manche droit à Cadix.

Je mandai que le Prince d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, avoient de grands desseins dans la con-

férence qu'ils devoient avoir à Wesel, & qu'on ne doutoit presque pas qu'ils ne voulussent l'un & l'autre se faire Chefs de tous les Protestans de l'Europe : aussi j'ai appris que le Prince d'Orange prend de plus fortes liaisons que jamais avec les Presbyteriens d'Angleterre, & qu'il ne garde pas même en cela beaucoup de mesures avec Sa Majesté Britannique, qu'il ménage seulement autant que cela peut compatir à ses projets, mais qu'il ne ménagera point lorsqu'il faudra ou rompre ses desseins, ou abandonner le Roi d'Angleterre. On devroit même assez reconnoître en Angleterre, que toutes les assistances que le Prince d'Orange oblige les Etats de donner aux Officiers François fugitifs, ne sont qu'une espéce d'ostentation, & pour faire voir à tous les Protestans, & principalement à ceux d'Angleterre, ce qu'ils doivent attendre de lui ; ainsi je suis persuadé que cela regarde autant le Roi d'Angleterre que la France.

On m'a dit, il y a quelque

tems, que le Roi d'Angleterre avoit trouvé des lettres écrites de la main du Prince d'Orange, qui faisoient voir l'intelligence qu'il avoit eue avec M. de Montmouth, & depuis on m'a appris, que Sa Majesté Britannique avoit eu une espece d'accord qui n'étoit pas toutefois signé de la main du Prince d'Orange, par lequel il paroît qu'ils étoient convenus, lui & M. de Montmouth, que la Princesse d'Orange seroit Reine d'Angleterre, & que M. de Montmouth seroit le premier du Royaume après le Prince d'Orange. Je n'ai point voulu importuner le Roi de ces sortes d'avis, ne doutant point que s'ils sont vrais, Sa Majesté n'en soit mieux informée d'ailleurs: mais, je crois devoir lui mander, que le sieur Citters a écrit ces jours-ci dans une lettre écrite aux Etats Généraux, que le Roi d'Angleterre avoit témoigné en plusieurs occasions depuis environ trois semaines son mécontentement, de l'intelligence qui avoit été entre le Prince d'Orange & M.

de Montmouth. Ce Prince n'a pas été moins fâché de ce que le ſieur Citters a mandé cette nouvelle aux Etats, que de ce que le Roi d'Angleterre a tenu un tel diſcours.

4 Juin 1686.

L'Envoyé de Suede fit de grandes inſtances dans une conférence qu'il a eue avec le Prince d'Orange. Le Penſionnaire Fagel & le Réſident de l'Empereur, pour avoir quelques vaiſſeaux de guerre de la République, afin de tranſporter des troupes Suédoiſes en Allemagne. Il a témoigné au Prince d'Orange, que le Roi de Suede a pris à cette heure tout de bon cette réſolution. Il en a montré des lettres expreſſes, & même il s'eſt réduit à la fin à ne demander, ſinon, que le Comte de Stirum détachât deux vaiſſeaux de guerre de ſon Eſcadre ſeulement, pour faire voir à tous les Princes, que les Etats Généraux approuvoient ce tranſport, & qu'il ſe faiſoit de concert avec eux. Le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, l'ont refuſé, n'oſant en faire l'ouverture aux Etats Généraux, &

ne pouvant détacher des vaisseaux de l'Escadre du Comte de Stirum, qui n'en a pas plus qu'il ne lui en faut pour aller à Cadix & contre les Anglois, les Etats Généraux n'ayant d'ailleurs aucuns vaisseaux dans leurs ports prêts à mettre à la voile.

7 Juin 1686.

Je n'ai été informé qu'aujourd'hui, que le Prince d'Orange avoit fait proposer par le Pensionnaire Fagel dans la Province de Hollande, d'augmenter les impositions sur tout ce qui vient du pays de Liege, jusqu'à ce que leur Excellence ait aboli le soixantieme denier, & qu'il ait diminué les impositions sur les marchandises de Hollande, sur le même pié qu'elles sont sur les marchandises de France. Quoique cette proposition soit très-deraisonnable, puisque l'Electeur de Cologne n'a point de traité avec les Etats, par lequel il soit obligé de les traiter aussi-bien que quelque Nation que ce soit : cependant les Députés des Villes de Hollande y ont tous consenti, à la reserve de ceux d'Amsterdam, qui

en ont empêché la conclusion, & qui ont dit qu'il falloit voir auparavant s'il n'y avoit point de moyens pour accommoder toutes choses à l'amiable.

On ne doute plus ici, que le Roi de Suede n'ait dessein de faire passer incessamment des troupes en Allemagne ; c'est sans doute en exécution du traité que j'ai eu l'honneur cet Hyver de mander à Votre Majesté, qui se faisoit entre l'Empereur & le Roi de Suede, par lequel le Roi de Suede s'engageoit de donner beaucoup plus de troupes pour la guerre contre le Turc, qu'il n'y est obligé, sous prétexte de suppléer à celles qu'il n'a pas fournies jusqu'à cette heure. On croit ici que l'Empereur ayant donné une entiere satisfaction à l'Electeur de Brandebourg ; sur ses Duchés en Silesie, il aura exigé son consentement à ce passage de troupes.

On vient de me donner avis, que le Prince d'Orange envoye le nommé Ivoy à Geneve : on lui doit donner aujourd'hui ou demain ses

expéditions, & il n'attend que cela pour partir; c'est l'Ingénieur général des Etats, mais c'est un très-mal habile homme. Je crois que le Prince d'Orange s'en veut deffaire honêtement, ou peut-être qu'il est bien aise d'avoir quelqu'un là qui dépende de lui, & qui agisse selon son bon plaisir.

Lettre du Roi, du 7 Juin 1686.

Le Roi me manda, que je verrois par la relation qu'il m'envoyoit, quel avoit été le sujet du combat qu'il y avoit eu le 19 Mai, entre un de ses vaisseaux appellé le Marquis, commandé par le sieur de Belle-Isle-Errard, & un navire de guerre Hollandois, dont le Capitaine s'étoit attiré de gaieté de cœur le mauvais traitement qu'il avoit reçû, qu'il étoit bon que je previnsse les fausses relations qu'ils en pourroient faire par l'information véritable que je donnerois aux Etats Généraux du détail de cet évenement, & que comme Sa Majesté n'avoit pas lieu de croire qu'il eût aucun ordre des Etats Généraux d'agir comme il faisoit, il

s'assûroit aussi qu'ils n'attribueroient qu'à sa mauvaise conduite le dommage qu'il avoit souffert.

La vérité du fait est, que le Duc de Mortemar ayant rencontré en mer deux vaisseaux Hollandois, convint avec eux de faire route ensemble & passer le Detroit; un des deux Hollandois s'écarta à l'entrée de la nuit, le sieur de Belle-Isle s'en apperçût, mais trop tard, le suivit, se trouva vers le minuit à portée de voix, & tâcha de lui persuader de rejoindre l'Escadre de M. de Mortemar: mais le Hollandois lui répondit fierement qu'il n'en feroit rien. Le jour étant venu, le Capitaine Hollandois mit son navire sous les armes, & courut à toutes voiles sur celui du sieur de Belle-Isle, qui ayant dessein de lui tirer trois coups de canon à balles l'un après l'autre vers son avant, pour signal de ne pas avancer, à peine eut-il tiré le premier, que le Hollandois lui tira une bordée de vingt-cinq pieces de canon. Le combat devint très-rude: le Capitaine Hollandois

fut tué, le vaisseau fort mal traité; deux Officiers Hollandois vinrent dans la chalouppe prier le sieur de Belle-Isle, de faire cesser le combat, ce qu'il fit, après quoi ils vinrent ensemble rejoindre le Duc de Mortear vers Cadix.

13 Juin 1686.

Messieurs d'Amsterdam arriverent ici hier au soir, pour assister à l'assemblée qui doit commencer ce matin. Je n'ai pû savoir encore bien précisément leurs sentimens sur la rencontre qu'un des vaisseaux de la Flotte Françoise a eue, avec un de ceux de cette République: je sai seulement qu'ils auront bien des reproches à essuyer dans l'assemblée de Hollande; car le Prince d'Orange & ses Créatures, ont déja dit, que Messieurs d'Amsterdam étoient cause de l'affront que les Etats venoient de recevoir, qu'ils avoient refusé de faire un plus grand armement Naval, qu'ils avoient répondu aux Etats de Hollande, de la Flotte de France, & avoient assûré qu'on n'en avoit rien à appréhender; qu'on voyoit cependant ce

qui venoit d'arriver, que c'étoit tout le fruit qu'ils retiroient de la correſpondance qu'ils entretenoient avec moi, que de ſe laiſſer amuſer, & autres choſes ſemblables qu'on a dites ces jours-ci, pour étonner les Députés d'Amſterdam à leur arrivée.

Je n'ai pas perdu de tems de mon côté, & j'ai fait ſavoir ce matin à Meſſieurs d'Amſterdam avant l'ouverture de l'aſſemblée, ce que Votre Majeſté m'a fait l'honneur de me mander touchant l'ordre qu'elle a envoyé, de faire retirer ſes vaiſſeaux de la Rade de Cadix, & d'en renvoyer la plus grande partie dans ſes Ports, auſſitôt que M. le Marquis de Feuquieres aura retiré du Conſeil d'Eſpagne l'écrit qu'on lui promet, pour la ſûreté des Sujets de Sa Majeſté.

J'ai ſû que le Prince d'Orange a témoigné à quelques perſonnes, que quoique les Eſpagnols ne ſoient pas encore déclarés ennemis de la France, & que Cadix ne ſoit pas effectivement bloqué ; cependant on

peut dire que c'eſt preſque la même choſe, qu'ainſi il n'eût pas trouvé fort étrange, que le Roi envoyant une Flotte devant cette Ville pour ſe faire faire juſtice, n'eût pas ſouffert que les vaiſſeaux des Etats fuſſent demeurés à la Rade; mais que c'étoit contre toute ſorte de droit & de raiſon, de ne pas vouloir que les vaiſſeaux de l'Etat ſoient à trente lieues de-là, ſur les côtes d'un autre Royaume, & qu'on les en ait fait ſortir par force & par violence; c'eſt-là le point à ce que le Prince d'Orange a dit à quelques perſonnes de l'Etat, dans lequel il faut ſe renfermer, & ſur quoi les plaintes des Etats doivent être principalement fondées.

Je ſai cependant que les Etats avoient dépêché depuis trois jours deux galliottes au Comte de Stirum, pour lui ordonner de ne ſe mettre en aucun lieu qui pût donner le moindre ombrage aux vaiſſeaux de Sa Majeſté.

Je mandai que les Etats Généraux payeroient en trois années, ce

qu'ils ne devoient payer qu'en ſix, que je ne traverſerois point cette négociation quand même je le pourrois, parce que je ne croyois pas que ce fût un grand mal pour les intérêts du Roi, qu'il n'y eût plus d'argent à recevoir des Etats Généraux.

Je découvris par l'homme même que Caſtanaga envoyoit à la Haye avec des lettres de créance pour l'Envoyé, & pour le Conſul à Amſterdam, qu'il avoit ordre de s'informer ſi l'on pouvoit ſe promettre quelque choſe du parti des Huguenots, & ſi les Officiers refugiés qui étoient à la Haye, pouvoient agir par eux-mêmes, ou par les correſpondances qu'ils avoient en France. Il me dit, que le Marquis de Caſtanaga ne demandoit pas à être informé de cela dans l'envie d'avoir la guerre, qu'au contraire il l'appréhenderoit & l'éviteroit, n'étant pas en état de ſauver les Pays-Bas; mais qu'il vouloit pourtant à tout évenement être informé de ces ſortes de choſes.

Ce même homme me découvrit,

que le Marquis de Castanaga lui avoit confié, qu'il y avoit eu une espece de traité en l'an 1683, entre les Genois, le Comte de Melgar, & les Prétendus Reformés des Sevenes; que les Genois devoient fournir l'argent, & le Comte de Melgar donner quelques Officiers; qu'on avoit eu toutes les peines du monde à faire entrer le Comte de Melgar dans ce traité, & qu'il ne s'y étoit résolu qu'après qu'on lui eut apporté une consultation faite par le Conseil de conscience du Roi d'Espagne Philippe IV. qui portoit, que le Roi d'Espagne pouvoit en conscience fomenter la rebellion de M. de Rohan.

18 Juin 1686.

Le Pensionnaire Fagel tint toute la matinée dans les Etats de Hollande, à rapporter avec beaucoup d'exageration ce qui s'étoit passé entre un vaisseau du Roi & un des Etats. Il fit ensuite des plaintes contre Messieurs d'Amsterdam: mais on ne prit aucune résolution sur cette affaire; ils écrivirent seulement à leur Ambassadeur en Espagne, de leur envoyer de nouvelles informations;

Messieurs d'Amsterdam sont fort en peine pour le Comte de Stirum, parce qu'ils connoissent son devoüement au Prince d'Orange, & qu'ils ne savent point s'il n'en a pas reçû quelque ordre secret. Ils m'ont cependant fait assûrer que l'ordre que les Etats Généraux ont donné au Comte de Stirum à son départ, est de baisser le pavillon devant la Flotte de France, & de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'ils se sont obligés par leurs traités de faire à l'Angleterre.

J'ai trouvé le moyen de faire parvenir jusqu'au Roi, une lettre du sieur Citters aux Etats Généraux, qui fait voir, que dans le tems que le Roi d'Angleterre veut rassûrer les Etats de l'appréhension qu'ils pourroient avoir de la guerre, il ne veut pas en attribuer la cause aux bonnes intentions de la France. Mais à l'impuissance dans laquelle il prétend que la France se trouve, par l'épuisement de ses Finances, d'entreprendre aucune chose de consé-

quence, & moins encore une guerre.

20 Juin 1686.

J'ai parlé au ſieur Blanquet, afin d'être averti de la ſuite de la négociation qu'il croyoit ſe former avec l'Electeur de Baviere, pour faire paſſer ſes troupes dans les Pays-Bas, & de l'envoi de Sandrask dans le Palatinat. Il m'a dit; que par de certaines choſes que lui a dit M. de Caſtanaga, il ne doute pas que s'il arrivoit un démêlé entre la France & l'Eſpagne, l'Electeur de Baviere ne fût incontinent nommé Gouverneur des Pays-Bas: c'eſt ce qui fait encore plus appréhender au Marquis de Caſtanaga, une rupture entre le Roi de France & le Roi d'Eſpagne.

J'avertis le Roi, des Manufactures qu'on vouloit établir, & des moyens qu'il y avoit de l'empêcher.

Le Penſionnaire Fagel, dit, dans l'aſſemblée de Hollande, que le Roi n'avoit équipé une grande Flotte que pour détruire le commerce des Etats Généraux, & qu'il l'auroit entrepris s'il n'en avoit été détourné par d'au-

tres

tres Puiſſances avec qui il vouloit ſe joindre ; les Créatures du Prince d'Orange firent entendre qu'il n'avoit pas voulu ſeconder les deſſeins de Sa Majeſté.

J'appris en très-grand ſecret que le ſieur Hekart, Conſeiller du Prince d'Orange, & qui étoit auparavant Secretaire de M. l'Evêque de Straſbourg, va à Auſbourg ſous prétexte de voyager en Allemagne : il eſt aſſez évident que c'eſt le Prince d'Orange qui l'envoye. J'ai prié celui par qui j'entretiens commerce avec Meſſieurs d'Amſterdam de leur en parler, & de leur remontrer qu'ils ne doivent pas prendre pour excuſe que le ſieur Hekart n'eſt chargé d'aucun ordre de l'Etat ; qu'il ſuffit au Comte de Waldeck, & à ceux qui veulent troubler le repos de l'Europe, & qui ſeront préſens à la Diete d'Auſbourg, d'avoir un Miniſtre des Etats qui autoriſera par ſa préſence toutes les entrepriſes des factieux, & qui donnera toutes les aſſûrances de la part des Etats Généraux, que le

Prince de Waldeck croira être néceſſaire pour le ſuccès de cette entrepriſe.

21 Juin 1686. L'Evêque d'Utrecht étant mort, je mandai au Roi, que les Eſpagnols tâchoient toûjours d'avoir grande part à la nomination des Evêques pour gagner l'affection des Catholiques : j'informai le Roi, de toutes les Caballes qu'on faiſoit, & lui nommai les perſonnes que je croyois les plus propres pour remplir cette place, & qui n'avoient aucune partialité.

Le Prince d'Orange travailloit depuis quelque tems à faire prendre une réſolution touchant la Marine, qui étoit d'entretenir toûjours neuf mille Matelots, à dix écus par mois. Le prétexte qu'il prend eſt que les Etats ne ſeront jamais ſurpris, & qu'ils auront toûjours des Matelots prêts pour monter leurs vaiſſeaux, qu'on trouvera aſſez de quoi les occuper l'Hyver dans le pays, & le reſte du tems à ſervir les vaiſſeaux de convoi. Cela eſt poſſible : mais je ferai remontrer dès demain * à Meſſieurs d'Am-

12 Juin 5.

ſterdam, que le Prince d'Orange n'a d'autre but en cela, que de ſe rendre le Maître de leurs forces de mer, comme il l'eſt de celles de terre; que les Matelots qui ſont loüés par les Capitaines, & payés par les Villes, ne reconnoiſſent gueres l'autorité du Prince d'Orange: mais que quand ils auront une paye reglée, le Prince d'Orange fera venir l'argent au Comptoir de la Province comme il a fait pour celui de la Milice, & qu'il aura par ce moyen tous les Matelots dépendans de lui, enſorte que comme il fait marcher les troupes ſans le ſû, & même contre la volonté de l'Etat, il fera de même équipper des vaiſſeaux ſelon ſon bon plaiſir, étant aſſez Maître des Amirautés pour prendre dans leurs Magaſins ce qui lui ſera néceſſaire. Sans doute le Prince d'Orange avoit alors en vûe l'entrepriſe qu'il a faite depuis contre l'Angleterre.

On me donna avis, que le voyage de M. l'Electeur de Brandebourg à Cleves étoit aſſûré, & même que le

Docteur Ham, avoit écrit une lettre ſecrette au Penſionnaire Fagel, par laquelle il lui mandoit que quoiqu'on fît entendre à M. de Rebenac, que le voyage de M. l'Electeur de Brandebourg à Cleves étoit rompu, cependant il ne l'étoit pas, & que M. l'Electeur y viendroit infailliblement. Cette lettre du Docteur Ham, étoit de même date que la lettre de M. de Rebenac, du 11 Juin, par laquelle il m'avoit mandé les raiſons qu'on lui faiſoit entendre qui avoient rompu le voyage de Cleves.

27 Juin 1686.

Le Roi d'Angleterre témoigna beaucoup de chagrin de la rencontre qu'il y avoit eue entre le ſieur de Belle-Iſle & le Capitaine Ewick, & que Sa Majeſté Britannique l'avoit aſſûré, qu'elle feroit tels offices qu'une pareille choſe n'arriveroit pas.

Le Prince de Naſſau, étoit fort alarmé du voyage de l'Electeur de Brandebourg, & a été à Amſterdam avec la Princeſſe de Naſſau, & y a demeuré deux ou trois jours. Il a envoyé trois fois chez les Bourguemeſtres Régens : mais pas un d'eux

n'a voulu l'aller voir. Ce Prince eſt venu d'Amſterdam à la Haye, il a envoyé à ſon arrivée un Gentil-homme chez le Prince d'Orange, & y a été lui-même une heure après. Le Prince d'Orange lui a fait dire qu'il dormoit, il n'a pas laiſſé d'y aller une ſeconde fois, il s'en retourna le lendemain en poſte fort mécontent.

Meſſieurs d'Amſterdam firent fort ſagement de ne point parler au Prince de Naſſau, qui étoit entouré des Créatures du Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange, preſſe avec beaucoup de chaleur les Amirautés de dreſſer les inſtructions, & les Mémoires néceſſaires pour faire voir aux Etats Généraux l'utilité d'avoir toûjours neuf mille Matelots entretenus, & la facilité de fournir à cette dépenſe. Les principaux des Amirautés qui dépendent preſque tous du Prince d'Orange, ont déja trouvé qu'en ſupprimant de certaines charges, & retranchant bien des dépenſes inutiles, ils pourront ſur leurs fonds ordinaires donner tous les ans

quatre cents mille florins pour ces Matelots, dont l'entretenement n'est estimé qu'à onze millions : mais le le Prince d'Orange veut qu'ils fournissent cinq cents mille florins, & qu'on n'en demande que six cents mille aux Etats Généraux. Je ne crois pas que ce soit-là la plus grande difficulté qu'il trouvera : je pense que Messieurs d'Amsterdam ne lui accorderont pas facilement ce qu'il souhaite ; ils sont fort entrés dans les raisons que je leur ai fait alleguer là-dessus, & trouvent que le Prince d'Orange affoiblit extrèmement par-là leur Ville, qui tire sa principale force du nombre des Matelots, qu'elle a toûjours eus en sa disposition.

Quelques Maîtres de navires qui étoient dans les Ports de France, écrivirent en Hollande, qu'on avoit enfumé leurs vaisseaux à Bordeaux, pour faire mourir les Huguenots qui s'y seroient cachez. La lettre qui fit le plus de bruit là-dessus, étoit d'un Capitaine Danois, qui ajoûtoit cette circonstance, que comme il étoit Sujet d'un Prince allié de Sa Majesté,

on lui avoit laissé à lui-même le soin d'enfumer son vaisseau. Le sieur Krack montra cette lettre à beaucoup de personnes de l'Etat. Dans la prévention qu'on a prise à Amsterdam, que ces vaisseaux avoient été non-seulement enfumés, mais empoisonnés, quelques personnes qui avoient mangé des pruneaux de Bordeaux, étant mots ou malades, on a incontinent dit, que ces pruneaux & toutes les marchandises de ces vaisseaux avoient été empoisonnées. Cela a été si loin, que Messieurs d'Amsterdam ont ordonné à M. Borel d'en faire information : cependant on a debité mille contes plus extravagants l'un que l'autre, & le Président des Echevins a eu l'insolence de dire au Commis du Conseil, & à un Marchand François, qu'il a trouvés ensemble, que si on trouvoit que ces pruneaux fussent empoisonnés, on les feroit brûler en place publique par l'Exécuteur de la Haute-Justice. J'écrivis au Consul pour en parler à M. Borel, ci-devant Ambassadeur

en France, & pour lors Grand-Senhont à Amsterdam. Il lui dit qu'il étoit chargé d'en faire l'information; qu'un Marchand d'Amsterdam ayant reçû de Bordeaux douze barils de pruneaux, il les a vendus à quatre ou cinq Epiciers qui les ont partagés; qu'un d'entr'eux en ayant eu quatre barils, il en a envoyé un entier à Campen sans l'ouvrir, & en a fait scier un par le milieu pour vendre en détail dans sa boutique; qu'un de ses gens avec trois enfans en ayant mangé, aussi-bien que les enfans d'une pauvre femme, qui travailloit dans la maison, à qui l'on en a donné, se sont trouvés mal peu de tems après; que le garçon de la boutique est mort la nuit suivante, & tous les enfans ont été à l'extrémité, & sont encore fort malades. Que sur ce rapport, les Juges ont ordonné, qu'en présence des Medecins & Chirurgiens on ouvriroit le corps; que l'on y a trouvé toutes les marques ordinaires de poison; qu'ils ont aussi tous eu les symptomes de personnes empoisonnées, comme vomissement,

enflure, & le visage bleu. L'on a enlevé ce qui restoit de ces prunes, que l'on a mis a part dans l'intention d'en faire l'épreuve sur quelque bête. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les autres Epiciers qui en ont eu, en ont vendu & mangé sans aucune incommodité, & M. Borel croit que ce n'est que quelque chose casuelle & particuliere à cette barique, comme poison tombé dedans par malheur, ou quelque bête vénimeuse qui y auroit été, & qui l'auront ainsi empoisonnée; il lui a promis qu'il lui en diroit la suite, & lui a dit cependant qu'on ne finissoit point en France une affaire de M. Borel, de quatorze ou quinze cents francs, dont il étoit fort chagrin.

28 Juin 1686.

Je mandai au Roi, que j'avois été informé, que le Prince d'Orange avoit pris depuis peu de nouvelles mesures avec les plus considérables des Anglois, qui étoient refugiés à Utrecht.

Le sieur Falkenir, Résident des Etats à Ratisbonne, leur écrivit, que

M. de Windiſgrats, lui avoit remontré la néceſſité qu'il y avoit pour le bien commun qu'il y eût un Miniſtre des Etats Généraux préſent à la Diette d'Auſbourg, & qu'ainſi il ſe diſpoſoit à y aller, y ayant fort peu de diſtance de Ratiſbonne à Auſbourg; & ne croyant pas qu'il y eût de long-tems rien de conſéquence à mander de Ratiſbonne, on m'avoit dit, que les Députés aux Etats Généraux, lui avoient envoyé le 24 Juin, la permiſſion d'aller à Auſbourg: mais par un billet que je reçûs quelques jours après, j'appris que Meſſieurs d'Amſterdam s'étoient fort-bien ſouvenus de ce que je leur avois remontré là-deſſus il y avoit environ trois ſemainus, & qu'on avoit écrit au ſieur Falkenir, pour lui faire défenſe d'aller à Auſbourg, & pour lui donner ordre de ſe rendre inceſſamment à la Haye.

2 Juillet 1686.
A M. de Seignelay.

Je récrivis de ce Beſnard, Marchand Droguiſte à Rouen.

Il m'eſt venu voir, & autant que j'en puis juger il n'y a que ſa femme,

& peut-être une mauvaiſe honte qui l'empêche de ſe déclarer ouvertement Catholique: cependant après avoir beaucoup biaiſé, il m'a demandé s'il pourroit obtenir la permiſſion d'aller en France, qu'il auroit l'honneur de vous aller trouver, qu'il abjureroit l'héreſie, & qu'il demanderoit enſuite, que cela fût tenu dans le dernier ſecret, & qu'on lui permît de ne pas déclarer ſon changement d'un an ou deux, pendant leſquels il lui ſeroit permis de faire des voyages hors de France, & d'y rentrer; il prétend qu'il pourroit de cette maniere rendre beaucoup plus de ſervice. Et en effet, ſi cet homme y va de bonne foi, il peut être beaucoup plus utile en bien des rencontres, que s'il déclaroit ſa converſion: il a déja detourné par ſon ſavoir faire l'établiſſement des draps de Meunier en ce pays-ci, ſon deſſein eſt de rétablir cette Manufacture à Elbeuf. J'ai crû, Monſieur, ajoûtois-je, que vous ſeriez bien-aiſe que j'euſſe l'honneur de vous rendre compte de

ceci, puiſque la premiere démarche que ce Beſnard offre de faire étant de vous aller trouver, vous ſerez Maître de faire ce que vous jugerez à propos ſelon l'utilité que vous y pourrez trouver.

Le Roi approuva les éclairciſſemens que je lui avois donnés touchant ceux qui pouvoient remplir la place de l'Evêque de Caſtorie, & en écrivit au Duc & au Cardinal d'Etrées.

14 Juillet 1686.

Le Prince d'Orange remuoit ciel & terre, pour venir à bout de faire lever neuf mille Matelots, & Meſſieurs d'Amſterdam ne s'y oppoſoient pas avec moins de fermeté.

Les Députés aux Etats Généraux avoient envoyé ordre depuis huit jours au ſieur Falkenir de ſe rendre à Auſbourg: mais le 28 Juin, Meſſieurs d'Amſterdam firent revoquer cet ordre, & on lui ordonna au contraire de ſe rendre à la Haye; ils me firent prier pour des raiſons qu'ils ne voulurent pas communiquer, qu'on tînt cela fort ſecret.

Je mandai au Roi, que le Prince

de Waldeck disoit à ses Amis, que s'y l'on perdoit cette occasion d'attaquer la France, on n'en recouvreroit jamais une si belle; qu'il étoit bien vrai que Sa Majesté ne vouloit point à présent de guerre; mais que c'étoit à voir si ce n'étoit point leur intérêt de prévenir, & de ne pas attendre que Votre Majesté prît son tems. Le Pensionnaire Fagel témoignoit aussi qu'il ne s'étoit point présenté jusqu'à ce tems-là une si favorable conjoncture.

Le Ministre Claude, ne s'oublia pas non plus: il prétendit faire voir qu'il n'y avoit pas cent millions en toute la France qui rouloient toûjours, & dont les Fugitifs avoient emporté une grande partie, que tous ceux qui avoient été obligés de changer de Religion, & qui étoient restés en France, prendroient les armes dès qu'ils verroient Sa Majesté occupée dans une guerre Etrangere.

J'envoyai au Roi, une lettre de Falkenir, Résident des Etats à Ratisbonne, dans laquelle il mandoit à

ſes Maîtres, que l'Electeur de Brandebourg s'étoit fait fort auprès des Miniſtres de l'Empereur, d'engager les Cercles de la Haute & de la Baſſe Saxe, dans le traité qu'on projettoit de faire à Auſbourg.

Il me paroît, que Meſſieurs d'Amſterdam ſont dans de très-bonnes diſpoſitions. Les Bourguemeſtres de cette année ont refuſé au Prince d'Orange tout ce qui pouvoit avoir trait à la guerre; ils ont auſſi marqué dans le châtiment de Lucas, autant qu'il leur a été poſſible, l'envie qu'ils ont de plaire à Votre Majeſté: car il eſt certain qu'ils ne peuvent gueres donner des marques publiques de leur partialité pour la France ſans s'attirer ſur les bras les Créatures du Prince d'Orange, & les Villes qui lui ſont devoüées, & ſans ſe rendre par-là inutiles. Comme on aura ſouvent à faire d'eux, diſois-je au Roi, pendant le ſejour de M. l'Electeur de Brandebourg dans ce voiſinage, je ſupplie très-humblement V. M. de n'être pas importunée ſi je prends la

liberté de lui représenter, que ce seroit peut-être le tems à cette heure de leur faire savoir si Votre Majesté leur veut faire quelque grace à l'égard des familles pour lesquelles ils ont demandé permission de sortir de France, l'occasion me paroît favorable. Comme ils viennent de châtier leur Gazetier, & qu'ils se sont bien conduits en toutes choses dans ces derniers tems, cela leur feroit voir qu'ils doivent attendre des graces de Votre Majesté, lorsqu'ils se comporteront comme ils doivent, & les encourageroit à faire mieux à l'avenir. Que si on attend à la veille de l'arrivée de M. l'Electeur de Brandebourg, ils attribueroient peut-être les graces qu'ils recevroient alors de Votre Majesté, à d'autres raisons qu'à un pur effet de sa bonté pour eux.

Des quatre qu'ils demandent, le sieur Outshorn a permission de Votre Majesté, d'être pour six mois hors du Royaume : ainsi à proprement parler, il n'est plus question que de sa femme qui a soixante-dix ans, ses enfans étant établis à Amsterdam, où ils

ont des charges dans la Ville. L'autre qui eſt Hemſtede, & qui eſt particulierement recommandé, eſt hors de France, & n'y a pas beaucoup de biens. La veuve Vandermer n'eſt pas naturaliſée, je ne ſai point ſi elle eſt fort riche. L'autre eſt Tersmitten qui n'eſt pas naturaliſé non plus. Si Votre Majeſté ne vouloit pas accorder la grace pour ces quatre perſonnes tout à la fois, & qu'elle voulût ſeulement la donner pour deux, je ne laiſſerois pas de faire valoir à Meſſieurs d'Amſterdam cette marque de la bonté de Votre Majeſté, ſur-tout ſi elle vouloit y ajoûter une autre grace qui n'eſt pas de ſi grande conſéquence, & qui cependant leur feroit bien plaiſir, c'eſt en faveur d'un nommé Dutry, pour qui ils m'ont fait parler fort inſtamment depuis deux jours. Il a été arrêté priſonnier pour avoir gardé dans ſon auberge, les enfans du ſieur de la Sabliere. Ils ont prétendu autrefois juſtifier ce Dutry, ils le voudroient bien encore : cependant ils ne le réclament plus comme

un

un de leurs Bourgeois, & ne demandent ſa liberté que comme une grace.

M. de Croiſſy me manda, qu'on avoit fort exageré les précautions qui avoient été priſes pour empêcher quelques vaiſſeaux qui avoient chargé à Bordeaux, & qui étoient ſoupçonnés d'enlever les Sujets du Roi, d'exécuter leur deſſein : mais que Sa Majeſté alloit faire ceſſer ces ſortes de recherches, qui pouvoient nuire au commerce de ſes Sujets, & pourvoir par d'autres moyens plus ſûrs, à ce que les vaiſſeaux Etrangers ne facilitaſſent plus leur évaſion.

Lettre de M. de Croiſſy, du 4 Juillet 1686.

La grande affaire qui étoit dans les Etats de Hollande, étoit toûjours le reglement des droits d'entrée & de ſortie, on commença alors à parler de mettre ces droits là à ferme, ce qui n'avoit jamais été pratiqué dans cette République.

11 Juillet.

On a enfin ſû qu'il y avoit eu quelques vaiſſeaux marchands Hollandois, pris par les Algeriens dans la Manche ; on dit que Meſſieurs d'Amſterdam veulent propoſer de faire

équipper quatre ou cinq Fregattes légeres, pour croiser dans ces mer ci.

Quoique je ne doute pas, Sire, que Votre Majesté n'ait été informée des particularités de l'accommodement de l'Empereur, avec l'Electeur de Brandebourg, sur les Duchés que cet Electeur demandoit en Silesie; cependant j'ai fait ce que j'ai pû pour en avoir le détail. On m'a dit que l'Empereur n'ayant pas voulu ceder les Duchés prétendus par M. l'Electeur, lui a donné en échange un territoire dans la Silesie, appellé de Swibarch, joignant le Duché de Crossen, composé d'une Ville & de quatre-vingts Villages, qui sont des terres héréditaires de l'Empereur, avec quelques autres avantages.

Lettre du Roi du 11 Juill. 1686.

Quoique le sieur Falkenir n'ait pas ordre d'aller à Ausbourg, il n'a pas laissé de faire ce voyage, sous le prétexte d'une simple curiosité, mais en effet pour seconder l'intention de ceux qui voudroient exciter de nouveaux troubles, & qui croyent tirer

de grands avantages de sa venue.

Vous ne sauriez, m'écrivoit le Roi, trop observer les démarches de l'Electeur de Brandebourg, & les négociations de ses Ministres, soit auprès du Prince d'Orange ou des Etats Généraux; & ce Prince donne à présent tant de marques de ses mauvaises intentions, qu'on ne sauroit apporter trop de soins à traverser ses desseins, & empêcher qu'il ne se forme des liaisons plus étroites entre lui & les Provinces-Unies.

18 Juill. 1686.

Les Etats furent fort mécontens, que leur Résident à Ratisbonne, qui étoit devoüé au Prince d'Orange, eût été à Ausbourg, & ils lui envoyerent ordre de se rendre incessamment à la Haye.

Le Prince d'Orange trouva tant d'opposition dans Messieurs d'Amsterdam à l'entretenement de neuf mille Matelots, qu'il n'osa poursuivre davantage cette affaire, & abandonna le projet qu'il en avoit fait dresser par les Amirautés.

Messieurs d'Amsterdam aussi con-

ſentirent à la vérité, d'envoyer faire un compliment à M. l'Electeur de Brandebourg à Cleves : mais ils refuſerent de l'inviter de venir à la Haye.

Je mandai auſſi au Roi, que j'étois aſſûré que Meſſieurs d'Amſterdam ne donneroient point au Prince Philippe de Brandebourg, la ſurvivance des Charges du Prince d'Orange, qu'ils ne ſe laiſſeroient point aller à toutes les vûes du Prince d'Orange, pour faire de nouvelles alliances, & que je n'appréhendois rien ſinon qu'on fit quelque propoſition où il ſeroit queſtion de religion.

25 Juill. 1786.

L'Electeur de Brandebourg, avoit deſſein dans le voyage qu'il fit à Cleves, qu'on lui cedât la Gueldre Eſpagnole, pour les ſommes que le Roi d'Eſpagne lui devoit.

29 Juill. 1686

Quoique je ne doute pas, que le Roi ne ſoit informé de la négociation qui ſe fait en Angleterre, pour avoir quatre mille Anglois dans les Pays-Bas Eſpagnols ; cependant comme je n'en avois pas encore oüi par-

ler, j'ai cru que je ne devois pas négliger d'envoyer au Pensionnaire Fagel, la lettre du sieur Citters qui en fait mention.

Le sieur d'Amerongue, concerta les visites entre l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Orange. Ce Prince devoit aller voir l'Electeur de Brandebourg à Cleves, & l'Electeur de Brandebourg lui rendre sa visite au camp. La Princesse d'Orange n'ira point voir l'Electrice : mais comme elle se trouvera au camp où l'Electrice de Brandebourg viendra avec l'Electeur, & que cela passera pour une visite de l'Electeur de Brandebourg au Prince d'Orange ; il me semble que la Princesse d'Orange, pourra prétendre par la même raison que l'Ectrice de Brandebourg lui aura rendu la premiere visite.

Le Pensionnaire Fagel, a dit ce matin aux Etats de Hollande, que le Prince d'Orange l'avoit chargé de leur déclarer, qu'avant que le printems fût venu, ils auroient une grande guerre à soûtenir ; que le Prince

d'Orange demandoit, que cet avis fût mis aujourd'hui dans les Regiſtres, afin que quand cela arriveroit, il fût diſculpé ſi l'on ne ſe trouvoit pas ici en l'état où l'on devroit être.

8 Août 1686.

J'aſſûrai le Roi, que Meſſieurs d'Amſterdam étoient dans de fort bonnes diſpoſitions; qu'on le voyoit aſſez par le refus qu'ils avoient fait au Prince d'Orange, de tout ce qu'il ſouhaite d'eux, qui pouvoit aller au préjudice de l'Etat. Ils me confierent qu'ils avoient découvert, que le Penſionnaire Fagel avoit prié les Députés des Villes de Nort-Hollande, de la part du Prince d'Orange, de ne pas inſiſter davantage ſur l'impoſſibilité où ils ſont de payer leur quotte part à l'Etat, & leur a donné parole, que s'ils vouloient conſentir à ce que le Prince d'Orange ſouhaite, on trouveroit moyen qu'ils n'en payeroient rien en leur fourniſſant les deniers des fonds extraordinaires de l'Etat. Meſſieurs d'Amſterdam donneront bon ordre à cette affaire à cette heure, qu'ils l'ont découverte, &

s'en serviront utilement pour faire voir, que le Pensionnaire Fagel ne songe qu'à faire réussir les desseins du Prince d'Orange, au hasard de la ruine de la République.

Je fus informé, que dans une lettre du sieur Citters, dont j'ai déja rendu compte, il mandoit aux Etats qu'un Ministre du Roi d'Angleterre lui avoit dit, que le Roi son Maître pourroit bien enfin écouter les propositions des Princes qui cherchoient à l'engager contre les intérêts de l'Etat: il leur parle des plaintes qu'il faisoit, de ce qu'on donnoit protection dans les Etats à ses Sujets rebelles, dans le tems qu'il refusoit d'entrer dans des traités contre les Etats Géneraux, que Sa M. T. C. le pressoit de faire. On se servoit de ces lettres du sieur Citters, pour faire voir aux Etats Généraux la mauvaise volonté de Sa Majesté pour eux.

31 Août 1985.

Je mandai au Roi, que ces lettres du sieur Citters, faisoient croire à plusieurs personnes du Gouvernement, que le Roi leur feroit la guer-

re au printems de l'année 1687.

Je mandai au Roi, & à M. de Barillon, que le Prince d'Orange avoit fait tout ce qu'il avoit pû sous main auprès de Messieurs d'Amsterdam, pour empêcher qu'ils ne publiassent des placards contre les Anglois rebelles qui étoient dans leurs Villes. Je le mandai à M. de Barillon: car il étoit très-nécessaire qu'on sût en Angleterre, que le Prince d'Orange tenoit cette conduite dans le tems qu'il leur faisoit accroire, que c'étoit Messieurs d'Amsterdam qui donnoient protection aux rebelles Anglois.

15 Août 1685.

On dit ici, que le Prince Philippe de Brandebourg viendra à la Haye, pour y passer, les uns disent six mois, les autres disent deux ans. Si cela étoit il pourroit bien être, que ce que j'ai prévû est arrivé, & que le Prince d'Orange a fait accroire à Madame l'Electrice, qu'il falloit que M. le Prince Philippe fût ici quelque-tems pour gagner les bonnes graces du peuple, avant que de demander la survivance

des charges. Si l'Electeur & l'Electrice de Brandebourg, se contentent de ces vaines espérances, ils veulent bien être trompés.

19 Août 1686.

Je mandai qu'une déclaration un peu forte, pour faire voir la fausseté du contenu en la lettre du sieur Citters, que M. Skelton donneroit à la Haye dans un Mémoire, mortifieroit bien M. le Prince d'Orange, & feroit un très-bon effet dans tout le reste de la République; & que le Prince d'Orange levoit si publiquement le masque contre le Roi d'Angleterre, qu'il ne meritoit pas que Sa M. Britannique l'épargnât.

J'informai le Roi, que le Prince d'Orange avoit si bien fait auprès de l'Electeur de Brandebourg, dans les conférences qu'il avoit eues à Cleves, que lui qui avoit eu toûjours beaucoup de considération pour le Roi d'Angleterre, & avoit eu pour principe qu'il falloit menager Sa Majesté Britannique, avoit changé de sentiment depuis les deux conferences qu'il avoit eues avec le Prince d'Oran-

ge, qu'il avoit résolu de ne plus avoir les égards qu'il avoit eus ci-devant pour les instances que le Roi d'Angleterre lui feroit faire à l'égard des Anglois, qu'il feroit distinction entre rebelles & rebelles, & que ceux d'Angleterre trouveroient d'orénavant un asyle assûré dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg. Je ne manquerai pas d'informer demain M. de Barillon des bons services que le Prince d'Orange rend au Roi d'Angleterre.

'5 Septembre 1686.

On est fort alarmé ici des nouvelles qu'on a reçûes de Hambourg ; le Résident de cette Ville-là, qui l'est aussi du Duc d'Hanover en fait bien du bruit, & demande du secours aux Etats Généreux : mais il parle en vertu d'un traité fait en 1645, qui est expiré il y a plus de quinze ans. Je ne vois pas Messieurs d'Amsterdam en aucune disposition d'accorder cette demande.

Rien ne pouvoit venir plus à contre-tems pour les desseins de Messieurs d'Amsterdam, qui ont dessein

de propoſer dans l'aſſemblée du mois de Novembre une diminution de l'état de guerre, & rien plus à propos pour les deſſeins du Prince d'Orange, qui veut demander dans cette même aſſemblée l'augmentation de l'état de guerre. Il cherche depuis long-tems des prétextes pour cela. Il vint auſſitôt à la Haye, pour tâcher de profiter de cette conjoncture : mais ne trouvant pas les eſprits diſpoſés à aucun mouvement, il s'en retourna le lendemain.

Meſſieurs d'Amſterdam étoient fort en peine de ſavoir ſi Sa Majeſté ſoûtiendroit le Roi de Danemarck dans cette entrepriſe, & s'il l'avoit fait de concert avec Sa Majeſté : je leur fis dire que ce que je ſavois là-deſſus étoit, que le Roi de Danemarck n'en avoit donné aucune part à M. le Marquis de Chiverny, & que Sa Majeſté qui avoit donné la paix à l'Europe, n'avoit d'autre intention que de la maintenir. Ces Meſſieurs étoient aſſez perſuadés de cette vérité : mais ils me firent en même-tems

confidence de leur inquiétude, & d'un secret qu'ils avoient découvert depuis peu de jours. Ils croyoient bien savoir que le Roi de Suede avoit résolu de rétablir au printems suivant le Duc de Holstein dans ses Etats, & d'aller pour cela à force ouverte : ils craignoient donc que le Roi de Suede qui avoit ce dessein ne profitât de cette occasion-ci pour l'exécuter, & que l'Electeur de Brandebourg & la maison de Lunebourg, ne se joignissent à la Suede. Ces Messieurs étoient persuadés que si cela fût arrivé, il auroit été bien difficile qu'il ne s'en fût ensuivi une guerre universelle, qui auroit embrasé tout le reste de l'Europe.

Il y avoit encore une chose à considérer là-dedans, c'est que si le Roi de Suede eût commencé la guerre sans aucun prétexte au printems suivant, non-seulement les Etats Généraux n'auroient pas été obligés d'y prendre part; mais de plus Messieurs d'Amsterdam en auroient rejetté toute la faute sur la Suede. Et comme

un d'eux voulut bien me confier dans le dernier ſecret, qu'ils croyoient que le Roi de Suede n'entreprendroit cette affaire que de concert, & même à l'inſtigation du Prince d'Orange, & qu'ils ſongeoient à lui en retrancher les moyens autant qu'il leur auroit été poſſible; il eſt certain que ſi la guerre s'étoit allumée à l'occaſion de l'affaire de Hambourg, ils n'auroient plus eu, ni les mêmes raiſons, ni les mêmes moyens pour s'y oppoſer, & tout leur chagrin ſeroit retombé ſur le Roi de Danemarck.

3 Octobre 1686.

Je mandai au Roi, qu'on m'avoit aſſûré de très-bonnes part, que le Prince d'Orange faiſoit tout ſon poſſible pour engager l'Eſpagne à donner le Gouvernement des Pays-Bas à l'Electeur de Baviere.

10 Octobre 1686.

Le Roi d'Angleterre envoya alors le Marquis d'Albiville à la Haye; mais quoique M. de Barillon en répondît, & qu'il eût obtenu pour lui que je lui payerois une eſpece de pen ſion, je mandai au Roi, que je m défiois fort de cet homme, que

ſavois poſitivement, que c'étoit lui qui avoit mené les Ambaſſadeurs des Etats en Angleterre, par des degrés degagés, pour avoir des audiences ſecretes du Roi d'Angleterre, à l'inſû de M. de Barillon, & que je ne pourrois m'empêcher de prendre garde de près à ſa conduite; car quoiqu'il eût pris des engagemens très-forts avec le Roi, je voyois que ſa reputation étoit aſſez mal établie en Hollande. Il paſſoit pour avoir été toûjours un eſpion double, & pour avoir ſervi celui qui lui donnoit le plus, on ſavoit même qu'il étoit néceſſiteux, & les Créatures du Prince d'Orange comptoient déjà qu'ils pourroient le gagner par-là.

J'ai appris par Meſſieurs d'Amſterdam, qu'ils ont fait dire au ſieur Muys Bourguemeſtre de Dort, (qui ſe trouve à cette heure dans la même difficulté pour l'élection des Bourguemeſtres de ſa Ville, où il étoit l'année paſſée,) que ſi lui & ceux de ſon parti vouloient aſſûrer Meſſieurs d'Amſterdam qu'ils ne ſe relâcheront

point, & s'ils veulent en même-tems donner une requête à la Province de Hollande, pour se plaindre de l'injustice qu'on leur fait en cette affaire, il les soûtiendront fortement, & s'engagent de leur faire raison. Messieurs de Dort n'ont pas encore donné de réponse : aussi-tôt qu'ils l'auront fait, j'aurai l'honneur d'en rendre compte au Roi. S'ils acceptent l'offre de Messieurs d'Amsterdam, cette affaire sera bien de l'éclat, & sera fort préjudiciable à l'autorité du Prince d'Orange.

La réponse du sieur Muys à Messieurs d'Amsterdam, a été qu'il ne jugeoit pas à propos de porter ses plaintes aux Etats de Hollande, que le Pensionnaire Fagel, quoiqu'intéressé pour lui contre l'autre parti de Dort, dont Alwin est le Chef, la fort déconseillé de le faire, parce que cela aigriroit fort le Prince d'Orange, & que le Pensionnaire Fagel n'oseroit soûtenir cette affaire contre ce Prince, s'ils portoient les choses à l'extrémité.

17 Octobre. Je découvris que la Princeſſe d'Orange avoit un commerce de lettres avec l'Evêque de Londres.

Tous les artifices que le Prince d'Orange a mis en pratique depuis trois mois pour porter les Etats Généraux à augmenter l'état de guerre, paroiſſent avoir été fort inutiles auprès de Meſſieurs d'Amſterdam. Il a encore fait depuis peu deux nouvelles démarches qui ne lui ont pas non plus réuſſi, l'une a été de porter le ſieur Falkenir à demander aux Etats un pouvoir pour entrer dans l'aſſociation faite à Auſbourg : mais le Penſionnaire Fagel ayant ſondé Meſſieurs d'Amſterdam & quelques autres perſonnes, y a trouvé tant d'éloignement à conſentir à une pareille choſe, qu'il a empêché le ſieur Falkenir d'en faire la propoſition. La ſeconde choſe qu'a fait le Prince d'Orange, a été d'obliger les Nobles de la Province de Hollande, à donner une proteſtation aux Etats de leur Province, par laquelle ils déclarent qu'ils ſont aſſûrés que les Etats auront

ront la guerre au printems prochain, qu'ils ne sont pas en état de la soûtenir, qu'il faut incessamment songer aux moyens d'être surpris, & que si on ne prend des mesures pour cela dans une prochaine assemblée de Hollande, pour l'augmentation de l'état de guerre, ils protestent contre ceux qui n'y consentiront pas de tous les malheurs qui arriveront à la République. Messieurs d'Amsterdam ont pris cela seulement *ad referendum*, & au surplus ils ne s'en sont pas trop mis en peine.

Je priai un homme de la République de faire bien comprendre à Messieurs d'Amsterdam, que la paix ou la guerre dépendroient de la conduite qu'ils tiendront dans la premiere assemblée de Hollande; qu'ils devoient considérer que le Roi ne vouloit point la guerre comme ils en étoient eux-mêmes convaincus, & que les Princes de l'Empire qu'on vouloit liguer contre lui n'oseroient l'attaquer, s'ils n'étoient assûrés que les Etats Généraux entreroient dans leur

querelle, qu'il falloit donc faire quelque chose à la Haye qui leur ôtât cette espérance si l'on vouloit s'assûrer un plein repos, qu'il ne suffisoit pas pour cela d'avoir de bonnes intentions, qu'il falloit quelque chose de plus, & quelque chose d'éclat pour détruire les promesses si souvent réitérées du Prince d'Orange, & les assûrances si positives, que le Comte de Waldeck, Falkenir & ses autres Créatures donnoient aux associés, que le Prince d'Orange engageroit les Etats dans leurs intérêts; qu'il étoit nécessaire pour cela de prendre des mesures, & de faire des démarches qui fissent voir qu'ils songeoient tellement à conserver la paix, qu'ils retranchoient même les moyens de faire la guerre.

Fin du Tome cinq.

